

## L'entrée des militaires en politique de 1962 à 2017

« *Nous entrerons dans la carrière politique  
quand nos Anciens n'y seront plus<sup>1</sup>* »

*Mémoire École de Guerre*

*CBA Loïc BELBEOC'H- 25° Promotion*

*Sous la direction de Monsieur le professeur Philippe Vial*

*Professeur agrégé hors classe.*

---

<sup>1</sup> **DUHAMEL Eric**, De l'épée à la toge (Les officiers au Palais Bourbon de 1945 à 1962, in MILITAIRES en Républiques 1870-1962, Courtry, Publications de la Sorbonne, 1999, page de couverture

## TABLE DES MATIERES

<b>Introduction</b>	04
<b>1. Que constate-t-on ?</b>	12
1.1. Combien sont-ils ?	13
1.2. Quelles sont les difficultés juridiques éprouvées par les militaires dans les candidatures politiques ?	21
a. Une autolimitation infondée.	
b. Des possibilités juridiques non utilisées et évolutives	
c. qui aboutissent à un manque d'efficacité des candidatures militaires.	
d. Le tour d'horizon parmi nos voisins fait ressortir le caractère singulier du rôle politique accordé aux militaires en France.	
1.3. Quels sont les enseignements historiques ?	35
a. La crainte d'un rôle politique du militaire dans la société française plonge ses racines en 1870.	
b. 100 ans de 1918, le prestige de la victoire militaire demeure un levier politique puissant.	
c. Depuis 1940, trois étapes successives ont isolé le militaire de la politique :	
la défaite de 1940 et la constitution de la Vème République,	
le putsch de 1962, la professionnalisation en <b>1996</b> .	
1.4. Considérations sociologiques.	45

<b>2. Comment le militaire réussit-il aujourd'hui à mettre le pied à l'étrier politique ? Quels enseignements pour la prochaine décennie ?</b>	51
2.1.    Aujourd'hui, le militaire mets le <i>pied à l'étrier</i> en politique comme tout le monde : c'est-à-dire par le bas.	51
a.    Les candidats <i>tardifs</i> – à la retraite ou en deuxième section sont mis au défi de rattraper le temps et d'obtenir une investiture.	
b.    Les candidats <i>reconvertis</i> en politique face au défi de réussir leur ancrage local et de la soutenabilité financière.	
c.    Les candidats <i>opportunistes</i> font face au défi leur éventuel retour dans les Armées.	
2.2.    Et alors ? Réflexions prospectives pour la prochaine décennie.	59
a.    La carrière militaire vécue aujourd'hui permet-elle une acculturation progressive au politique ?	
b.    Le paradoxe de la vocation militaire et les risques de l'entrée en politique.	
 <b>Conclusion</b>	 72
<b>Bibliographie</b>	74
- <b>Annexe I : Statistiques et listes nominative de candidatures législatives 1962-2017.</b>	78
- <b>Annexe II : Liste partielle des politiques ayant suivi l'IHEDN entre 1962-2017.</b>	105
- <b>Annexe III : Liste des militaires engagés en politique en Grande Bretagne.</b>	113

## Introduction

### Présentation et définition du sujet :

L'héritage politique de personnalités militaires comme le général Georges Boulanger, le maréchal Philippe Pétain, le général Charles de Gaulle ou les généraux du putsch d'Algérie, forme d'engagement politique exacerbée, influence toujours notre « *bel aujourd'hui* »<sup>2</sup>. De fait **l'engagement des militaires en politique à l'échelle nationale reste exceptionnellement perçu comme un acte neutre en France**. Pour la majorité de nos concitoyens, le leader politique fait appel au chef militaire pour sortir de l'ornière d'une grave crise politique. Le chef militaire viendrait alors restaurer l'ordre et de redonner sens à la politique du pays pour ensuite s'effacer respectant ainsi l'antique adage romain « *cedant arma togae* ». Bref, le militaire n'interviendrait en politique uniquement dans les situations paroxysmiques avant de retourner dans sa caserne « faire son métier de soldat ».

**Ce contexte français a pour conséquence d'entretenir une sourde méfiance du politique dès lors qu'un militaire est tenté de s'occuper des affaires de la cité.** L'opinion publique demeure elle aussi relativement sensible. Certes l'écho apparaît moins marqué aujourd'hui lorsqu'un militaire envisage de devenir un leader politique. La relative indifférence de la candidature du général Didier Tausin lors des dernières élections présidentielles vient accréditer cette banalisation. Cependant, les cycles de tensions des relations politico-militaires entretiennent la dynamique de défiance. Les récentes démissions des généraux Bertrand Soubelet puis Pierre de Villiers contribuent probablement à leur mesure à prolonger ce trouble français.

Les ouvrages historiques traitant de la relation politico-militaire française sont déjà nombreux. Dès lors, il nous est apparu vain d'écrire sur un tel sujet. Notre étude a choisi un angle d'attaque singulier. De quoi s'agit-il ? **Il s'agit d'étudier les ressorts qui poussent les militaires à embrasser la carrière politique. Peu importe l'infortune ou le succès, ce qui nous intéresse c'est la tentative d'entrer en politique.** L'intérêt

---

2 MALLARME Stéphane : « La vierge, le vivace et le bel aujourd'hui »

d'étudier ce mouvement de transition est multiple. Il nous permet de cerner la part d'instinct politique qui sommeille chez les militaires. C'est aussi un moyen de jauger l'attente ou non des citoyens à une contribution politique issue de l'institution militaire. Cet angle d'attaque permet en outre d'interroger l'adaptation des « us et coutumes » militaires à l'évolution des mentalités en ce début siècle.

## **État de la question & méthode employée**

L'engagement politique existe sous des formes multiples : engagement associatif, conseillers municipaux, maires, conseillers départementaux ou régionaux, préfectorales, députés, sénateurs... Or, peu d'études sur l'engagement politique des militaires sont disponibles. Il fallait ordonner nos recherches en procédant par domaines. Dans l'état actuel des travaux, nous avons constaté que les plus aboutis ont été ceux de Monsieur **Éric Duhamel** sur la période 1815-1962<sup>3</sup>. Nous avons poursuivi les recherches sur la période 1962 à 2017 en tentant de l'élargir au Sénat et au Parlement européen créé en 1979 ainsi qu'à quelques mandats locaux de la même période.

Nous avons choisi de débiter par le haut du spectre politique. **Notre étude s'est concentrée sur l'entrée des militaires en politique à l'échelle nationale : Présidentielle, Assemblée Nationale, Sénat et le Parlement Européen.** Nous n'avons pas recensé les candidats aux élections municipales, cantonales, départementales et régionales. Nous avons exclu de notre étude les hommes politiques ayant un passé militaire du fait notamment de leurs engagements durant la Seconde Guerre mondiale comme **Pierre Messmer**. Le général de brigade Jacques Chaban-Delmas est à la frontière de notre étude. Major de Saint Cyr, il est entré en politique dès 1946 et deviendra Premier ministre sous le gouvernement de Georges Pompidou. Nous n'avons pas non plus retenu les réservistes engagés en politique. Ils sont pourtant nombreux. C'est pourquoi, par exemple, des politiques comme Monsieur **Thomas Gassiloud**, député de la 10<sup>ème</sup> circonscription du Rhône et ancien réserviste au 7<sup>ème</sup> Bataillon de chasseurs alpins,

---

3 **DUHAMEL Eric**, De l'épée à la toge (Les officiers au Palais Bourbon de 1945 à 1962, in MILITAIRES en Républiques 1870-1962, Courtry, Publications de la Sorbonne, 1999, p337

n'apparaît pas dans notre recensement. Par ailleurs l'engagement politique local a fait l'objet de recherches et d'entretiens complémentaires passionnants qui ouvrent un champ d'étude riche en potentialités. L'enjeu de l'administration des territoires mériterait certainement une recherche dédiée. Il y a là un futur sujet de mémoire probablement intéressant à mener pour aider l'institution militaire à cerner ce domaine.

Afin de pouvoir conserver une certaine actualisation de notre propos, nous avons borné le sujet à la **période récente de 1962 à 2017**. Dans un premier temps, notre recherche a exigé un travail de recensement du nombre de « militaires candidats ». Les archives du Sénat de l'Assemblée nationale et du ministère de l'Intérieur ont été précieuses. Ce travail d'archiviste permet d'établir des statistiques et de dégager quelques comparaisons éclairantes. De plus, l'étude du cadre juridique, des héritages historiques la comparaison avec nos voisins met en lumière les fortes spécificités nationales de cette thématique. Dans un deuxième temps, nous avons interrogé certains « militaires candidats » ou leurs proches. Ces entretiens expriment les tendances qui sous-tendent ce mouvement de transition du militaire vers la politique. La fin de cette deuxième partie de notre mémoire, plus ouverte à la réflexion, dessine quelques pistes pour entrer en politique au cours de la décennie à venir.

### **Difficultés rencontrées**

La principale difficulté réside dans le **recensement objectif** des militaires ayant fait acte de candidature aux élections. Il n'existe pas d'outils pour croiser nos recherches. Le contrôle se fait donc *a posteriori*. Notre crainte principale est donc d'omettre un candidat. Si cela s'est produit, nous présentons d'avance nos excuses et nous nous tenons naturellement prêt à corriger l'impair. Paradoxalement, la numérisation des archives a compliqué nos recherches (changement de fonds d'archives au ministère de l'Intérieur). En outre, certains candidats ne font pas état de leurs passé militaire dans leur déclaration. Ils ne sont donc pas recensés dans ce mémoire. Par ailleurs, les données d'archives du Parlement européen sont difficilement exploitables et ne prémunissent pas d'un oubli.

La seconde difficulté est le **faible nombre de « candidats militaires »** à l'échelon national. Il est délicat de tirer des enseignements statistiques sur de petites

quantités. De plus, il n'**existe pas de réseaux** d'anciens militaires engagés (ou ayant été) en politique. Aucun annuaire, aucune association, aucun réseau social permettant de fédérer ceux-ci. Il faut donc entrer en contact avec chaque candidat individuellement. Ce travail est particulièrement chronophage. Nous nous sommes parfois heurtés à certains refus (heureusement rares).

Par ailleurs, chaque **entretien individuel** doit faire l'objet d'une remise en perspective propre. Seule la reconstitution du contexte permet de saisir les lignes directrices qui sous-tendent l'entrée en politique des militaires. La compréhension exhaustive de chaque contexte peut noyer notre analyse. En outre, la **sensibilité politique a parfois été un frein**, sans pour autant bloquer nos recherches.

Un des facteurs limitant est la conjugaison de l'équilibre familial, du suivi de la scolarité à l'École de Guerre avec nos recherches. Plusieurs années de travaux pourraient parachever ce premier travail de pionnier. Malgré ces difficultés, la satisfaction prédomine largement. Nos recherches et les rencontres effectuées ont rentabilisé cette année de l'École de Guerre.

### **Problématique :**

Cantonné juridiquement par son statut, le militaire sous l'uniforme vit en marge de la politique française. Il se conforme généralement au cours de sa carrière à un rôle politique que l'on pourrait qualifier de « mineur ». **La carrière politique s'ouvre à lui à la fin de sa carrière, c'est-à-dire tardivement.** C'est pourquoi, par exemple, les archives de l'Assemblée Nationale classent les candidats militaires aux législatives dans la catégorie socio-professionnelle des « **retraités-militaire** ». **Le prestige semble le principal moteur de cette entrée en politique de militaires à l'échelle nationale.**

Au Sénat, c'est par exemple le cas, du **général Jean Ganeval** (sénateur de 1959 à 1968), ou du **général Antoine Béthouart** (sénateur de 1955 à 1971). Associer une célébrité nationale à ces deux noms peut paraître exagéré. Pour autant, la galerie des

bustes<sup>4</sup> témoigne du souvenir marquant laissé au palais du Luxembourg par d'illustres sénateurs « anciens militaires » sur les périodes antérieures.

A l'Assemblée Nationale, le **général Marcel Bigeard** est une belle illustration de candidature fondée sur le prestige (député de Moselle 1978-88). Plus proche de nous, la candidature du **général Bertrand Ract-Madoux** (candidat non élu aux législatives de 2017 de la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Drôme) procède du même ressort.

Au Parlement européen, le **général Philippe Morillon** est connu pour son action à Srebrenica lors des conflits en Ex-Yougoslavie. La discrétion du **général Jeannou Lacaze**, surnommé le Sphinx, n'entame pas une certaine notoriété.

Cette coutume d'entrée tardive en politique fondée sur le prestige a parfois été bousculée par quelques candidatures militaires « plus jeunes ». Au **Palais Bourbon**, ce fut le cas du **capitaine Pierre Sergent** (député des Pyrénées-Orientales en 1986), du **commandant Yves Fromion** (député du Cher de 1997 à 2017). Sa crainte d'être le dernier « ancien militaire » à l'Assemblée Nationale s'est dissipée avec l'élection du **capitaine Lætitia Saint-Paul** (député de la 4<sup>ème</sup> circonscription du Maine et Loire), de l'ex-commando de **Marine Jean-Michel Jacques** (député de la 6<sup>ème</sup> circonscription du Morbihan et ancien maire de Branderion), et de l'élection de l'ex-colonel de **gendarmerie Jean-Louis Masson** (député de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Var et ancien maire de La Garde). Au **Palais du Luxembourg**, ce type d'élection « surprise » est rarissime. De fait, l'accession au Sénat est l'aboutissement d'un long engagement politique. Les « candidats militaires » n'échappent pas à cette règle. Tous ont expérimenté l'aventure politique dans la durée avant de devenir sénateurs. Dans ce contexte de carrière politique longue, les jeunes officiers sont naturellement mieux représentés. On relève les sénateurs suivants : le **lieutenant-colonel Belhabich Sliman**, le **lieutenant-colonel Maurice Gallard** et le **chef de bataillon Édouard Grangier**.

---

4 Le Sénat est marqué par la présence « d'anciens militaires ». De fait, il est frappant de constater que six bustes sur trente-deux de la galerie des bustes des sénateurs et pairs de France mettent en avant d'anciens militaires. Il s'agit de Lazare Carnot (1753-1823), Gilbert du Motier de La Fayette (1757-1834), Aimable Pélistier (1794-1864), Alfred Chanzy (1823-1883), Jean-Bernard Jauréguiberry (1815-1887) et Louis Faidherbe (1818-1889). Par ailleurs, cette galerie comprend également un buste d'Émile Reymond (1865-1914), sénateur, mortellement blessé lors d'une mission de reconnaissance aérienne en 1914.

Aujourd'hui, l'ancien commandant de gendarmerie **Henri Leroy**<sup>5</sup>, sénateur des Alpes Maritimes élu en 2017 semble être le seul « ancien militaire ». Nous n'avons pas réussi à obtenir une entrevue. Néanmoins sa biographie<sup>6</sup> montre que son accession au statut de sénateur s'inscrit dans ce processus d'engagement politique dans la durée. Au **Parlement européen** à Bruxelles, **monsieur Arnaud Danjean**, après douze années de service au sein de la Marine nationale, semble être le seul « ancien militaire » dans cette enceinte.

Il y a donc une poignée d'« anciens militaires » engagés en politique en 2017 à l'échelon national et européen. **Il est intéressant de souligner qu'une des caractéristiques commune de cette petite communauté d'élus est la relative absence de notoriété, voire de prestige militaire.** La réussite de ce type de candidatures « sans renommée » dévoile elle une problématique de fond ? Ces élections sont-elles le fait d'opportunités individuelles ? Répondent-elles à une aspiration de nos concitoyens ? Nous tacherons d'ouvrir prudemment quelques pistes de réflexions sur ce sujet délicat au cours de notre étude.

En outre, il est instructif d'étudier quelques engagements « d'anciens militaires » à l'échelle de la politique locale. De fait, ces engagements locaux n'excluent pas certaines répercussions nationales. C'est le cas par exemple de **l'Amiral Pierre-François Forissier** et du **capitaine de vaisseau Dominique de Lorgeril**, conseiller municipal de Garat. Ce dernier ébranle nos certitudes par une approche insolite à l'origine de la question prioritaire de constitutionnalité en 2014. En effet, en contradiction avec l'article L4121-3 du code de la Défense<sup>7</sup> actuel, il promeut une co-construction de la vie militaire

---

5 M. le sénateur Henri Leroy est maire de Mandelieu-la-Napoule.

6 [https://www.senat.fr/senateur/leroy\\_henri19729f.html](https://www.senat.fr/senateur/leroy_henri19729f.html).

7 **Code de la Défense :**

**Article L4121-3** Modifié par LOI n°2008-493 du 26 mai 2008 - art. 3. Il est interdit aux militaires en activité de service d'adhérer à des groupements ou associations à caractère politique. Sous réserve des inéligibilités prévues par la loi, les militaires peuvent être candidats à toute fonction publique élective ; dans ce cas, l'interdiction d'adhésion à un parti politique prévue au premier alinéa est suspendue pour la durée de la campagne électorale. En cas d'élection et d'acceptation du mandat, cette suspension est prolongée pour la durée du mandat. **Les militaires qui sont élus et qui acceptent leur mandat sont placés dans la position de détachement prévue à l'article L. 4138- 8.**

**Article L.4138-8.** Modifié par LOI n°2012-347 du 12 mars 2012 - art. 62. Le détachement est la position du militaire placé hors de son corps d'origine. Dans cette position, le militaire continue à figurer sur la liste d'ancienneté de son corps et à bénéficier des droits à l'avancement et à pension de retraite. Les conditions d'affiliation au régime de retraite sont fixées par décret en Conseil d'État. Le détachement est prononcé de droit, sur demande agréée ou d'office. Le détachement d'office est prononcé par le ministre de la défense ou, pour les militaires de la gendarmerie nationale, par le ministre de l'intérieur, après avis d'une

avec de l'engagement politique, ce qui rend caduque l'idée même de transition développée dans ce mémoire. Nous aborderons ce sujet actuel au cours de notre mémoire.

\*\*\*

**La problématique posée par notre sujet traite donc en partie de l'évolution de la perception, entre 1962 et 2017, de la valeur du mérite militaire au sein de la société française.** Ce questionnement sur la « reconnaissance de l'uniforme » est permanent dans les armées. Il existait déjà en 1826 dans les écrits du Général Jean Maximilien Lamarque. Souvent la réponse militaire à ce questionnement est défensive. Elle peut se résumer dans la lamentation émise par Julien Sorel dans le Rouge et le Noir de Stendhal : « *Le mérite militaire était nécessaire et à la mode* »<sup>8</sup> sous Napoléon, alors qu'aujourd'hui...il ne l'est plus.

Pourtant les armées bénéficient aujourd'hui d'opinion de sondages très favorables. Dans ce contexte, comment apprécier l'aptitude de notre modèle d'intégration du militaire à la politique ? Le militaire s'adapte-t-il à l'attente politique de nos concitoyens ? Il s'agit de répondre à une problématique finalement assez simple dans sa formulation : **comment le militaire entre-t-il efficacement en politique aujourd'hui ?**

\*\*\*

---

commission comprenant un officier général et deux militaires de grade égal ou supérieur à celui des intéressés. Le militaire détaché est soumis à l'ensemble des règles régissant la fonction qu'il exerce par l'effet de son détachement, à l'exception de toute disposition prévoyant le versement d'indemnités de licenciement ou de fin de carrière. Le militaire détaché dans un corps ou un cadre d'emplois civil conserve l'état militaire et demeure par conséquent soumis aux articles L. 4121-1 à L. 4121-5. Toutefois, le militaire détaché peut, en application du statut particulier de son corps d'origine, se voir appliquer les dispositions dont relèvent les fonctionnaires du corps ou cadre d'emplois d'accueil. Sauf lorsqu'elle est de droit, la position de détachement est révocable et ne peut être renouvelée que sur demande. Le militaire détaché est remplacé dans son emploi.

<sup>8</sup> **STENDHAL**, Le Rouge et le Noir, Folio classique, 2007, p 88.

Certains pourraient soutenir l'idée qu'il est inutile voir dangereux pour notre système démocratique que d'anciens militaires innervent notre politique française. D'autres argumenteraient que l'équilibre actuel est satisfaisant. Bref il ne servirait à rien d'étudier ce processus de transition sous peine d'irriter, de faire renaître des passions.... A ceux-là, nous conseillons d'arrêter ici la lecture de ce mémoire. Nous leur proposons de jeter leur dévolu sur des domaines purement militaires.

## **Plan**

Dans la première partie nous dressons l'état des lieux des militaires ayant tenté d'entrée en politique à l'échelle nationale entre 1962 et 2017. Le panorama juridique et historique complète ce constat. Il permet de dresser les grandes étapes de la citoyenneté et du rôle politique des militaires.

Notre deuxième partie répond à la problématique posée. Après avoir distingué les différents modes d'entrée en politique, nous essaierons de dégager quelques enseignements utiles pour la prochaine décennie. Nous rappellerons enfin les risques des entrées de militaires en politique. La sensibilité de la relation politico-militaire nécessite sagesse et prudence...

\*

\* \*

## Partie I : Que constate-t-on ?

**L'entrée en politique des militaires est souvent décevante car ils ne bénéficient généralement pas des relais nécessaires. En effet ses liens sociaux trop fragiles ne lui permettent pas de mettre le *pied à l'étrier* politique avec efficacité.**

*« La politique, hélas ! Voilà notre misère.  
Mes meilleurs ennemis me conseillent d'en faire.  
Être rouge ce soir, blanc demain, ma foi, non.  
Je veux, quand on m'a lu, qu'on puisse me relire. »*  
Alfred de Musset

Le recensement du nombre de « militaire candidats » sur la période allant de 1962 à 2017 constitue une première étape obligée afin de cerner avec justesse les contours de notre étude. Ce travail de recherche bibliothécaire permet d'établir des statistiques et de dégager des comparaisons éclairantes, notamment avec les autres catégories socio-professionnelles. Toutefois **ce recensement (11)** ne suffit pas pour expliquer les ressorts qui initient le mouvement du militaire vers la politique. L'étude du **cadre juridique (12)** et du **contexte historique (13)** permet d'appréhender en partie les déterminismes conscients -ou non- qui influencent les militaires envisageant l'aventure politique. Enfin, c'est surtout **l'étude sociologique (14)** des « candidats militaires » qui manifeste le mieux les causalités, parfois paradoxales, de cette décision du militaire d'entrer en politique.

## 11/ Combien sont-ils ?

La première partie de notre étude ambitionne de décrire une typologie des candidatures militaires en politique à l'échelle nationale. L'exhaustivité pour ce panorama est inatteignable. Il est probable que certains candidats militaires ne se retrouvent que partiellement dans nos constatations. Nous concédons que les individualités sont porteuses de forme d'engagement politique souvent unique. Pour autant, tenter de dégager des généralités a l'intérêt de faire apparaître les fondements qui structurent les candidatures militaires en politique sur la période étudiée.

**A l'élection présidentielle** de 1965, le général Charles de Gaulle a été réélu avec 55,2% des suffrages. La candidature **d'Alain Krivine** à l'élection présidentielle de 1969, sous l'étiquette de la ligue communiste, ne rentre pas dans notre champ d'étude. En effet candidat au cours de son service militaire, il n'est pas un militaire d'active. Nous écartons aussi les candidats n'ayant pas réunis les conditions comme par exemple **David Sforcada**, ancien troupe de marine, candidat à l'élection présidentielle en 2017 sous l'étiquette du parti « Bougeons la France ». Le **général Didier Tausin** semble finalement être le seul candidat militaire à s'être présenté à une élection présidentielle depuis le général Charles de Gaulle. Nous n'avons pas obtenu d'échange avec lui. Son programme politique, « Rebâtir la France »<sup>9</sup> dévoile en partie le ressort de son engagement politique. On y relève que son engagement politique est dicté par le « *changement de civilisation* »<sup>10</sup> observé et l'obligation de « *ne pas se taire* ».

**Au Sénat**, nos recherches *via* les archives du Palais du Luxembourg ont permis de retrouver les quelques sénateurs ayant un passé militaire. Ils ont déjà été présentés dans l'introduction : il s'agit du **général d'armée Jean Ganeval**, du **lieutenant-colonel Belhabich Sliman**, du **lieutenant-colonel Maurice Gallard**, du **chef de bataillon Edouard Grangier**, et aujourd'hui, du **sénateur Henri Leroy**, ancien colonel de

---

<sup>9</sup> <https://rebatirlafrance.fr/>

<sup>9</sup> Ibid.

**gendarmerie.** Celui-ci serait selon l'Essor<sup>11</sup> le premier gendarme à siéger au Sénat. Ensuite, nous avons recensé les « candidats militaires » non élus grâce aux données numérisées du ministère de l'Intérieur<sup>12</sup>. Ces données ne concernent que les élections sénatoriales depuis 1992. **Nous n'avons donc pas les données sur les candidats non élus sur la période de 1962 à 1992.**

- Aux élections sénatoriales de 1992, **Jean Queennec**, militaire retraité s'est présenté en Maine-et-Loire<sup>13</sup> sous l'étiquette Mouvement National Républicain, **André Guyomar**, militaire retraité, se présente dans le Morbihan<sup>14</sup> sous l'étiquette du Front National. Ces deux candidats ont obtenu des résultats faibles, à hauteur de 1%.
- Aux élections sénatoriales de 1995, **Ali Boina**, militaire retraité, s'est présenté à Mayotte sans étiquette et n'a obtenu que deux voix.
- Aux élections sénatoriales de 1998, **Albert Ponthieux**, militaire retraité, s'est présenté dans l'Aisne<sup>15</sup>, sous l'étiquette Front national et a obtenu 1,9% des voix. **Le général de brigade aérienne, Etienne Copel**<sup>16</sup>, s'est présenté dans l'Aube sous l'étiquette Union pour le Démocratie Française et a obtenu 105 voix. Notons que sa carrière politique débute en fait en 1981 suite à sa démission « *de son poste de sous-chef d'état-major de l'armée de l'Air, afin de pouvoir exprimer librement sa conception de la politique de Défense de la France* »<sup>17</sup> notamment matière de dissuasion nucléaire. Son premier livre Vaincre la guerre soutient l'idée que le nucléaire ne dissuade que le nucléaire et plaide pour une armée nationale à l'image de l'armée suisse. **Le colonel (ER) Manuel Guerrero** s'est présenté en Haute-Corse<sup>18</sup> sans étiquette. Il n'est pas élu.

---

11 <https://lessor.org/henri-leroy-premier-gendarme-a-sieger-senat/>, 15 novembre 2017.

12 Correspondance du porte-parole du Ministère de l'Intérieur, février 2018.

13 [https://www.la-croix.com/Archives/2001-09-25/Elections-senatoriales-\\_NP\\_-2001-09-25-141672](https://www.la-croix.com/Archives/2001-09-25/Elections-senatoriales-_NP_-2001-09-25-141672).

14 <http://www.politiquemaniam.com/senatoriales-1992-departement-morbihan.html>.

15 <http://www.politiquemaniam.com/fiche-11058.html>.

16 [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tienne\\_Copel](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tienne_Copel)

17 [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tienne\\_Copel](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tienne_Copel)

18 [https://www.corsenetinfos.corsica/Jean-Christophe-Orticoni-de-Massa-a-la-tete-du-Souvenir-Francais-de-Balagne\\_a15753.html](https://www.corsenetinfos.corsica/Jean-Christophe-Orticoni-de-Massa-a-la-tete-du-Souvenir-Francais-de-Balagne_a15753.html). *Le colonel (er) Manuel Guerrero est président du comité Balagne, président de la section de Haute-Corse de l'Association des Membres de la Légion d'Honneur Décorés au Péril de Leur Vie.*

- Aux élections sénatoriales de 2001, **Grégoire Raymond**, militaire retraité, s'est présenté dans les Landes<sup>19</sup> sous l'étiquette Front national. **Edouard Fesenbecks**, sous l'étiquette Front National et **Roger Chenay**, sans étiquette, se sont présentés dans les Pyrénées Orientales<sup>20</sup> et ont obtenu respectivement 0,49% et 0,19% des voix.

Les élections sénatoriales sur cette période ne semblent pas propices aux « candidats militaires ». Les résultats sont globalement faibles. **Au bilan, les militaires sont globalement des candidats malheureux aux élections sénatoriales.**

**Au Parlement Européen**, la poignée de militaires candidats a été présentée en introduction. Nous n'avons pas trouvé dans les archives de données permettant de recenser le nombre de candidats militaires non élus. Nous avons donc accès qu'aux élus. Les figures qui ressortent sont peu nombreuses. Il s'agit du général **Jeanou Lacaze** et du général **Philippe Morillon**. Nous avons interrogé ce dernier. Son entrée en politique est le fruit d'une sollicitation politique. C'est donc par opportunité qu'il est entré en politique. Nous en détaillons le cheminement ultérieurement. Nous relevons aussi la présence de **Jean-Charles Marchiani**, ancien-officier du service de documentation extérieure et de contre-espionnage de 1962 à 1970, député européen de 1999 à 2004 pour le Var. Proche de Charles Pasqua, il a été condamné par la justice dans le cadre de l'affaire dite de *l'Angolagate*<sup>21</sup>. Aujourd'hui, le député européen **Arnaud Danjean** pourrait être assimilé à la catégorie des candidats militaires. Il n'a pas répondu à nos sollicitations.

**A l'Assemblée nationale**, l'annexe I détaille nominativement les candidatures recensées.

- **En 1958**, il y a soixante-trois candidats aux élections législatives de 1958. Il y a treize élus. De nombreux anciens militaires sont élus députés en

---

<sup>19</sup> <http://www.politiquemania.com/senatoriales-2001-departement-landes.html>.

<sup>20</sup> <http://perpignanvillelibre.over-blog.com/article-32195112.html>.

<sup>21</sup> [http://www.lepoint.fr/societe/angolagate-la-condamnation-de-marchiani-est-devenue-definitive-15-06-2011-1342203\\_23.php](http://www.lepoint.fr/societe/angolagate-la-condamnation-de-marchiani-est-devenue-definitive-15-06-2011-1342203_23.php)

Algérie. C'est le cas, par exemple, du général de division **Dominique Renucci**, député de Batna ou du **général André Pigeot** député de la Saroua.

-**En 1962**, lors de la II<sup>ème</sup> législature, il y a dix-neuf candidats. Nous avons réussi à recensé uniquement nominativement huit élus, dont les **généraux d'armée Gabriel Bourgund**, député de Haute-Marne et **Roger Noiret**, député des Ardennes. Tous sont élus députés sous l'étiquette Gaulliste. Les événements de la fin de la guerre d'Algérie pèsent indubitablement.

-**En 1967**, lors de la III<sup>ème</sup> législature, il y a vingt-cinq candidats. Cinq sont élus, dont le **général de brigade Emmanuel Aubert**, député des Alpes Maritimes. L'ex ministre de la défense, ancien général de brigade, Monsieur **Jacques Chaban-Delmas** est élu député en Gironde.

- **En 1968**, lors la IV<sup>ème</sup> législature, il y a officiellement onze candidats militaires retraités. Six sont élus députés dont trois anciens officiers généraux. Nous notons l'élection de l'ancien chef d'état-major de l'armée de l'air, le **général d'armée Paul Stehlin** à Paris sous l'étiquette centriste. Nous incluons aussi l'ancien capitaine **Jean-Jacques Beucler**<sup>22</sup>, député de Haute-Saône. Ancien prisonnier Vietminh, devenu secrétaire d'état aux anciens combattants de 1977 à 1981. Il est à l'origine de l'affaire *Bourdarel* en 1991. Le succès électoral des militaires est relativement élevé au regard du faible nombre de candidatures.

-**En 1973**, cette apparente facilité à entrer en politique n'a pas d'effet d'entraînement puisque, lors de la V<sup>ème</sup> législature, le faible nombre de candidats se poursuit. Il y a treize candidats « anciens militaires » sur les trois milles vingt-trois candidats. Trois sont élus députés, dont à nouveau le **général d'armée Paul Stehlin**. Celui-ci démissionne en 1975 de son poste de vice-président de

---

<sup>22</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Jacques\\_Beucler](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Jacques_Beucler). *Jean-Jacques Beucler, fils de général, fait l'école militaire d'officiers de Cherchell et en sort aspirant, major de la promotion 1941-42. Il fait la campagne d'Italie comme aspirant au 5<sup>e</sup> régiment de tirailleurs marocains puis celles de France et d'Allemagne. Il embarque en 1949 pour l'Indochine comme lieutenant au 5<sup>e</sup> goum du 3<sup>e</sup> tabor marocain. Ayant été aéro-transportée à Cao Bằng en octobre 1950, son unité est engloutie dans le désastre de la bataille de la RC 4. Jean-Jacques Beucler est grièvement blessé et fait prisonnier. Détenu durant quatre ans au sinistre camp n° 1, il soutient ses camarades par un moral à toute épreuve et est reconnu par eux comme leur chef. Il est un des 4 officiers faisant partie du comité de paix et de rapatriement Jean Lartéguy l'a dépeint dans Les Centurions sous les traits du lieutenant Marindelle, et le commandant Pouget dans Le Manifeste du Camp n° 1 sous ceux de "Leyrieux".*

l'assemblée nationale suite à la controverse du renouvellement des flottes aériennes de combat.

- **En 1978**, le nombre de candidat se porte à vingt et un pour la VI<sup>ème</sup> législature. Nous observons un retour très progressif des militaires en politique après le traumatisme algérien. Il y a cinq élus. Il s'agit **du capitaine Jean-Jacques Beucler**, député sortant de Haute-Saône, **du colonel en retraite Paul Rivière**, maire de Montagny, député sortant pour la 6<sup>ème</sup> circonscription de la Loire, **du général de corps d'armée Marcel Bigeard**, élu député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de Meurthe et Moselle, **du contre-amiral Jean Brocard**, député sortant de la 1<sup>ère</sup> circonscription de Haute Savoie et **d'Yves Lancien**, officier en retraite, élu du XV<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Parmi les non-élus, nous relevons la présence de **l'intendant militaire André Farellacci**, candidat RPR qui obtient 29,9% des voix au 1<sup>er</sup> tour de la 2<sup>ème</sup> circonscription de l'Ardèche.

-**En 1981**, lors de la VII<sup>ème</sup> législature, il y a onze candidats pour quatre cents soixante-quatorze députés. Trois sont élus. Nous observons la réélection du **colonel Yves Lancien**, député du XV<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, **du général de brigade aérienne Emmanuel Aubert**, député de la 3<sup>ème</sup> circonscription des Alpes-Maritimes et du général de corps d'armée Marcel Bigeard. La figure emblématique de ce dernier ne semble pas avoir inspiré d'autres candidatures.

-**En 1986**, pour la VIII<sup>ème</sup> législature, il y a quarante-huit candidats militaires pour six mille huit cent quatre candidats. Cinq sont élus. Trois sont réélus, sous les étiquettes des partis UDF et RPR. Il s'agit du **général Emmanuel Aubert**, député sortant, maire de Menton, et du **général Pierre Bénouville**, député sortant pour le XV<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, **du contrôleur général Jean Brocard**, député sortant en Haute-Savoie. Les deux autres sont le **général brigade aérienne Henri Louet**, député de l'Indre et le **capitaine Pierre Sergent**. Au global, il y a une forte augmentation du nombre de candidats militaires par rapport à la précédente législature. **L'introduction de la proportionnelle** explique en partie cette augmentation. L'élection du capitaine Pierre Sergent, député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Perpignan sous l'étiquette Front du Rassemblement National marque cette élection. Cet ancien officier de Légion est

connu notamment pour sa participation au putsch d'Alger et à son implication dans l'organisation de l'armée secrète (OAS). **L'annexe I montre que la majorité des candidats s'engagent d'ailleurs sous l'étiquette politique FRN<sup>23</sup>**. Nous n'avons pas cherché de réponses aux raisons de cette polarité politique des candidats à l'extrême-droite. S'agit-il d'une réaction face à la politique de François Mitterrand ou une adhésion aux idées de Jean-Marie Le Pen ? Nous laissons au lecteur le choix de se faire une opinion. L'investiture FRN est probablement plus facile à obtenir de la part de candidats militaires que dans d'autres partis. En même temps, nous observons que cette polarité politique se confirme jusqu'à nos jours.

-**En 1988**, lors de la IX<sup>ème</sup> législature, il y a quarante-six candidats. Trois sont élus. Le contrôleur général Jean Brocard et le général Emmanuel Aubert sont réélus. **Monsieur Auguste Legros** est lui élu député dans la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Réunion. Nous soulignons que **de nombreux militaires sont suppléants**. Cela accrédite l'idée de garantie morale, de respectabilité apportée par les militaires. Le général Marcel Bigeard est battu au second tour à 49.6% dans la 5<sup>ème</sup> circonscription de Meurthe et Moselle.

-**En 1993**, lors de la X<sup>ème</sup> législature, il y a à nouveau quarante-six candidats. Seul deux anciens militaires sont élus. Il s'agit du **général Emmanuel Aubert** et de **Michel Roussin<sup>24</sup>**, ancien officier de gendarmerie, qui deviendra ministre de la coopération au sein du gouvernement d'Edouard Balladur. Mais il y a une **augmentation du poids électoral** des candidats non-élus. Un certain nombre de candidats militaires obtiennent plus de 10% des voix au premier tour à l'image du colonel de gendarmerie Jean-Jacques Gérardin qui a obtenu 26,2% des voix au premier tour de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Var.

-En 1997, lors de la XI<sup>ème</sup> législature, il y a quarante-trois anciens militaires pour six mille deux cent treize candidats. Le **commandant Yves**

---

23 Front Rassemblement National

24 [https://fr.wikipedia.org/wiki/Michel\\_Roussin](https://fr.wikipedia.org/wiki/Michel_Roussin). « Ancien chef de cabinet à la mairie de Paris, Dans l'affaire des marchés publics d'Île-de-France, Michel Roussin a été condamné en première instance en octobre 2005 pour « complicité et recel de corruption » à quatre ans de prison avec sursis, 50 000 euros d'amende et cinq ans de privation des droits civiques, civils et familiaux. »

**Fromion** est élu député du Cher. Sauf omission de notre part, il semble être le seul. Les militaires en position de suppléant sont nombreux.

-En **2002**, à la XI<sup>ème</sup> législature, la numérisation oblige à chercher parmi les archives du ministère de l'intérieur. La catégorie socio-professionnelle « retraité militaire » fait ressortir vingt-huit candidats. Cette recherche numérique mériterait un approfondissement nominatif. Les candidats militaires sont probablement plus nombreux. De plus la catégorie socio-professionnelle « militaire retraité » disparaît avec le numérique. **Paradoxalement, la numérisation complique donc l'accès aux données concernant les anciens militaires.** Nous n'avons pas eu le temps de discerner nominativement parmi les milliers de candidats ceux qui auraient un passé militaire. Nous notons uniquement la réélection du commandant Yves Fromion est réélu en 2002.

-**En 2007, en 2012 et en 2017**, nous avons cherché de façon empirique. Les candidats sont probablement plus nombreux que ceux que nous mentionnons dans l'annexe I. En 2007, c'est par exemple, l'amiral Laurent Le Merer, candidat à Brest. En 2012, c'est l'amiral Pierre-François Forissier, candidat suppléant à Lorient. En 2017, c'est le capitaine de **vaisseau Dominique de Lorgeril**, le **capitaine Marion Buchet**, l'**adjudant Loic Corré** ou le **capitaine Laetitia Saint Paul**, élue député de la 4<sup>ème</sup> circonscription du Maine et Loire. Présenté dans l'introduction, on note aussi l'élection de l'**ex-commando de Marine Jean-Michel Jacques**, député de la 6<sup>ème</sup> circonscription du Morbihan et ancien maire de Branderion, et de l'**ex-colonel de gendarmerie Jean-Louis Masson**, député de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Var et ancien maire de La Garde. Le général d'Armée Bertrand Ract-Madoux n'est pas élu dans la Drôme. Ce qui ressort pour cette dernière législature, c'est la présence de plus en plus affirmé de candidats d'actives.

**Au global**, le constat de ce panorama laisse une impression **en demi-teinte**. D'une part, il y a un nombre significatif de militaires qui entrent en politique à l'échelle nationale comme le montre l'annexe I. D'autre part une certaine méconnaissance politique caractérise un bon nombre de candidature. **C'est pourquoi, de prime abord, les militaires semblent être des candidats malhabiles pour entrer en politique.** Les difficultés qu'éprouvent les militaires dans leurs candidatures en politique sont-elles dues à la singularité du cadre juridique entourant l'état de militaire ? C'est l'objet d'étude de notre deuxième sous partie.

## **12/ Quelles sont les difficultés juridiques éprouvées par les militaires dans les candidatures politique ?**

L'ouvrage d'Eugène-Jean Duval Étapes de la citoyenneté des militaires 1789-1999 est particulièrement instructif sur les origines et l'évolution du statut militaire. En préambule de cette étude juridique, nous souhaitons rappeler le décret révolutionnaire sur la constitution de l'armée du 28 février 1790. Ce décret accorde aux militaires la qualité de « *citoyen actif* »<sup>25</sup>. Ce qualificatif s'acquiert en récompense des sacrifices consentis pour la Nation. L'attribut « citoyen actif » offre aux militaires un sésame au vote et leur permet de participer à la vie politique. Cette citoyenneté active fait en quelque sorte écho au statut accordé aux hoplites dans la société grecque. Aujourd'hui le statut juridique des militaires est interprété différemment. Où en est-on ?

### a) **Une autolimitation infondée**

**L'acception rudimentaire du statut général des militaires tend à considérer, à tort, que les militaires sont des citoyens non-éligibles tant qu'ils sont sous l'uniforme.** En réalité, le code de la Défense autorise les candidatures en politique de militaires d'active avec certaines restrictions.

Certes l'article du code de la Défense L4121-3 modifié par la loi n°2008-493 du 26 mai 2008 - art. 3 stipule qu'il « *est interdit aux militaires en activité de service d'adhérer à des groupements ou associations à caractère politique.* » Toutefois son interprétation est source de confusion couramment répandue notamment au sein des Armées. L'acception simpliste consiste à croire que le militaire est inéligible parce qu'il ne peut pas adhérer à un parti politique. Certes de nombreux militaires savent objecter que le militaire est autorisé à se présenter à une élection hors des partis politiques. L'idée sous-jacente souvent liée à cette objection tend à accréditer l'idée que le militaire reste un

---

25 **DUVAL Eugène-Jean**, Étapes de la citoyenneté des militaires 1789-1999, Essai p 66.

citoyen « à part » du système politique. Pour jauger l'erreur d'appréciation, il est intéressant de s'interroger sur la portée cognitive de cet interdit.

**Dans les armées, l'interdit psychologique de l'aventure politique au cours de sa carrière demeure puissant.** Ce blocage se mesure par exemple au regard du nombre écrasant de candidatures politique en tant que retraité. Entre 1962 et 2017, les candidatures politiques- retraité militaire- représentent plus de 90% des candidatures. Est-ce à dire que le militaire se juge inapte à l'exercice de la gestion de la Cité durant son temps sous les drapeaux ? Est-ce à dire qu'il se désintéresse du sort de la Cité durant sa carrière militaire ? Non. En fait, la disponibilité militaire « *enferme et isole* »<sup>26</sup> : le militaire consent à servir exclusivement au sein des Armées. Les causes de ce choix exclusif sont multiples : vocation, sens du service, enthousiasme, réflexe culturel, carriérisme, prudence... Par rebond, le militaire n'a donc pas la même mobilité externe que les autres corps de l'État. Comme le souligne le vice-amiral (2S) Alain Dumontet, conseiller départemental du canton de La Garde, Le Pradet, Carqueiranne, « *entre l'état militaire et l'engagement politique, il existe une césure née de notre statut et de notre activité qui interdit quasiment des allers retours, contrairement à tous les autres corps de l'État. Un jeune diplomate, un jeune sous-préfet, un jeune économiste peuvent rejoindre des cabinets ministériels et ainsi mettre le pied en politique en s'engageant sous les couleurs de leur ministre, puis rejoindre ensuite son administration d'origine. Un jeune officier ne peut faire de même car la neutralité politique lui est imposée lors de son retour dans les Armées. On trouverait quelques exceptions à cette affirmation, mais leur fréquence n'a rien à voir en la matière avec les autres corps de l'État* »<sup>27</sup>.

Dans les faits ce **qui semble prédominer, c'est la méconnaissance des autorisations accordées par le code de la Défense.** La plupart des militaires acceptent l'idée (fausse) qu'ils ne pourront pas se présenter en politique durant leur vie sous l'uniforme. Ce faisant, ils renoncent à toute forme de vie publique, plus grave encore ils occultent l'idée même d'envisager un engagement politique durant leur carrière militaire. Ce blocage intellectuel est encore présent. « *La politique, je n'y avais pas pensé* »<sup>28</sup>

---

26 **BENTEGEAT Henri** général d'armée, « *Aimer l'Armée une passion à partager* » Éditions Dumesnil, 2012, page 18.

27 **DUMONTET Alain**, vice-amiral d'escadre (2S), entretien téléphonique de février 2018.

28 **SOUBELET Bertrand**, Entretien dans le cadre du comité Périclès de l'École de guerre, novembre 2017

confie le général Bertrand Soubelet. Cette formule - bien que passe partout- de la part d'un ancien haut gradé de la gendarmerie - renforce notre conviction que le tabou intellectuel demeure vivace chez la majorité des militaires d'active. **En résumé, le juste principe, dictant au militaire de ne pas faire de la politique, conduit généralement celui-ci à s'abstenir d'envisager la possibilité d'une carrière politique.**

Cette méconnaissance des militaires du texte législatif régissant leur forme d'engagement en politique est dommageable. Elle génère des réactions parfois caricaturales. La réaction du général Philippe Morillon lorsque François Bayrou lui propose de se présenter sur les listes UDF<sup>29</sup> aux élections européennes de 1999 est éclairante. « *Toute ma vie j'ai combattu des ennemis en dehors de la France, ce n'est pas maintenant que je souhaite en avoir au sein de mon propre pays* »<sup>30</sup>. La réponse est noble mais elle revient à dire, en d'autres termes, « passez votre chemin »...Combien de citoyens seraient prêt à renvoyer si promptement une telle proposition ? Il est intéressant de noter que le général Philippe Morillon a finalement accepté de présenter sa candidature à l'élection du parlement européen. Il sera d'ailleurs élu « *sans difficultés* »<sup>31</sup>, cette facilité contrastant d'autant avec son refus initial.

**En externe, les hommes politiques ont tendance à considérer les militaires comme des citoyens non disposés à participer au débat public.** Cette sentence mérite d'être nuancée. Nos recherches ont permis des rencontres avec des politiques ayant une image exactement à l'opposé de cette posture. Toutefois la phrase-choc de monsieur Alain Juppé aux étudiants de Bordeaux au printemps 2016 traduit bien la persistance de cette relative condescendance : « *Si on laisse à chaque militaire la possibilité de critiquer les gouvernements, il n'y a plus de gouvernement* »<sup>32</sup> Certes, monsieur Alain Juppé ne fait que rappeler la sujétion du militaire au politique. **Cette sujétion trouve son origine dans l'antique locution latine : « *cedant arma togae* » Ce refus du pluralisme interne à l'État est constitutionnel.** Il s'applique à d'autres corps de l'État pour préserver la liberté du décideur. Mais ce refus du pluralisme se conjugue parfois en France avec une pointe de dédain vis-à-vis des militaires. Ce ne semble pas être le cas de nos voisins,

---

29 Union pour la démocratie française.

30 **MORILLON Philippe** général, entretien téléphonique de janvier 2018.

31 Ibid.

32 **JUPPE Alain**, le 25 avril 2016, cités lors d'une conférence Sciences Po à Bordeaux, alors candidat à la primaire de la droite et du centre en vue de l'élection présidentielle de 2017.

Américains, Britanniques Allemands. Les raisons historiques décrites ultérieurement dans notre mémoire expliquent cette singularité française. Quoiqu'il en soit, le ton abrupt - voire péremptoire- renvoi l'image d'une inadaptation par essence du militaire à toute forme de délibération publique. Cette assertion est partagée par de nombreux intellectuels français. Monsieur Mattéi Dogan souligne les incompatibilités du « *métier des armes tendu vers l'action* » avec « *celui des parlementaires* » tendu « *vers la délibération* »<sup>33</sup>. Monsieur Éric Duhamel considère lui que « *le statut de parlementaire exige l'adoption de comportements, de posture, d'attitudes, en un mot d'une sociabilité qui n'est pas celle des militaires. En d'autres termes, et pour plagier Pierre Bourdieu, nos militaires n'ont guère de disposition à l'habitus. Intervenir « de omni re scibili, et quibusdam aliis* »<sup>34</sup> est le propre d'un député de bon niveau, mais c'est une propriété qui n'est guère appréciée de soldats qui assimilent débat et parlotte »<sup>35</sup>. Ainsi les militaires développeraient des qualités à rebours du monde politique : concision *versus* dialogue, commandement *versus* discussion, intransigeance *versus* compromis, action *versus* réflexion, etc...

Au bilan, la **double méconnaissance politique et militaire du code de la Défense accentue la singularité des militaires**. La fin du service militaire renforce-t-elle cette dichotomie ? De fait, l'isolement du militaire pourrait contribuer à distendre le lien avec la politique et nuire à la compréhension réciproque. Néanmoins, il ne semble pas qu'il y ait eu d'inflexion majeure qui permette d'affirmer un éloignement du politique et du militaire. Au contraire, Grégoire Demézon dans sa thèse relève que nous sommes dans une ère de « *banalisation* »<sup>36</sup> progressive du cadre juridique depuis 1972. Cette banalisation juridique tend à accréditer un accommodement, voir un rapprochement progressif.

---

33 **DOGAN Mattéi**, *Les officiers dans la carrière politique du Maréchal de Mac-Mahon au général de Gaulle*, Revue française de sociologie, 1961, p 353.

34« De toutes les choses qu'on peut savoir et aussi de quelques autres. » Devise de Jean Pic de la Mirandole, qui, dans l'esprit de la Renaissance, croyait qu'il était possible de maîtriser l'ensemble des connaissances ; il composa un recueil de neuf cents thèses intitulé *De omni re scibili* qui synthétisait les thèses philosophiques et théologiques de son temps.

35 **DUHAMEL Eric**, *De l'épée à la toge (Les officiers au Palais Bourbon de 1945 à 1962, in MILITAIRES en Républiques 1870-1962*, Courtry, Publications de la Sorbonne, 1999, p356.

36 **DEMEZON Grégoire**, *Gendarmerie Nationale et Dialogue Social*, Atelier national de reproduction des thèses, 2010, p90.

b) **Des possibilités juridiques non utilisées et évolutives...**

Si l'article L4121-3 autorise les candidatures politiques de militaire de carrière, les conditions sont manifestement moins connues. De fait, *«sous réserve des inéligibilités prévues par la loi, les militaires peuvent être candidats à toute fonction publique élective ; dans ce cas, l'interdiction d'adhésion à un parti politique prévue au premier alinéa est suspendue pour la durée de la campagne électorale. En cas d'élection et d'acceptation du mandat, cette suspension est prolongée pour la durée du mandat. Les militaires qui sont élus et qui acceptent leur mandat sont placés dans la position de détachement prévue à l'article L. 4138- 8 »*. C'est le cas, par exemple, de la députée Lætitia Saint Paul, élue députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription de Maine-et-Loire en 2017. Le capitaine Lætitia saint Paul poursuit sa carrière militaire. Elle peut légitimement affirmer son statut de militaire comme elle nous l'écrit : *«Je n'ai pas quitté l'armée, je suis actuellement en détachement de droit, pour exercice de mandat électif, sans solde.»* Ainsi ses droits à l'avancement par exemple se poursuivent. Ce qui est en parfaite concordance avec l'article L.4138-8 modifié par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 - art. 62.<sup>37</sup>

---

**37 Code de la Défense L4138-8.** Le détachement est la position du militaire placé hors de son corps d'origine. Dans cette position, le militaire continue à figurer sur la liste d'ancienneté de son corps et à bénéficier des droits à l'avancement et à pension de retraite. Les conditions d'affiliation au régime de retraite sont fixées par décret en Conseil d'État. Le détachement est prononcé de droit, sur demande agréée ou d'office. Le détachement d'office est prononcé par le ministre de la Défense ou, pour les militaires de la gendarmerie nationale, par le ministre de l'Intérieur, après avis d'une commission comprenant un officier général et deux militaires de grade égal ou supérieur à celui des intéressés.

Le militaire détaché est soumis à l'ensemble des règles régissant la fonction qu'il exerce par l'effet de son détachement, à l'exception de toute disposition prévoyant le versement d'indemnités de licenciement ou de fin de carrière. Le militaire détaché dans un corps ou un cadre d'emplois civil conserve l'état militaire et demeure par conséquent soumis aux articles L. 4121-1 à L. 4121-5. Toutefois, le militaire détaché peut, en application du statut particulier de son corps d'origine, se voir appliquer les dispositions dont relèvent les fonctionnaires du corps ou cadre d'emplois d'accueil. Sauf lorsqu'elle est de droit, la position de détachement est révocable et ne peut être renouvelée que sur demande. Le militaire détaché est remplacé dans son emploi.

Pour les militaires servant en vertu d'un contrat, le détachement n'affecte pas le terme du contrat. Le temps passé en détachement est pris en compte dans la durée de service du militaire servant en vertu d'un contrat. Sous réserve de dérogations fixées par décret en Conseil d'État, la personne morale auprès de laquelle un militaire est détaché est redevable, envers le Trésor, d'une contribution pour la constitution des droits à pension de l'intéressé. Le taux de cette contribution est fixé par décret.

Le cadre juridique militaire continue d'évoluer notamment au niveau individuel pour s'adapter aux évolutions de la société. **Les évolutions de notre société ont tendance à libéraliser le cadre juridique** encadrant le militaire. Ces libéralisations se font généralement par à-coups. Le parcours du commandant Paul Anselin, officier au 1<sup>er</sup> régiment de hussards parachutistes, ancien sous-préfet et maire de Ploërmel, met en perspective ces évolutions juridiques par à-coups. Son affectation « *baroque* »<sup>38</sup> au sein du corps préfectoral devance la loi 4139-2<sup>39</sup> permettant aux militaires la mobilité vers d'autres corps de l'état. Plus proche de nous la lecture du rapport de 2003, présidé par Monsieur Denoix de Saint Marc, vice-président du conseil d'État, illustre une autre évolution induite notamment par les mouvements de « grogne » des gendarmes en 2001. Cette révision du statut général de 2005 a abouti, selon l'historien Jacques Le Goff, à une « *réforme déhanchée accordant tout aux droits individuels, rien aux droits collectifs* ». <sup>40</sup> L'expression militaire est définie par le code de la défense à l'article L4121-2<sup>41</sup>. Comme le rappelle le chef d'escadron Louis-Guilhem Larchet « *la liberté d'expression constitue en effet un droit fondamental. Celle du soldat, qui porte les armes de la Nation, est nécessairement limitée : il ne saurait se poser en juge et partie* »<sup>42</sup>. Son statut lui impose donc d'observer un juste devoir de réserve. Hormis le secret-défense, la définition de ce devoir de réserve au niveau individuel semble juridiquement floue. « *Les militaires doivent faire preuve de discrétion ; [...ils] ne peuvent être déliés de cette obligation que*

---

38 ANSELIN Paul, entretien novembre 2017

39 **L4139-2, modifié du 12 mars 2012-Article 62** : « *Le militaire, remplissant les conditions de grade et d'ancienneté fixées par décret, peut, sur demande agréée, après un stage probatoire, être détaché pour occuper des emplois vacants et correspondant à ses qualifications au sein des administrations de l'État, des collectivités territoriales, de la fonction publique hospitalière, et des établissements publics à caractère administratif* »

40 **DEMEZON Grégoire**, Gendarmerie Nationale et Dialogue Social, Atelier national de reproduction des thèses, 2010, p92.

41 **L'article L4121-2** stipule que « *les opinions ou croyances, notamment philosophiques, religieuses ou politiques, sont libres. Elles ne peuvent cependant être exprimées qu'en dehors du service et avec la réserve exigée par l'état militaire. Cette règle s'applique à tous les moyens d'expression. Elle ne fait pas obstacle au libre exercice des cultes dans les enceintes militaires et à bord des bâtiments de la flotte. Indépendamment des dispositions du code pénal relatives à la violation du secret de la défense nationale et du secret professionnel, les militaires doivent faire preuve de discrétion pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. En dehors des cas expressément prévus par la loi, les militaires ne peuvent être déliés de cette obligation que par décision expresse de l'autorité dont ils dépendent. L'usage de moyens de communication et d'information, quels qu'ils soient, peut être restreint ou interdit pour assurer la protection des militaires en opération, l'exécution de leur mission ou la sécurité des activités militaires.* »

42 **LARCHER Louis-Guilhem chef escadron**, « *La 'Grande muette' est-elle aussi sourde et aveugle... ?* »

*par décision expresse de l'autorité dont ils dépendent.»*<sup>43</sup> Le droit laisse en quelque sorte intacte la tension entre la volonté du chef et le devoir de discrétion du militaire. En dehors, du cadre du secret des opérations, le militaire se tait généralement au gré des exigences définies par son chef. Le cadre disciplinaire, y compris psychologique, semble prendre le pas sur le droit au niveau individuel. La loi<sup>44</sup> sur la protection du secret des sources obtenu par les médias en 2016 constitue une inflexion. Cette loi pourrait avoir des conséquences sur l'expression militaire individuelle, notamment dans le champ politique. De fait, cette loi permet- en théorie- d'utiliser le truchement des médias pour une expression anonyme. Cet anonymat répond en partie au souci de discrétion imposé juridiquement au militaire. Le militaire pourrait donc s'exprimer par de médias interposés après en avoir loyalement demandé l'autorisation à son autorité hiérarchique. Ces suppositions méritent d'être nuancées. En effet nul doute que cet anonymat demeure fragile dans les faits: enquête interne des Armées, duplicité des journalistes...

**En revanche, l'expression collective des militaire demeure restreinte parce qu'antinomique de la neutralité politique des Armées.** La révision du statut général des militaires de 2005 protège les notions d'ordre, d'obéissance, de hiérarchie, de missions... La prudence des autorités vis-à-vis des associations professionnelles nationale des militaires (APNM) montre la sensibilité politique de cette expression collective. Pour la première fois trois APNM<sup>45</sup> (Air, Commissaires et Armement) ont été auditionnées par la commission de défense en février 2018. Par ailleurs, les potentialités d'expression collective ouvertes *via* la numérisation constituent un défi juridique. De fait, les réseaux sociaux sont un catalyseur puissant d'une expression militaire collective à portée politique. L'expression des épouses de militaires sur *Facebook* à propos du logiciel Louvois en 2012 constitue probablement un fait précurseur de ce mode d'expression collective. Nul doute que ce phénomène surgira un jour ou l'autre de la part de militaires soucieux « de se serrer les coudes » sur un sujet par essence sensible politiquement. **Les conséquences politiques de cette expression collective numérisée méritent d'être**

---

43 Article L4121-2.

44 Article 2 loi Bloche du 14 novembre 2016.

45 Association Professionnelle Nationale des Militaires.

**questionnées par le droit.** Nous restons sur ce sujet au stade du questionnement parce que tenter de répondre à ce vaste défi nous éloignerait de notre problématique.

Plus près de nous, en septembre 2017, le 11<sup>ème</sup> rapport du Haut Comité à l'évaluation de la condition militaire<sup>46</sup> invite à une future ouverture juridique qui rentre dans le cadre de notre étude sur l'entrée en politique des militaires. Il s'agit de préparer le projet de loi mettant en œuvre la **décision n° 2014-432 QPC** du 28 novembre 2014 relative à l'exercice d'un mandat électif par un militaire en activité de service. La Directrice des Affaires Juridiques, **madame Claire Legras**, confirme cette évolution à l'horizon 2019<sup>47</sup> *via* l'article 18 de la Loi de Programmation Militaire 2019 à 2025. Le délicat équilibre à trouver consiste à préserver la disponibilité du militaire et la neutralité des armées. Cette évolution offrirait la possibilité de se présenter à une élection au sein de conseils municipaux -à l'exclusion des fonctions de maires et de premier adjoint pour les communes inférieures à 3500 habitants. Madame Legras estime que « *l'on ouvre une porte* »<sup>48</sup> et espère que le « *Conseil d'État jugera suffisante la taille de cette porte* ». <sup>49</sup> L'exclusion des fonctions de maire et de premier adjoint répond à l'impératif de disponibilité. En revanche, le choix de la taille de cette « *porte* » interpelle. Quels arguments juridiques justifient le chiffre de 3500 ? Est-ce pour répondre à l'impératif de neutralité politique ? Ceci revient à reléguer les militaires dans des engagements politiques uniquement ruraux. Comment réagiront les militaires envisageant une candidature politique urbaine ? Ce pourrait être le cas des personnels militaires stationnés

---

46 **P106- 11e RAPPORT DU HCECM > PARTIE 4 SEPTEMBRE 2017.** La participation des militaires à la vie publique est naturellement limitée par le cantonnement juridique auquel ils sont soumis. Ces contraintes se traduisent naturellement dans la faible présence de militaires ou d'anciens militaires au Parlement ou au sein des exécutifs des principales collectivités territoriales. Au niveau local, la marginalité des militaires accédant à des responsabilités exécutives semble identique à ce qui se voit au niveau national. Malheureusement les données du répertoire national des élus ne permettent pas de tracer cette origine ni d'évaluer, en conséquence, la place précise que les anciens militaires peuvent occuper dans la vie publique locale. Par sa décision n° 2014-432 QPC du 28 novembre 2014, le Conseil constitutionnel a déclaré contraire à la Constitution l'interdiction faite aux militaires en activité de service d'exercer un mandat de conseiller municipal. Il a différé l'abrogation de l'article L46 du code électoral au 1er janvier 2020 pour éviter un certain nombre de difficultés. Un projet de loi devra être déposé et adopté avant ce terme. Il est important que cette échéance soit respectée et que, par ailleurs, le texte permette une juste conciliation entre la nécessaire libre disposition de la force armée et le principe constitutionnel d'égalité des citoyens. Il s'agit d'une mutation sensible des droits politiques des militaires qui représente aussi une opportunité offerte à la fonction militaire de contribuer à la vie publique locale..

47 Loi de Programmation Militaire 2019-2025.

48 Conférence du 30 janvier 2018 à l'École Militaire dans le cadre du module Éthique et Juridique de la scolarité de l'École de guerre.

49 Ibid.

en ville comme les services de santé, les pompiers de Paris, etc... Comment justifier ce plafonnement vis-à-vis d'un militaire envisageant de se présenter à l'élection d'une commune de 3600 habitants ? En outre, les petites communes peuvent focaliser l'attention nationale sur des sujets sensibles. Ce fut le cas, par exemple, de Sartène (3308 habitants) avec sa série de destruction par explosifs et d'assassinats en 2014 représentant 65 % des actes criminels de la Corse. C'est aujourd'hui le cas de la commune de Notre Dame des Landes (2098 habitants) ou de Castellane (1109 habitants à côté de Vintimille) dont les problèmes locaux ont une résonance politique nationale. **On mesure toute la difficulté de faire coïncider un chiffre avec la notion de neutralité politique.** Les amendements récents, acceptés par le président de la commission de Défense monsieur le député **Jean-Jacques Bridey**, promeuvent une autorisation jusqu'à 9000 habitants. Cela montre que ce sujet est encore en débat. L'article du 07 mai 2018 de monsieur Romain Chetaillé, directeur de la revue parlementaire souligne un autre *«facteur d'étonnement qui est que ces restrictions n'étant pas applicables aux ressortissants d'un état de l'Union européenne autre que la France, un militaire étranger résidant en France pourrait être élu d'une commune de plus de 9.000 habitants, alors que cela serait incompatible pour un militaire français»*<sup>50</sup> **Au final, ces débats prolongent l'histoire des évolutions juridiques «par à-coups» du statut général des militaires.**

c) **...qui aboutit à un manque d'efficacité des candidatures militaires.**

Ce statut juridique singulier propre au militaire découle d'abord de notre histoire française. L'héritage de la défaite de 1870, du Boulangisme, le prestige de la victoire de 1918, la honte de la défaite de 1940, l'irruption de la personnalité du général de Gaulle dans la constitution de la V<sup>ème</sup> République, le putsch des généraux à Alger en 1962 sont autant de facettes qui expliquent les évolutions du cadre normatif du statut général des militaires. Cette mise en place normative complexe a été l'objet d'études antérieures

---

50[https://www.larevueparlementaire.fr/index.php?option=com\\_k2&view=item&id=1413:lors-des-prochaines-elections-municipales-les-militaires-pourront-etre-elus-conseiller-municipal-et-communautaire&Itemid=1524](https://www.larevueparlementaire.fr/index.php?option=com_k2&view=item&id=1413:lors-des-prochaines-elections-municipales-les-militaires-pourront-etre-elus-conseiller-municipal-et-communautaire&Itemid=1524) du 07 mai 2018.

décryptant les mouvements juridiques de singularisation ou de banalisation ou successifs.<sup>51</sup> L'objet de notre étude n'est pas de réexpliquer l'histoire de cette construction normative.

**La caractéristique majeure à retenir demeure le cantonnement juridique du militaire français.** Il répond à l'interrogation du poète romain Juvénal : « *Sed quis custodiet ipsos custodes* »<sup>52</sup>. Ce cantonnement juridique « *est concrètement un moyen inventé par l'État moderne pour s'assurer de la loyauté de ses forces Armées* »<sup>53</sup>. Cette loyauté est d'ailleurs vraie pour d'autres grand corps de l'Etat : c'est le cas des magistrats ou des préfets par exemple. Ces derniers sont soumis à des restrictions juridiques propres comme l'interdiction d'adhérer à un parti. Toutefois Grégoire Demezou va plus loin dans sa thèse en développant l'idée que le cantonnement juridique du militaire est une « *ruse que le juriste met à disposition de la Cité pour qu'elle puisse s'assurer du contrôle de ses gardiens* »<sup>54</sup>. **Le terme de ruse met bien en relief l'ambiguïté qui s'imisce dans les relations politico-militaire française.** C'est comme si l'homme politique se méfiait intrinsèquement en retour de la possible action du militaire dans les affaires de la Cité. C'est la crainte tout autant du coup d'Etat militaire que l'inadéquation des *us et coutumes* militaires à la gestion de la vie de la Cité. Nous développerons cette défiance historique ultérieurement.

\*\*\*

L'analphabétisme politique du militaire conjugué à l'omission du monde politique d'aider la candidature militaire prennent racine dans l'histoire du cadre juridique français. **Ainsi le militaire vit en marge de la politique française comme séparé par un grillage juridique.** Les mailles de ce grillage permettent des échanges quotidiens. La taille et la forme des mailles évoluent au gré du contexte national. Cependant cette séparation physique demeure forte au moins dans les esprits. Au bilan, le **cantonnement juridique français pèse inconsciemment sur les candidatures politiques d'anciens**

---

51 Laurent Sébastien, Forcade Olivier, Duhamel Éric, Vial Philippe (dir.), Militaires en République (1870-1962). Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France.

52 « *Mais qui gardera les gardiens ?* »

53 **DEMEZON Grégoire**, Gendarmerie Nationale et Dialogue Social, Atelier national de reproduction des thèses, 2010, p 37

54 Ibid p37.

**militaires.** Ce poids explique, par exemple, pourquoi la plupart des militaires français interrogés ressentent l'isolement du combattant « *lâché en rase campagne* » lorsqu'ils entrent en politique.

d) **Le tour d'horizon parmi nos voisins fait ressortir le caractère national du rôle politique accordé aux militaires**

**Au Royaume-Uni, les candidatures politiques de militaires, notamment pour les officiers à *mi- carrière*, sont culturellement admises et encouragées.** L'annexe III<sup>55</sup> dénombre la présence des politiques faisant état de leur passé militaire. En préambule, nous soulignons que la plupart font état de leur passage dans les Armées même si celui-ci est parfois anecdotique. Nous observons que certains « *Chief of Defence Staff* »<sup>56</sup> deviennent membres du « *House of Lords* »<sup>57</sup> à leur retraite. Ensuite, l'élection de cinquante-six « militaires vétérans » au Parlement britannique détonne en comparaison de la France. Aujourd'hui, nous relevons par exemple la présence de **Tom Tugendhat**<sup>58</sup>, ancien assistant militaire du chief of staff, de **Dan Jarvis**<sup>59</sup>, de **Rory Stewart**<sup>60</sup>, de **Patrick Mercer**<sup>61</sup>, du **lieutenant général David Leakey**, non élu, a lui un rôle formel au parlement. **Owen Pritchard**<sup>62</sup>, secrétaire du député Dan Jarvis, a choisi d'entrer en politique au grade de commandant. Il souligne que les officiers britanniques sont « *quite encouraging* »<sup>63</sup> à s'engager en politique. Derrière cette formulation toute britannique, Owen Pritchard a en effet obtenu l'autorisation de participer à l'élaboration du « *Labour Party Future Candidates Programme* » en 2011-12. Il a aussi rédigé des articles pour des membres du Parlement ou effectué la campagne de Sadiq Khan au cours de la « *London Mayoralty elections* ». En outre, le pragmatisme anglais établit un lien direct entre la

---

55 [https://en.m.wikipedia.org/wiki/List\\_of\\_military\\_veterans\\_in\\_British\\_politics](https://en.m.wikipedia.org/wiki/List_of_military_veterans_in_British_politics).

56 Chef d'états-majors des armées.

57 Équivalent du Sénat.

58 **Tom Tugendhat**, <https://www.tomtugendhat.org.uk/about-tom-tugendhat>.

59 **Dan Jarvis**, <http://old.danjarvis.org/about>.

60 **Rory Stewart**, <http://www.rorystewart.co.uk/>

61 **Patrick Mercer**, [https://en.wikipedia.org/wiki/Patrick\\_Mercer](https://en.wikipedia.org/wiki/Patrick_Mercer).

62 **Owen Pritchard**, échange Westminster octobre 2018.

63 Ibid, Entrevue à Westminster en octobre 2017 et échange épistolaire.

capacité financière et les formes engagements politiques local ou national. Owen Pritchard confie que « *the money is rubbish, so pick a politician whose politics you can buy into* »<sup>64</sup>. Une recherche sur plus approfondie permettrait d'éclairer plus profondément ces engagements. Il serait utile d'expliquer la construction de cette tradition britannique.

**Aux États Unis**, le rôle politique des militaires est majeur. La présence d'anciens militaires au sein du Congrès ou du Sénat demeure prépondérante. **Les militaires ont un rôle politique au sein de la société américaine.** Les élus « anciens militaires » sont de l'ordre de 20% dans chacune de ces instances politiques. Ce chiffre nous apparaît considérable. Et pourtant c'est le point le plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. La régression observée depuis les années 1990 semble inéluctable. Les armées américaines mettent en place des associations pour tenter de pallier à ce recul. Elles soutiennent, encouragent, les militaires tentés par une aventure politique. . Pour saisir la différence avec notre conception française, il suffit de se pencher sur le rôle des généraux commandant les centres unifiés de commandement CENTCOM, AFRICOM<sup>65</sup>. A l'image des proconsuls de l'Antiquité, les généraux commandant ces centres unifiés exercent un rôle politique. Les adjoints sont des membres du département d'état. Cette dévolution politique rejoint les fonctions de haut-commissaire à l'image de celle du maréchal Jean de Lattre de Tassigny en Indochine ou de gouverneur général à l'image du député Jacques Soustelle en Algérie.

**En Allemagne**, l'étude succincte de la composition du *Bundestag* montre une présence d'anciens militaires légèrement plus élevée qu'en France. En revanche, l'absence de la haute hiérarchie militaire engagée en politique est manifeste. L'investissement politique se fait **essentiellement par les officiers subalternes ou les sous-officiers.** On trouve actuellement au Bundestag les députés Herr **Roderich Kiesewetter**<sup>66</sup>, ancien Obersleutnant<sup>67</sup>, **Ingo Gaedechens**, ancien Stabsbootsmann<sup>68</sup> et

---

64 Ibid « *L'argent est un facteur dimensionnant, choisissez un mandat politique que vous pouvez soutenir financièrement* ».

65 CENTCOM: Central Command, AFRICOM Africa Command.

66 [https://www.bundestag.de/abgeordnete/biografien/K/kiesewetter\\_roderich/520990](https://www.bundestag.de/abgeordnete/biografien/K/kiesewetter_roderich/520990)

**Henning Otte**, ancien réserviste, pour le parti de centre-droit « *Christlich Demokratische Union Deutschland- CDU*. »<sup>69</sup> Sous l'étiquette du parti d'extrême droite, « *Alternative für Deutschland,-AfD* »<sup>70</sup>, on recense **Peter Felser**, ancien officier, **Gerald Otten**, ancien pilote de combat, officier de réserve, puis directeur des ventes Eurofighter chez Airbus, **René Springler**<sup>71</sup>, ancien professeur à l'école de la Marine puis soldat, **Jan Nolte**<sup>72</sup>, sergent-chef dans la Marine, **Martin Reichardt**, ancien militaire, sous l'étiquette AfD, mais ancien du « *Sozialdemokratische Partei Deutschland –SPD* »<sup>73</sup> et « *Freie Demokratische Partei-FDP* »<sup>74</sup>, Berengar **Elsner von Gronov**, officier de réserve de la Marine. Nous n'avons pas réussi à récupérer l'ensemble des données du *Bundestag* et du *Bundesrat*. Il semblerait qu'il y ait actuellement treize élus au *Bundestag*.

En revanche, nous observons **l'existence de règlements juridiques opposés au « grillage » juridique français**. Les militaires allemands ont en effet le droit de se syndiquer ou de prétendre à des mandats politiques. Ces règlements visent à interdire les errements de la Seconde Guerre Mondiale. Tout est fait pour favoriser l'inclusivité des militaires dans la Cité. Selon le général Delochre, « *il y avait des militaires élus, ça n'en faisaient pas des mauvais officiers.* »<sup>75</sup> L'*Innere Führung*<sup>76</sup>- règlement interarmées de formation civique et moral- stipule par exemple que « *la conduite de l'homme, l'éducation politique ainsi que le droit et l'ordre militaire constituent les principaux domaines d'action des chefs* ». Ce volet de formation politique obligatoire au sein des Armées peut paraître bien surprenant vu de France. Il est à l'opposé de notre cantonnement juridique. C'est pourquoi l'élection locale est favorisée durant la carrière militaire. Les nombreux militaires élus dans leurs communes créent *de facto* un impact sur la disponibilité et la gestion (mobilité, disponibilité...)

---

67 Lieutenant-Colonel.

68 Soit équivalent en norme OTAN à OR8, ce qui correspond aux grades de premier-maître dans la Marine ou à celui d'adjudant-chef dans les autres armées. <http://www.versorgungsausgleich-soldaten.de/aktuelles-lesen/items/ehemalige-soldaten-von-der-cdu-csu-auf-die-schuppe-genommen.html>.

69 **CDU** : Union Chrétienne Démocrate d'Allemagne.

70 **AFD** : Alternative pour l'Allemagne. <http://www.zeit.de/politik/deutschland/2017-09/afd-kandidaten-bundestagswahl-abgeordnete>

71 <http://rene-springer.info/ueber-mich/>

72 [https://de.wikipedia.org/wiki/Jan\\_Nolte](https://de.wikipedia.org/wiki/Jan_Nolte).

73 **SPD**, parti social-démocrate d'Allemagne

74 **FDP** : Parti libéral démocrate

75 Emission sur Radio France Internationale du 09 mars 2018.

76 **Innere Führung** (Formation morale et civique), Ministre fédéral Allemand, DSK FF140100255, Janvier 2008, P14.

**En Italie**, certains des grands chefs militaires ont vécu un engagement politique comme l'amiral Giampaolo Di Paola ancien chef d'état-major de la défense <sup>77</sup> devenu ministre de la défense du gouvernement Monti. Toutefois, l'engagement politique des militaires n'est pas un marqueur significatif.

L'histoire militaire de ce pays pèse lourdement sur les candidatures politiques dans la péninsule ibérique. En effet, l'Espagne a connue quatre coups d'État militaires au XX<sup>ème</sup> siècle: 1923, 1932, 1936 et 1981. De surcroît les dictatures militaires se sont parfois ressenties plus de cinquante ans. Le général **Manuel Gutierrez Mellado** est le dernier militaire ministre de la Défense, occupant cette fonction durant la transition entre le régime de Franco et le régime parlementaire des années 1970. Aujourd'hui, nous remarquons la présence de **Julio Rodriguez Fernandez**, ancien chef d'état-major des Armées, candidat à l'élection législative en décembre 2015 sous l'étiquette du parti Podemos. Nous notons aussi la présence de madame **Zaida Cantera de Castro** <sup>78</sup>, ancien commandant, députée de Madrid depuis 2016. Elle est membre du parti socialiste ouvrier espagnol.

**En Autriche**, **Mario Kunas**, actuel ministre fédéral de la Défense et des Sports, est un ancien sous-officier. Il a été élu au Parlement pour la première fois en 2008. L'appartenance à un parti politique est autorisée et a des conséquences sur la gestion des personnels militaires.

---

<sup>77</sup> Équivalent du poste de chef d'état-major des Armées.

<sup>78</sup> [https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Zaida\\_Cantera](https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Zaida_Cantera).

### **13/ Quels sont les enseignements historiques ?**

L'étude sommaire des relations politico-militaires françaises est indispensable pour répondre à notre problématique. Olivier Forcade écrit que « *le soldat est un sujet d'histoire politique* »<sup>79</sup> Nous n'avons ni l'ambition ni le temps de présenter une histoire complète. Nous n'avons pas étudié par exemple les relations politico-militaires sous l'Ancien Régime ou au cours de la période révolutionnaire. Afin de conserver une certaine synthèse dans notre propos, **nous avons volontairement restreint nos réflexions sur les conséquences de cette relation politico-militaire post 1870.**

L'histoire de cette relation depuis cette époque post 1870 a fait l'objet de nombreuses études. L'exhaustivité nécessiterait un ouvrage complet pour décrire l'histoire de l'entrée en politique des militaires entre 1870 à 1962. Vouloir être exhaustif nous éloignerait trop de notre sujet. Nous nous contentons donc de mettre en avant quelques figures militaires emblématiques utiles pour notre mémoire. **Dans ces mouvements parfois turbulents, nous cherchons uniquement à discerner certaines répercussions sur l'engagement des militaires en politique sur la période de 1962 à 2017.**

#### a) **La crainte d'un rôle politique du militaire dans la société française plonge ses racines en 1870.**

**Le général Louis-Jules Trochu** est le premier chef du gouvernement de la Défense Nationale de façon assez éphémère du 04 septembre 1870 au 17 février 1871. Sa nomination via en partie à obtenir le ralliement de l'armée pour assurer la concorde nationale. Ensuite le premier président de la III<sup>ème</sup> République, le **Maréchal Patrice de Mac Mahon**, candidat légitimiste, obtient le 24 mai 1873 l'unanimité des suffrages moins une voix (soit 99,7% !). **De 1870 à 1911, le ministre de la Guerre fut toujours un militaire, soit pendant plus de quarante années.** Le militaire est donc un marqueur fort de la politique française au cours de ces années. Dans son ouvrage Pouvoir civil et

---

<sup>79</sup> **DUHAMEL Eric**, De l'épée à la toge (Les officiers au Palais Bourbon de 1945 à 1962, in MILITAIRES en Républiques 1870-1962, Courtry, Publications de la Sorbonne, 1999, p89.

commandement militaire, Pierre Barral souligne la valeur fondatrice de 1871 et la prééminence des militaires dans la vie politique. Son chapitre intitulé « les armes au pouvoir » rappelle que « *l'Assemblée nationale de 1871 compte un quart de membres issus de l'Armée* »<sup>80</sup> Cette assemblée « militarisée » vote paradoxalement les lois pour mettre les Armées à l'écart de la politique. Le militaire est brutalement privé du droit de vote par la loi du 27 juillet 1872.<sup>81</sup> **Les militaires sont même déclaré inéligibles tant qu'ils sont en activité en 1875. Cet interdit sera maintenu jusqu'en 1940.** Cette réaction du militaire élu contre son ancienne institution rappelle dans une certaine mesure les réactions négatives de la hiérarchie militaire suite aux résultats des élections de 1849. Il s'agissait alors de promouvoir des mesures visant à restreindre aux seuls officiers la possibilité de briguer un mandat législatif. En effet en 1849, trois sous-officiers avaient été élus, ce qui, selon certains historiens, « *entraîna quelques réactions dans les rangs, et surtout dans la hiérarchie* »<sup>82</sup>.

Raoul Girardet, lui, nuance cette rupture des années 1870. Il concède que « *le prestige des officiers ne fut jamais aussi grand que dans cette période d'une vingtaine d'année après la défaite* »<sup>83</sup> Cependant, selon lui, l'inflexion trouve son origine plutôt dans les lois de réorganisation de l'armée de Gouvion Saint Cyr de 1818, puis par les lois Soult de 1832 et 1834.

Cette période post 1870 reste aussi marquée par la figure protestataire du **général Ernest Jean-Marie Boulanger**. Elu de Paris, il est ministre de la Guerre dans le troisième cabinet Freycinet de 1886 à 1887. « *Ayant su rallier et grouper autour de lui tous les mécontents, de l'extrême gauche à la droite dure et nationaliste, il fut triomphalement élu dans plusieurs départements (ainsi qu'à Paris) mais plutôt indécis (certains disent velléitaire), il renonça en 1889 à faire le coup d'État qui allait le porter au pouvoir - pourtant appuyé par tous - et il s'enfuit en Belgique. Condamné à la prison à perpétuité par contumace, il finit par se suicider sur la tombe de sa maîtresse. Ce qui*

---

80 **BARRAL Pierre**, Pouvoir civil et commandement militaire, « Du Roi connétable aux leaders du 20<sup>ème</sup> siècle » Sciences Po- Les Presses, 2005, p167.

81 **DUVAL Eugène-Jean**, « Étapes de la citoyenneté des militaires 1789-1999 » Essai, Éditions des Écrivains, 2000, p80.

82 **Ibid** p 75.

83 **GIRARDET Raoul**, La société militaire de 1815 à nos jours, Perrin, 1998, p 169.

avait fait dire à Clémenceau : «Il est mort comme il a vécu : en sous-lieutenant ». <sup>84</sup> Entre 1904 et 1906, l'**affaire Dreyfus** creuse un fossé entre la classe politique et la hiérarchie militaire. Depuis, les officiers généraux sont nommés en conseil des ministres et le fossé ne s'est jamais véritablement comblé. Les soubresauts de la naissance de la III<sup>ème</sup> République permettent de comprendre en partie les déterminismes qui pèsent encore aujourd'hui sur les candidatures politiques des militaires.

**Quels sont les héritages aujourd'hui de cette période ? Il subsiste une sourde défiance des hommes politiques vis-à-vis des militaires.** La crainte d'une possible attitude Boulangiste continue d'habiter l'inconscient politique français. L'appréciation prononcée par le président Georges Clémenceau à propos du général Ernest Jean-Marie Boulanger semble se prolonger. Il y aurait une sorte de potentiel d'immatrité, d'imprévisibilité de la part de certains chefs militaire dans leur attitude politique. . Cette présupposition politique vis-à-vis du militaire ressort parfois lorsqu'un militaire prétend à un rôle politique. Le qualificatif de «*poète revendicatif*» <sup>85</sup> utilisé à l'encontre du général d'armée Pierre de Villiers est possiblement une survivance de cette défiance. Toutefois, il nous semble que cette attitude politicienne semble s'estomper du fait de la menace terroriste qui pèse sur notre pays et des succès militaires récents comme l'opération Serval au Mali.

b) **100 ans après 1918, le prestige de la victoire militaire demeure un levier politique puissant.**

Après la victoire de 1918, le prestige militaire autorise de nombreuses candidatures politiques à l'échelle nationale. C'est le cas du général Édouard de Castelnau en Aveyron, du général Louis Ernest de Maud'huy pour la Moselle, de l'amiral Jules de Cuverville au Sénat pour le Finistère. La figure du commandant

---

84 PANEL Louis, Aspirant, <http://profshistoirelcl.canalblog.com/archives/2008/01/12/7583647.html>

85 CASTANER Christophe, **porte-parole du gouvernement.**

[http://www.liberation.fr/politiques/2017/07/21/le-general-de-villiers-poete-revendicatif-castaner-ravive-la-polemique\\_1585402](http://www.liberation.fr/politiques/2017/07/21/le-general-de-villiers-poete-revendicatif-castaner-ravive-la-polemique_1585402).

**Emile Driant** a une portée particulière à l'Assemblée nationale. Député de Nancy et gendre du maréchal de Mac Mahon, il s'engage en politique en démissionnant de l'Armée suite une sanction du ministre de la Guerre durant la séparation de l'Église et de l'État. Sa figure emblématique s'est construite autour de son retour à la tête de son régiment et durant la bataille du Bois des Caures en 1916. « *La célébration de la bataille de Sidi-Brahim en 1905 à Troyes débute par une messe à laquelle une partie du bataillon participe librement. Mais en plein climat de séparation des Églises et de l'État, Maurice Berteaux, ministre de la Guerre, demande des explications au général commandant le 20e corps. La presse s'empare de l'incident et publie la réponse de Driant à son supérieur. Quinze jours d'arrêts de rigueur sanctionnent cet écart, après quoi **Driant décide de démissionner de l'armée. Il est élu aux élections législatives de 1910 dans la troisième circonscription de Nancy, sous l'étiquette de l'Action libérale. Il renouvelle son mandat quatre ans plus tard*** »<sup>86</sup> Une lente érosion de ce *capital* politique s'opère durant l'entre deux guerre. La création du collège des hautes études de la Défense Nationale le 14 aout 1936 participe à contrecarrer cette érosion en sensibilisant les civils chargés de responsabilités importantes aux problématiques des défense.

Aujourd'hui le prestige de la victoire militaire demeure un levier puissant mais insuffisant pour entrer en politique. L'aura du général Marcel Bigeard a indubitablement favorisé son élection à la députation. De même, la notoriété du général Philippe Morillon, surnommé le général courage pour son action dans les Balkans, est à la racine de son élection au parlement Européen. Mais ce levier n'est pas toujours suffisant. Le général Didier Tausin fait état de son passé au sein des forces spéciales pour appuyer son engagement politique. Les actuels députés n'ont pas été élus sur leur prestige militaire.

---

86 « <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/?q=content/emile-driant>: Le général Driant consacre ces législatures aux questions militaires comme membre actif de la commission de l'Armée. Ami de Paul Déroulède et de Maurice Barrès, il devient rapidement un des principaux intervenants contre la gauche dans les débats parlementaires portant sur l'armée et la défense. Assidu aux séances de la Chambre des députés, mêlant le catholicisme social d'Albert de Mun aux idées de Vogüé et de Lavisser, il intervient pour faire voter les crédits militaires et soutient Barthou lors du vote de la « loi de Salut » qui porte à trois ans le service national. Il s'insurge contre le déclassement des places fortes frontalières – il parvient à sauver celle de Lille en 1912 – et s'intéresse avant-guerre à la toute récente aéronautique militaire. »

c) **Depuis 1940, trois étapes ont isolé progressivement le militaire de la politique :**

**la défaite de 1940 et la constitution de la IV<sup>ème</sup> République,  
le putsch de 1962,  
la professionnalisation en 1996**

**Étape 1 :1940-1961**

La défaite de 1940 et le divorce entre Vichy et Londres provoque une cassure entre les militaires et la politique. La **défaite de 1940 entraîne une perte de prestige considérable des militaires dans la société française**. Les gouvernements successifs de Vichy comprennent un maréchal (**Philippe Pétain**), six généraux (**Maxime Weygand, Bruno Colson, Bertrand Pujol, Charles Huntziger, Jean Bergeret**) et deux amiraux (**François Darlan, Charles Platon**), auxquels il faudrait ajouter **l'amiral Auphan**, secrétaire d'Etat à la Marine et plusieurs officiers généraux nommés gouverneurs. A la Libération, la **querelle des généraux Giraud-de Gaulle** marque un tournant. L'influence de cette inflexion se prolonge inconsciemment jusqu'à nos jours. En fait, la fugacité politique du général d'armée Henri Giraud en 1946 en tant que chef d'Etat consacre en quelque sorte l'effacement du militaire dans la politique française. Certes la popularité du général Charles de Gaulle oblitère le recul de l'attractivité politique des militaires. En réalité, ce recul est inscrit dans les textes de la constitution de la IV<sup>ème</sup> République. Eric Duhamel note que « *selon Mitterrand, la IV<sup>ème</sup> République copia la III<sup>ème</sup> République jusque dans son antimilitarisme amoureux des étoiles.* »<sup>87</sup> Sur les vingt-quatre gouvernements de la IV<sup>ème</sup> République, seulement deux ministres de la Guerre furent des militaires : les **généraux Catroux et Koenig**, respectivement dans les cabinets de Gaulle et Mendès-France. « *Sur ces 19 878 candidats à l'Assemblée nationale, 240 sont des officiers qui sont présentés comme tels. Ils sont 29 le 2 juin 1946, 37 le 10 novembre 1946, 49 en 1951, 43 en 1956, 63 en 1958, 19 en 1962, soit 1.20%* »<sup>88</sup> La représentation

---

87 **DUHAMEL Eric**, *De l'épée à la toge (Les officiers au Palais Bourbon de 1945 à 1962, in MILITAIRES en Républiques 1870-1962*, Courty, Publications de la Sorbonne, 1999, p355.

88 **Ibid**, p344.

des candidatures militaires en politique peut paraître forte avec notre regard de 2018. En fait, la représentativité est très en deçà du poids relatif de l'Armée dans la société. De plus **la division interne entre Pétainistes et Gaullistes** renvoie une image souvent partisane du militaire qui entre en politique. Olivier Forcade cite notamment les personnalités clivante comme : le « *capitaine de vaisseau Jean Tracou, candidat dans la première circonscription de la Seine, le général Gabriel Chauvin, le contre-amiral Paul Still, le commandant Loustaunau-Lacau dans les Basses Pyrénées et surtout Jacques Decou, en deuxième position sur la liste conduite dans la Seine par Maître Jacques Isorni* »<sup>89</sup>. Au global, les candidatures militaires de cette époque ravivent généralement les divisions françaises au lieu de les apaiser.

**Quels sont les héritages de cette période aujourd'hui?** Aujourd'hui, force est de constater que les candidatures militaires « **source de division** » sont devenu minimes. C'est plutôt positif. En revanche, l'isolement du militaire demeure. La candidature du **général Didier Tauzin** illustre cette relative indifférence.

\*\*\*

**La constitution de la IV<sup>ème</sup> République en 1956 consacre le tournant initié par la défaite de 1940** dans les relations entre le pouvoir politique et les chefs militaires. Certes des structures analogues à celles des Forces armées régissent les ministères et les cabinets de la V<sup>ème</sup> République. Mais en fait, « *l'ordre politique prend le pas sur l'ordre militaire [...] le chef de l'Etat devient, en vertu de la constitution, le chef des Armées qu'il aurait toujours dû être* »<sup>90</sup> La personnalité du général Charles de Gaulle influence certainement ce tournant. Les militaires de l'époque n'ont probablement pas pris conscience de cette « reprise en main ». Certaines figures militaires continuent de jouer un rôle politique équivalent à celles d'un ministre de premier plan : Leclerc, de Lattre de Tassigny, Juin, Salan... Samy Cohen explique les raisons de cette myopie au travers de la fausse

---

«En 1946, il y a 20 candidats militaires dont 10 Officiers Généraux. En 1951, il y a 43 candidats militaires dont 15 Officiers Généraux. En 1956, il y a 40 candidats militaires dont 11 Officiers Généraux. On note 7 candidats Poujadistes ou assimilé. En 1958, il y a 63 candidats militaires dont 15 Officiers Généraux. Parmi ceux-ci on note les défenseurs de l'Algérie Française comme le général Louis Lanusse : proche de Jean-Marie Le Pen ou Jean Thomazo, sous l'étiquette UNR, proche du général de Gaulle. »

89 FORCADE Olivier, *Les Militaires en Républiques 1870-1992*, p342

90 COHEN Samy, « *Le pouvoir politique et l'armée* » Pouvoirs 2008/2 (n° 125), p. 19-28

émancipation militaire en Algérie. «*Déçue par le pouvoir politique qui a failli à sa mission en Indochine et frustré les soldats de leur victoire militaire à Suez en 1956, l'armée va évoluer à l'écart du contrôle politique.*»<sup>91</sup> «*Les généraux, à la faveur de l'affaire algérienne, n'avaient pas hésité à empiéter sur la sphère politique. Avec le général de Gaulle et la V<sup>ème</sup> République, le pouvoir politique envahit le domaine du commandement militaire. Il assume la responsabilité des grandes orientations sans nécessairement solliciter l'avis des chefs militaires qui deviennent des auxiliaires, certes pas toujours commodes, mais dans l'ensemble soumis à l'autorité politique.*»<sup>92</sup>

Quels sont les héritages aujourd'hui de cette période ? Une certaine forme de loyalisme semble être le marqueur principal. Par zèle, le militaire adopte cette posture souvent qui va plus loin que la **loyauté**. Cette attitude qui borde la subordination excessive vise à se démarquer de toute suspicion de putschisme. Ceci étant bien évidemment à nuancer suivant le contexte et les individualités. Toutefois une analyse sociologique plus vaste permettrait d'analyser avec plus d'acuité cette intuition.

## **Étape 2 : 1962-1996**

Un retour progressif des militaires en politique s'observe notamment au Palais Bourbon. Ce mouvement s'arrête brusquement en 1962. La personnalité du général de Gaulle et la gestion post-putsch des généraux de 1961 explique indéniablement ce coup d'arrêt. Les militaires se rétractent dans leur grande majorité. Le **général Jacques Paris de la Bollardière**, connu pour son engagement politique contre la torture et en faveur du pacifisme est un cas relativement isolé. Les militaires refusent dans leur grande majorité toute forme d'engagement politique. Il y a une **cassure entre le militaire et le politique en 1962**. La loyauté se transforme en loyalisme voire en mutisme. Au Sénat, le **général Jean Ganeval** après avoir négocié le retour du général Charles de Gaulle en 1958 quitte discrètement le groupe Union pour la Nouvelle République<sup>93</sup> en raison de son désaccord avec la politique menée en Algérie et ne se représente pas. A l'Assemblée nationale, cette

---

91 Ibid p.19-28

92 Ibid p. 22

93 L'Union pour la Nouvelle République (UNR) est un ancien parti politique français, fondé le 1<sup>er</sup> octobre 1958 et destiné à soutenir l'action de Charles de Gaulle,

cassure entre le politique et le militaire se mesure aussi au travers de l'exemple du parcours politique du général Pierre de Bénouville. « *Dès la fin des hostilités, Compagnon de la Libération, il a renoué alors avec la politique au sein du RPF créé par le Chef de la France Libre dont il a la carte d'adhésion n°3. Il exerce quelques mandats électifs (député d'Ille et Vilaine de 1951 à 1955, puis de 1958 à 1962, maire de La Richardais de 1953 à 1965). Il rompt avec l'UNR et le gaullisme en 1961 sur la question de l'Algérie et sera le premier parlementaire qui déposera une proposition de loi d'amnistie pour les défenseurs de l'Algérie française.* » Certains militaires font des choix extrêmes, comme le **lieutenant-colonel Jean-Marie Bastien Thiry**, condamné à mort suite à l'attentat du Petit Clamart du 22 août 1962. Entre 1962 et 1981, la *chape de plomb* gaullienne se mesure au travers du faible nombre de candidats. **Entre 1981 et 1996 un retour progressif des militaires en politique s'opère.** Toutefois la démission du **général d'Armée Jean Delaunay**, chef d'Etat-Major des armées en 1983 en opposition avec son ministre de la défense Charles Hernu, puis la démission du **général Etienne Copel** et son aventure politique prolonge le cycle de suspicion entre politique et militaire. Ce climat favorise un raidissement des postures. **L'introduction de la proportionnelle de 1986 confirme une forte polarité à l'extrême droite, comme le montre l'annexe I. Cette polarité demeure jusqu'à nos jours.**

Quels sont les héritages aujourd'hui de cette période ? La gestion politique entourant l'affaire du **général Christian Piquemal** lors de manifestation contre les migrants à Calais le 06 février 2016 découle en partie de ce divorce. Certes, il ne s'agit pas d'un militaire se présentant à une élection. Toutefois la réflexion autour de cette polémique permet de mesurer en partie les implications concrètes de la subordination du militaire au politique. L'ancien ministre de la défense Jean-Yves Le Drian a exprimé sa désapprobation vis-à-vis de cet engagement notamment car le général a manqué à son devoir de réserve. Tous les éléments de ce manquement au devoir de réserve étant publics, le ministre disposant des preuves matérielles, il peut effectuer cette sanction lui-même. Or, « *le 7 mars 2016, le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, demande qu'un conseil de discipline l'exclue de la deuxième section et le mette en retrait* » Il est donc « *entendu par le Conseil supérieur de l'Armée de terre, qui transmet ensuite un*

*rapport non communiqué au ministère de la Défense* »<sup>94</sup>. Pour quelles raisons le ministre ne punit-il pas lui-même le général Christian Piquemal ? Souhaite-t-il s'assurer de la fidélité des chefs militaires ? Considère-t-il que cette attitude contestataire relève d'un manquement d'éducation citoyenne imputable aux Forces armées ? La réponse conjugue probablement de multiples causes dont nous n'avons pas connaissance. Mais cet événement révèle les séquelles de la brisure de 1962.

### **Etape 3 : la professionnalisation en 1996**

La fin de la circonscription, annoncée par le chef des Armées le 22 février 1996 en vertu de l'article 15 de la Constitution, est adoptée le 28 octobre 1997, entérine la professionnalisation. Le recentrage sur le cœur de métier prôné depuis le début des années 2000 en est l'héritage. Ce processus vient formaliser par écrit ce qui était déjà dans les esprits. Cette tendance a pour effets négatifs d'écarter subrepticement les militaires des postes à responsabilités. Ce mouvement est d'ailleurs confirmé en 2013 par la réorganisation des attributions au sein du ministère des armées. La tribune du général d'armée Henri Bentegeat au Figaro constate amèrement qu'« *une porte se ferme* »<sup>95</sup> et regrette que les responsables politiques n'écoutent pas suffisamment les chefs militaires. Le général François Lecointre dans son ordre du jour n° 1 du 01 août 2017 invite à « *restaurer la responsabilité organique des chefs militaires de tous niveaux* ». Il révèle ainsi les effets pervers du principe de recentrage sur le cœur de métier.

\*\*\*

---

94 [https://fr.wikipedia.org/wiki/Christian\\_Piquemal](https://fr.wikipedia.org/wiki/Christian_Piquemal). « *Le 23 août 2016, le ministère de la Défense publie un décret signé par le président de la République, François Hollande, le radiant des cadres de l'armée. Cela signifie que, bien qu'il conserve formellement son grade de général, le port de l'uniforme lui est désormais interdit, et il perd sa carte d'identité d'officier militaire - d'habitude cette carte est accordée à vie. Il retourne ainsi au statut de civil. Le 5 octobre 2016, il annonce au Figaro son attention d'entamer une procédure de recours devant le Conseil d'État, et éventuellement devant la Cour européenne des droits de l'homme. A cette fin, un comité de soutien, présidé par le général Antoine Martinez, se monte<sup>[1]</sup>. Le 22 septembre 2017, le recours est rejeté par le Conseil d'État, aux motifs que l'intéressé a manqué aux obligations de réserve et de loyauté.* »<sup>l</sup>

95 <http://www.lefigaro.fr/mon-figaro/2013/09/12/10001-20130912ARTFIG00557-metier-des-armes-une-porte-se-ferme.php> en septembre 2013

**Au bilan, cet héritage historique inhibe le militaire plutôt qu'il ne l'encourage à entrer en politique.** La réduction du format des Armées au cours des années 1962 à 2017 accentue chez le militaire son sentiment d'être isolé et *lâché en rase campagne*, lorsqu'il tente l'aventure politique. Ceci contraint le militaire à agir de manière singulière. Depuis les attentats de 2001 et le retour de la guerre par le phénomène terroriste ouvre une ère de basculement progressif qui rapproche le politique du militaire. L'avènement du terrorisme et les conséquences de la révision du statut général de 2005, la numérisation sont autant de facettes qui les **rapprochent**. **La révolution digitale facilite les liens entre ses deux « castes » sans toutefois effacer complètement cette barrière historique singulière.**

Ce rapide panorama historique mérite d'être complété par une étude sociologique. **Au-delà de l'histoire, il y a aussi une approche sociale.** Notre étude sur les candidatures militaires en politique n'a de sens que si les analyses sont croisées. L'axe sociologique clôture notre première partie en tentant de dévoiler les intentions et/ou les mobiles des engagements politiques de ces militaires.

#### 14/ Considérations sociologiques:

**L'étude des faits sociaux autour du thème politique est délicate parce que l'on parle peu politique au sein de la communauté militaire.** Pour autant l'inclination politique de tel ou tel est aisément décelable au cours des discussions informelles au sein de l'Institution militaire. Comme l'écrit madame la députée Lætitia Saint Paul *«Au café, à l'Armée, comme n'importe où ailleurs, on parle politique et il n'est pas difficile de savoir qui vote pour qui.»*<sup>96</sup> Mais lorsqu'il s'agit d'oser exprimer un éventuel engagement politique, les militaires sont discrets. Ce choix d'entrer en politique se fait souvent en catimini ou en cercle très restreint. La hiérarchie militaire se montre d'ailleurs prudente. Il n'y a officiellement ni encouragement ni désapprobation vis à vis des entrées en politique. Cette attitude officielle est parfaitement normale. La communauté militaire craint la « publicité » qui risque d'entourer la candidature politique d'un des siens. L'institution militaire se limite donc souvent à prendre acte de la décision. La prudence de l'institution militaire vis-à-vis de la politique se révèle au travers du fait qu'**aucuns cabinets d'états-majors d'armées interrogés ne semblent tenir un annuaire des anciens militaires engagés en politique.** Cela n'est probablement pas une négligence. Les Armées se refusent de suivre nominativement les militaires engagés en politique. Cela répond à la prudence.

Le capitaine de vaisseau Dominique de Lorgeril dresse un constat plus abrupt. *«L'absence d'aide à l'engagement politique des militaires d'active est un fait français. Cet héritage du cantonnement juridique mis en place progressivement par le politique est entretenu par les chefs militaires. Aucune grande autorité militaire ne plaide officiellement en faveur du «soldat-citoyen». C'est-à-dire à un militaire engagé politiquement tout en servant sous les drapeaux»*<sup>97</sup>. Par conséquent, le militaire demeurerait aujourd'hui un «citoyen passif». Cette formulation pourrait apparaître discutable mais elle est stimulante.

Elle est discutable parce que la passivité citoyenne du militaire est souvent une posture de façade. La participation militaire à la politique nationale se fait en deuxième

---

96 RFI du 09 mars 2018.

97 Entretien privé novembre 2017.

ligne et/ou de manière indirecte. De nombreux militaires jouent discrètement un rôle politique. Les formes d'engagements politiques en *deuxième rideau* sont variées : association, éducation, solidarité, et surtout par l'influence ... Qui connaît, par exemple, les succès *politiques* obtenus par les chefs d'état-major particulier du Président ou des chefs d'états-majors successifs ? Cette position unique auprès du Président est un atout majeur pour les Armées en politique. Le général de corps d'armée Bernard de Courrèges d'Ustou souligne la « *position exemplaire du général d'Armée Benoit Puga* »<sup>98</sup> pour éclairer le politique au-dessus des querelles de partis. L'influence se fait aussi au travers des rencontres, des comités de réflexion, des rédactions diverses ou au travers de la participation à des instances comme le conseil d'état. Nous pouvons difficilement cerner les effets de cette influence politique. Le vice-amiral d'escadre Joire-Noulens, commandant la force océanique stratégique, illustre ce type d'engagement politique. Il prend sa retraite en août 1976 et reste conseiller d'État en service extraordinaire de 1976 à 1980. Il fut, par ailleurs, maire de Jaunay-Clan de 1977 à 1983.

Elle est stimulante parce qu'elle met en relief avec plus de netteté les phénomènes sociologiques que nous cherchons à étudier. La formulation « soldat-citoyen » s'interprète à double sens. Au recto, le « soldat-citoyen » c'est un militaire de carrière qui s'engage en politique en parallèle de sa carrière. Il est vrai comme le décrit le capitaine de vaisseau Dominique de Lorgeril, l'engagement politique au cours d'une carrière militaire est infime. Les *us et coutumes* s'y opposent comme nous l'avons montré précédemment au travers du prisme juridique et historique. **Combien de militaires sont en détachement comme Madame la députée Lætitia Saint Paul ? Nous n'avons pas la réponse, mais il semble anecdoctique.** Combien de militaires vivent un engagement politique en espérant revenir servir sous les drapeaux ? Il est probable que cela ne dépasse pas la dizaine. Au verso, le « citoyen soldat », c'est celui qui effectue son service militaire. « *Cette catégorie du citoyen-soldat a disparu avec la suppression du service national* »<sup>99</sup> Les conséquences sociologiques de cette disparition ne semblent pas être la fracture sociale crainte lors de fin de la conscription entre les armées et ses

---

98 de COURREGES d'USTOU Bernard, Général de corps d'Armée, entretien avril 2018.

99 SUREAU François, article le Militaire dans son droit, cité dans [https://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=NCCC1\\_051\\_0005](https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=NCCC1_051_0005).

citoyens. Néanmoins les débats pour le mise sur pieds d'un service national universel montre l'actualité sociologique de ce volet de la citoyenneté.

La **hiérarchie militaire encourage à titre individuel** les candidatures politiques. La majorité des militaires expriment entre eux une certaine admiration vis-à-vis des « candidats militaires » qui osent l'aventure politique. La reconnaissance du risque encouru enclenche cette approbation. Cette prise de risque pour servir son pays a un écho profond et fondamental pour des militaires. Le risque conjugué avec le service de son pays agit comme un miroir à deux valeurs cardinales militaires, inscrites sur les bâtiments de la Marine Nationale: « Honneur et Patrie ». Il est finalement assez naturel pour la hiérarchie militaire d'encourager au moins à titre individuel les candidatures politiques.

Par ailleurs, les « candidats militaires » rencontrés soulignent qu'il s'agit avant tout d'une décision individuelle. La solitude au moment du choix d'entrer en politique est un sentiment qui fait l'unanimité des personnes interrogés. La **solitude** révèle-t-elle un prisme social particulier ? Il nous semble que cette solitude découle en partie d'une absence de soutien organisé en interne des armées. Il n'y a pas de structures pour faciliter l'entrée en politique. Cela révèle aussi une certaine absence de relais en externe. Le réseau politique ou de lobbying pour recruter des anciens militaires n'existe pas.

La **pureté** nous semble donc être la vertu sociale qui va de pair avec cette solitude. Nous pourrions utiliser les qualificatifs d'intégrité ou de droiture. Mais la pureté exprime la virginité politique et une certaine forme de désintéressement. Le désintéressement caractérise notamment les candidats *tardifs*<sup>100</sup>. **L'amiral Pierre-François Forissier** affirme même que la « *politique n'aime pas les purs* »<sup>101</sup>. Le général Didier Tauzin s'engage lui pour des **valeurs** « *Enfin je m'engage aussi par objection de conscience : il m'est impossible de cautionner ne serait-ce que par mon silence ce changement de civilisation.* »<sup>102</sup> Le **général François Gaubert** affirme que « *le succès électorale est secondaire* » dans son engagement politique. L'entrée en politique pour les valeurs est donc une réalité d'aujourd'hui. Ce combat pour les valeurs est porteur de sens

---

100Candidats tardifs : candidat en deuxième section ou en retraite.

101 **FORISSIER** François, échange téléphonique, novembre 2017.

102 Site Rebâtir la France.

dans la communauté militaire. De fait, « valeur » est une balise cardinale de la Marine Nationale. C'est aussi ce que rappelait le **général Jean-Pierre Bosser** dans une tribune du Figaro « *Combattre là-bas pour nos valeurs, vaincre ici par nos valeurs* »<sup>103</sup> Ce combat pour des valeurs est-il partagé par les candidats plus jeunes ? Cette question ouvre un vaste pan psychosociologique. Il est complexe de cerner avec justesse ce phénomène parce que l'évolution des mentalités va de pair avec l'effet générationnel. Les jeunes officiers ou les sous-officiers des armées apprécient probablement les valeurs différemment. Nous n'avons pas la prétention de répondre de façon exhaustive. En revanche, nous pouvons vous initier quelques pistes de réflexions. D'abord le regard de la société sur son armée évolue. Comme le note François Sureau : « *L'armée n'a jamais été aussi populaire que depuis que l'on n'est plus obligé d'y servir* »<sup>104</sup> 20 ans après la professionnalisation, les armées sont matures, selon le général Jean Pierre Bosser. La popularité de l'armée modifie le positionnement social des jeunes cadres au sein de la société. Il semble y avoir moins de défiance entre le militaire et le civil. Les jeunes cadres se sentent probablement plus adaptables. A contrario, le souci de l'image est probablement plus fort. C'est une question importante puisque nous observons que la part des candidats retraités militaires diminue entre 1962 et 2017. La part des militaires d'actives choisissant de quitter l'uniforme au cours de leur carrière pour s'engager en politique est en nette augmentation. C'est le cas par exemple du commandant Jean Baptiste Gardes, engagé en politique après sa scolarité à l'école de guerre dans la région parisienne. C'est aussi le cas du commandant Grégoire Leclerc 1<sup>o</sup> adjoint au maire de Rambouillet. Ces militaires « *reconvertis* » initient un parcours politique qui s'inscrit dans la durée.

Si le regard de la société sur ses armées évolue, certains **poncifs perdurent et influencent la psychosociologie politique.**

« *Le militaire fait preuve de discipline intellectuelle, d'honnêteté et de méthode* »  
Les militaires bénéficient souvent d'une image de respectabilité, de probité, de sérieux.

---

103 **Le FIGARO** du 21 mars 2016, Tribune, Général d'Armée Jean-Pierre Bosser.

104 **SUREAU François**, Le militaire dans son droit, Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel 2016/2 N° 51 | pages 5 à 16.

Ils sont aussi pressentis comme des organisateurs méthodiques. Ces attributs sont réels comme le montre les évaluations sociologiques des promotions de l'école de guerre dont l'écrasante majorité correspond à ce sentiment. Dès lors, il est assez logique que les **candidats militaires soient placés majoritairement en position de suppléants lors des élections législatives. Toutefois cette position de «second»** relègue les militaires en position de « **faire valoir** ». Pour le député qui mène une vie bicéphale : mi-temps à Paris, mi-temps dans leurs territoires, cette qualité. La fidélité intellectuelle, la loyauté au chef de la part de son suppléant sont des caractéristiques recherchées par un élu. Le militaire est un parfait suppléant parce qu'il sait obéir.

*« Le militaire possède l'apanage du tribun sans habitude sociale »* Cet apanage rebute parfois le politique. L'apparat militaire peut être source de malaise. Le chef militaire donne par ce biais la fausse impression d'une puissance, de richesse, de faste (sic). Au-delà de ces considérations sociologiques ; l'amiral Pierre-François Forissier invite à considérer sous un angle pratique cette relation sociale. Il nous rappelle que « *le politique fonde sa légitimité sur une élection locale. Ce tissu relationnel fait l'objet d'un rôle social dimensionnant. La compréhension de cet aspect social est primordiale* ». De fait, nos politiques sont généralement habiles et très compétents pour répondre aux sollicitations de leurs électeurs. Nos politiques exercent avec talent cette fonction « d'assistant social » dans son acception noble. Or le candidat militaire n'a bien souvent pas d'« habitus » à mener cette forme courtisane survivance des temps passés. Le militaire est plus aisément « stratège ou tribun » que « commerçant »

Au final, la psychosociologique succincte des militaires impliqués en politique montre une **diversité qui contraste avec l'uniformité des armées. Cette saine diversité sociologique révèle en même temps un certain amateurisme. L'absence de « passation de consignes sociale »** va de pair avec le côté parfois malhabile du militaire en politique.

## **Transition :**

**Le cadre juridique, l'histoire et la sociologie laissent un sentiment d'inachevé.** Le candidat militaire semble incomplet lors de son engagement politique. Cette incomplétude est une des sources du malaise qui perdure parfois lors de l'entrée en politique des militaires.

Afin d'actualiser notre point de vue, nous avons interrogé certains de ces candidats militaires sur la période de 1962 à 2017. Leurs témoignages sous forme de retour d'expérience mettent en lumière les dernières évolutions de ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle. Ces témoignages nous instruisent aussi sur les étapes à franchir pour réussir son entrée en politique. La réflexion oblige aussi à rappeler certains risques pour ne pas pêcher par orgueil. Nous acceptons humblement et bien volontiers tout échange de points de vue contradictoires. Cet exercice de synthèse délicat ambitionne de dégager quelques enseignements susceptibles d'aider les futurs candidats.

\*

\* \*

## Partie II :

**Comment le militaire réussit-il aujourd'hui à mettre le  *pied à l'étrier*  politique ?  
Quels enseignements pour la prochaine décennie ?**

*« Les principes s'accordent :*

*S'engager, c'est vivre, s'aventurer, c'est se trouver. Partir, c'est répondre »<sup>105</sup>*

### **21- Aujourd'hui, le militaire mets le *pied à l'étrier* en politique comme tout le monde : c'est-à-dire par le bas.**

Nous proposons d'étudier dans un premier temps les différentes voies d'entrée en politique des militaires pour répondre à la question du comment. **Trois modes d'entrée en politique** semblent pouvoir être distingués : **tardif (a)**, **reconversion (b)**, et **opportuniste (c)**. Les militaires en position de détachements pouvant appartenir à ces trois catégories. Les termes choisis pour distinguer ces modes d'entrée sont bien évidemment caricaturaux. Ils reflètent donc imparfaitement la réalité. De fait, chaque candidature a son lot de particularismes et les modes d'entrée sont souvent entremêlés. Cette dichotomie théorique facilite la réflexion. Elle permet de faire ressortir les implications concrètes d'un engagement politique. Bref, cette approche permet de répondre au « Comment ».

**Au global, le candidat militaire entre en majoritairement en politique comme les autres, c'est à dire par le bas.** Parfois le militaire réussit à mettre pied à l'étrier en politique de manière anticonformiste. Une certaine tendance à l'idéalisme caractérise

---

105 **TESSON Sylvain**, Préface de **MOUZET Jean** « Éclats d'actions, La Guilde européenne du Raid », P12.

l'ensemble des engagements. Toutefois prémunissons-nous de toute généralisation excessive parce que l'aventure politique est avant tout chose une aventure individuelle.

- a) **Les candidats *tardifs* – à la retraite ou en deuxième section - font face à un double défi :**  
**- rattraper le temps, obtenir une investiture.**

En sus, pour les officiers généraux :

- réussir à éviter le reproche du « *cumulard* » et à se détacher de leurs fonctions antérieures.**

Le mode **d'entrée *tardif*** - en retraite ou en deuxième section- **est le principal mode d'entrée en politique des militaires.** Les forces identifiées pour cette transition tardive sont nombreuses. Les candidats *tardifs* développent une aptitude aux relations humaines tout au long de leur carrière. Ils acquièrent une capacité d'expression orale de qualité. Les *tardifs* sont indubitablement doués pour le débat public : controverse, répartition... Cette aptitude est d'ailleurs généralement mesurée et raisonnable, bien loin des clichés. Certaines faiblesses persistent comme le manque de tissu relationnel, le manque de compétences dans le domaine social ou le logement et dans une certaine mesure de l'emploi... Nous les analyserons lors de notre étude sur les différentes armées. Il nous semble que deux défis majeurs guettent les candidats *tardifs*.

Un des **premiers défis** intrinsèques de ce mode d'entrée *tardif* consiste d'abord souvent à **rattraper le temps**. Cette contrainte temporelle s'impose à la plupart des militaires candidats *tardifs* briguant un mandat national. Certaines exceptions existent bien sûr, à l'image du général d'armée Antoine Béthouart, du général de division Marcel Bigeard et du général de division Philippe Morillon. Dans ces rares cas, le prestige permet d'enjamber les étapes habituelles du fonctionnement des partis politiques. Les désillusions sont nombreuses à propos du prestige militaire. C'est le cas, par exemple, du général d'armée Pierre Boyer de la Tour, qui obtient 1% des suffrages dans la 22<sup>ème</sup> circonscription de Paris lors des législatives de 1967. C'est aussi le cas de

**l'amiral Antoine Sanguinetti**, major général de la Marine, qui ne sera pas élu à la mairie Toulon en 1977. C'est aussi le cas du général d'armée des troupes de marine **Jean-Gabriel Revault d'Alonnes**, gaulliste, qui obtient 1.3% des suffrages aux législatives de 1981 dans le XXV<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. **Il n'y a pas d'automatisme entre des fonctions militaires prestigieuses et la réussite électorale.** La plupart des candidats *tardifs* doivent faire leur preuve auprès des électeurs. En premier lieu, ils ont la nécessité de se documenter sur les problématiques souvent locales dans le cas des législatives. Le général d'armée **Bertrand Ract-Madoux**, s'est documenté quotidiennement six mois en amont de sa candidature dans la Drôme. Il concède que « *c'est tout juste suffisant* »<sup>106</sup>. Le tempo de l'engagement politique des *tardifs* est indissociable des échéances électorales. La maîtrise de ce rythme électoral est indispensable. Il faut aussi savoir choisir un moment politique favorable lorsque l'on s'engage tardivement. **L'amiral (2S) Laurent Le Merer**, candidat aux législatives en 2007, pense par exemple « *qu'un militaire au fait d'une carrière ne peut être élu aux législatives que s'il bénéficie d'une fenêtre d'opportunité politique et du soutien d'un parti. N'ayant pas bénéficié de la fenêtre d'opportunité, je n'ai pas poursuivi dans le champ politique : c'est immédiatement que ma présence à l'Assemblée Nationale aurait été utile. Je n'avais pas de carrière à y faire. J'ai poursuivi la tâche à travers d'autres engagements* »<sup>107</sup>. Après la phase d'observation, de réflexion, de maturation, d'analyse de ce tempo politique, l'entrée en politique passe par une phase d'acculturation qui comporte de nombreuses facettes. La plupart des candidats *tardifs* interrogés souligne par exemple la nécessité de savoir gérer son budget financier. La complexité technique du processus politique nécessite aussi un cycle d'apprentissage voire un cycle de rodage avant d'entamer le cycle d'élection. La maîtrise de la procédure de campagne électorale ne s'improvise pas. Les arcanes techniques sont nombreuses comme le « *poids de bulletin de vote, l'interdiction d'associer les trois couleurs à ses affiches...* »<sup>108</sup> Toute candidature militaire tardive exige d'abord de combler **son inexpérience politique. Le temps passé en politique crédibilise la candidature.** Certains processus de carrière militaire,

---

106 **RACT-MADOUX** Bertrand général d'armée, entretien privé septembre 2017.

107 **LE MERER** Laurent, amiral, échange privé décembre 2017.

108 **GAUBERT** François, général de division, entretien privé décembre 2017.

primauté de l'ancienneté, « promotion à l'usure » peuvent s'avérer transposable en politique.

Ce temps d'apprentissage politique peut prendre la forme d'un **engagement associatif**. L'associatif, c'est déjà de la politique. Le **Vice-Amiral (2S) Alain Dumontet**, ancien commandant la force d'action navale commence son engagement politique en tant que président d'une association environnementale. Il est ensuite élu conseiller départemental du canton de La Garde, Le Pradet, Carqueiranne. Il estime que « *l'on peut évidemment devenir politique après avoir été militaire. Mais comme on y arrive tard, l'éventail des possibilités partisans est faible* »<sup>109</sup> L'éventuel avenir national dépend des conditions favorables sur une fenêtre de temps court. **L'apprentissage de la politique passe bien évidemment aussi par la candidature à une élection locale**. L'élection locale donne une légitimité politique. Notons au passage que la majorité des militaires retraités engagé au niveau communal est écrasante par rapport à l'engagement politique des militaires au niveau national. Un mémoire complémentaire dédié à ce sujet pourrait utilement éclairer l'institution militaire. Les candidats *tardifs* qui réussissent à se hausser ensuite au niveau national sont plus rares. Le **Contre-Amiral Jean Moulin** résume bien cette contrainte temporelle, lorsqu'il écrit que « *la candidate de mon mouvement aux législatives dans ma circonscription m'avait demandé d'être son suppléant, ce que j'ai refusé considérant que l'ouverture franche faite aux jeunes générations était judicieuse et que ce n'était pas à 72 ans que l'on allait battre les tréteaux pour la première fois.* »<sup>110</sup> Ces quelques témoignages font ressortir la difficulté à rattraper le temps perdu lors d'un engagement politique *tardif* au niveau national. **Parce que le temps est compté, les candidats militaires tardifs doivent identifier avec plus d'urgence et d'acuité les possibilités offertes par le tempo politique**. Hors celles-ci sont *de facto* plus rares.

**Le deuxième défi est l'obtention de l'investiture**. Recevoir l'investiture d'un parti politique est une étape délicate pour un candidat *tardif*. L'absence d'investiture aux législatives de 2017 du général Bertrand Soubelet a *de facto* un lien de cause à effet avec sa démission médiatique de la gendarmerie nationale. Cette absence d'investiture a pesé

---

109 **DUMONTET** Alain, amiral entretien et échange privé, janvier 2018.

110 **MOULIN** Jean amiral, échange privé, février 2018.

probablement sur son score électoral. D'ailleurs, il a probablement choisi de créer un laboratoire de parti baptisé « Avenir France » en partie pour contourner cette difficulté.

**Les officiers généraux font face à un double défi supplémentaire.** D'abord leurs *étoiles* sont synonymes de réussite professionnelle. **Les candidats tardifs étoilés se voient parfois reprocher de vouloir « cumuler ».** La retraite des *étoilés* est appréhendée comme « dorée ». Les candidats *tardifs étoilés*, s'engageraient en politique pour bénéficier de subsides supplémentaires. C'est injuste au regard des autres candidats qui bénéficient de leur retraite. Mais souvent un doute insidieux s'installe dans les esprits des électeurs. S'engage-t-il en politique pour se servir ou pour être à notre service ? Le général d'armée Bertrand Ract-Madoux, au-delà d'affronter la « vague LREM<sup>111</sup> », confirme cet injuste reproche du « *cumulard* » qui pèsent sur les officiers généraux. Cette insidieuse question peut parfois lamener les campagnes électorales des candidats *tardifs*. Ensuite, les *étoiles* sont parfois lourde sens au niveau national. **Les officiers généraux sont étroitement associés à la vie de la politique nationale.** Les officiers généraux symbolisent la réussite militaire. Une candidature *étoilée* représente avec plus de force les armées au niveau national. La perception populaire du généralat pèse parfois puissamment. Avant d'entamer une aventure politique, les candidats *tardifs* interrogés avouent s'être posé intérieurement la question suivante: Les Armées bénéficient-elles d'une bonne opinion, notamment de la part de nos dirigeants politique ? Comment analyser ce lien entre une destinée politique individuelle et l'image des Armées ? Le général de division Jean-Pierre Moulinié ouvre des pistes de réponses en estimant que « *les présidences Chirac, Hollande ont été favorables aux candidatures militaires* »<sup>112</sup> Selon lui, la bienveillance de la part du chef des Armées influe directement sur l'attractivité politiques des candidats *tardifs*. Par capillarité, cette bienveillance se décline au sein des partis politiques. Sous l'ère du président François Hollande, les témoignages de candidats *tardifs* soulignent l'état d'esprit accueillant des partis de gauche. Au contrario, sous l'ère du président Nicolas Sarkozy, les candidats *tardifs* ressentent une certaine suspicion à leur encontre. Les politiques entendent ces militaires *étoilés* comme

---

111 La République en Marche.

112 **MOULINIE Jean-Pierre** général de division, entretien Sénat novembre 2017.

de potentiels concurrents susceptibles de leur faire ombrage. Nous nous abstenons de porter de jugement. L'intérêt de ce constat est de mettre en lumière les forces externes qui s'appliquent sur les candidatures tardives.

b) **Les candidats *reconvertis* en politique font face aux défis**  
**de réussir leur ancrage local,**  
**des finances.**

Les candidats *reconvertis* quittent l'institution militaire pour effectuer une carrière politique à destinée nationale. Ils n'envisagent pas de retour sous les drapeaux. La position de détachement présentée au cours de la première partie est rarement utilisée par ce profil de candidats. Aujourd'hui, le **sénateur Henry Leroy**, le **député Jean-Louis Masson** et le **député Jean-Michel Jacques** peuvent être qualifiés de *reconvertis*. Le recensement exhaustif des candidats *reconvertis* est problématique parce qu'il doit prendre en compte ceux qui sont en devenir. Les *reconvertis* d'aujourd'hui sont en chemin. L'engagement politique au niveau national est l'aboutissement de ce cheminement. La réussite politique future au niveau national est par essence hypothétique. C'est le cas par exemple du **colonel de l'Armée de l'air François Vermande**, ancien conseiller municipal de Mours, ancien conseiller général, qui a effectué sa douzième campagne, sa troisième aux législatives en 2017. Combien de *reconvertis* en politique espèrent un mandat à l'échelon national? Nous n'avons pas la réponse. Nous avons rencontré quelques *reconvertis* qui sont actuellement «en-dessous» des mandats nationaux que nous étudions. Ils sont administrateurs, conseillers dans des cabinets, conseillers régionaux, conseillers départementaux, maires de communes, adjoints, etc...D'autres sont militants au sein des partis politiques en recherche d'investiture. Le temps nous a manqué pour effectuer un tour d'horizon approfondi des candidats *reconvertis*. Cependant la diversité des profils rencontrés dévoilent la complexité de dessiner une synthèse uniforme. Quelques traits majeurs ressortent pourtant.

La **jeunesse des candidats *reconvertis*** est une des premières forces identifiées. Cette relative jeunesse contraste avec les candidats *tardifs*. Le colonel Jean-Louis

Masson confie que pouvoir affirmer devant ses électeurs avoir « *mis un terme à ma carrière militaire pour s'occuper des problèmes des citoyens* » est un atout. De manière caricaturale, on pourrait affirmer qu'un candidat *reconverti* bénéficie d'un potentiel de sympathie plus fort que les candidats *tardifs* auprès des électeurs. Les grades de colonel et de capitaine de vaisseau bénéficient d'une réelle expérience. Ils sont des *reconvertis* crédibles. En même temps, ce grade garanti une certaine proximité avec les électeurs. Ils ne représentent pas l'institution au même titre que les officiers généraux. En un mot, ils font moins peur. Une des forces des candidats *reconvertis* est la **discipline intellectuelle**. Des similitudes politiques existent avec le monde militaire. En politique, savoir s'approprier à son niveau les consignes politiques est une faculté recherchée.

Le premier défi des *reconvertis* est de **réussir l'ancrage local**. La majorité des *reconvertis* interrogés soulignent ce **handicap de la mobilité**. Le rythme des mutations grèvent en partie les possibilités d'ancrage local. Le deuxième défi est **d'ordre financier**. Le **capitaine Ghislain Gomart** lors de sa réussite simultanée l'École de guerre et l'École Nationale d'Administration se trouve à la « *croisée des chemins* ». *La chose publique, la politique l'attire* »<sup>113</sup>, c'est pourquoi il choisit la voie politique. Toutefois il souligne le relatif confort financier que lui garantit son statut d'énarque en cas d'échec. Le goût pour l'action et l'autonomie sont des qualités indispensables pour s'engager dans cette voie.

c) **Les candidats opportunistes font face au défi :  
de leur éventuel retour dans les armées**

Le contexte est prédominant pour analyser le mode d'entrée *opportuniste* en politique. Les *opportunistes* **entrent en politique grâce à la conjoncture**. Les militaires peuvent agir sur un coup de tête ou bien y avoir songé en amont. La plupart sont en activité à mi carrière. Ils sont donc relativement jeunes. C'est à titre d'exemple le capitaine breveté Messimy scandalisé par la réaction interne de l'armée lors de l'affaire

---

113 **Revue POUVOIR**, 100 personnalités de demain, 2014.

Dreyfus « devient député radical socialiste et par deux fois ministre de la guerre »<sup>114</sup>. Selon Éric Duhamel « il faut aux officiers des circonstances exceptionnelles pour qu'ils surmontent la prévention que leur inspire la fonction parlementaire »<sup>115</sup> Les circonstances agissent puissamment l'entrée des *opportunistes* en politique.

Aujourd'hui, le terrorisme marque notre contexte sécuritaire. La conjoncture est devenue paradoxalement favorable depuis la fin du service national. Cela participe dans une certaine mesure à pousser certaines candidatures *opportunistes*. C'est par exemple le cas du **colonel Luc Lainé** candidat aux législatives en 2017. Les débats autour des évolutions sociétales ont influé sur son choix. Selon lui, les gens savent aujourd'hui ce qu'est un militaire, un officier. « Nous incarnons certaines vertus de service du pays, de désintéressement, d'amour de la nation car on est prêt à donner sa vie pour elle. Et puis, nous sommes reconnus pour notre courage et notre probité. Nous représentons aussi la notion d'autorité. C'est un profil atypique pour nos concitoyens. »<sup>116</sup>

Le **premier défi des opportunistes est le courage de l'échec**. Cette aventure à sens unique. Comme le souligne le colonel Luc Lainé : « très investi par un parti est essentiel. Les candidats sans étiquette élus sont des barons locaux, pas des inconnus à bonne tête. Il y a donc, en synthèse, un probable calcul coût – risque - opportunité ressenti comme défavorable pour les militaires qui amène à ce non investissement du champ politique. Cette aventure pose bien évidemment le défi du retour »<sup>117</sup>

**Le cas du détachement prévu par le statut juridique semble** finalement un cas à part. Le capitaine Lætitia Saint Paul, député de la 4<sup>o</sup> circonscription du Maine et Loire fait figure d'exception. Son éventuel retour dans les Armées devra être une première.

---

114 **BARRAL Pierre**, Pouvoir civil et commandement militaire, « Du Roi connétable aux leaders du 20<sup>ème</sup> siècle » Sciences Po- Les Presses, 2005, P 168.

115 Ibid p 344.

116 **LAINÉ Luc**, <https://twicopy.org/ColonelLaine/>

117 **LAINÉ Luc**, entretien décembre 2017.

## **22. Et alors ? Réflexions prospectives pour la prochaine décennie.**

*« On peut toujours plus que ce que l'on croit pouvoir »*

*Joseph Kessel*

L'étude du « *Comment* » conduit naturellement à répondre à la question : « **Et alors ?** » En effet, l'étude- à posteriori- des candidatures militaires en politique fait ressortir des enseignements qu'ils convient d'exploiter. C'est la valeur prospective de ces enseignements qui nous intéressent. Au-delà du contexte particulier de chaque candidature, il s'avère que certaines caractéristiques générales émergent. Cette réflexion ambitionne de décrire les tendances susceptibles d'aider de futures candidatures militaires. **Il s'agit donc de proposer des enseignements utiles pour aider les candidatures de la prochaine décennie.**

Certaines réflexions issues de ces travaux de recherches restent volontairement au stade d'interrogations. Notre questionnement porte sur **l'acculturation progressive (a), et les risques (b)** Que le lecteur n'en prenne pas ombrage, ce n'est point par paresse. La relation politico-militaire englobe de haut (supplante) nos travaux de recherches. Les leçons issues de l'étude des candidatures politiques n'autorisent pas d'en déduire des généralités sur la forme que devrait prendre la relation politico-militaire au cours de la prochaine décennie. Nous voulons éviter l'écueil de leçons de morale politico-militaire. De surcroît, la rigueur intellectuelle consiste à répondre uniquement à notre problématique -*Comment un militaire entre-t-il efficacement en politique ?*- et ses conséquences. Nous cherchons à clôturer ce mémoire avec humilité.

### **a) La carrière militaire vécue aujourd'hui permet-elle une acculturation progressive au politique ?**

Pour y répondre, nous proposons d'examiner trois facettes de la carrière militaire. Le premier volet est le temps du « **service au quartier** » **(i)**, c'est-à-dire le temps passé par le militaire au sein des états-majors, des casernes, dans les arsenaux (ports) ou sur les

bases aériennes. Le deuxième volet correspond à son temps de **l'engagement en opérations (ii)** extérieurs ou intérieurs. Il s'agit des théâtres d'opérations : terrestres, maritimes ou aériens. Enfin, le troisième **volet est la formation (iii)**. Cette facette apparaît *in fine* être déterminante et incontournable pour l'acculturation progressive du militaire au politique.

**i. Les particularismes du « service au quartier » de chaque armée dessinent, par effet de contraste, des enseignements généraux.**

Au cours de leur vie au quartier, les **terriens « encasernés »** et les **aviateurs « embasés »** semblent encore aujourd'hui peu encouragés à mener une acculturation personnelle à la politique. Hormis quelques postes au contact de la vie publique, le militaire en caserne ou sur base vit relativement séparé de la vie publique. La mobilité, notamment des officiers, vient rajouter un handicap au développement d'un tissu relationnel politique. Toutefois certains contacts existent notamment au travers du lien armée-nation. **Madame la députée Lætitia Saint Paul**, élue de la 4<sup>o</sup> circonscription du Maine et Loire, conforte la nécessité d'une attitude volontariste entretenue dans la durée au cours de ce volet de la carrière pour pallier à ces handicaps : *« Assurément, le goût de la vie publique ne naît pas du jour au lendemain. Mon engagement n'est pas une simple saisie d'opportunité, mais la suite logique et progressive d'un engagement public. »* C'est ainsi que *« commandant d'unité j'avais déjà amorcé un travail ...via le « lien armée nation, notamment avec les villes marraines de Vittel, Badenweiler et Schliengen en Allemagne. Enfin, j'ai également été engagée au niveau associatif local : association familles rurales, bibliothèques, écoles... »* L'engagement associatif vécu comme première étape de l'engagement politique rejoint les vues du capitaine de vaisseau Dominique de Lorgeril. Nous avons déjà détaillé ce cheminement dans notre étude sociologique.

Durant ce volet de la vie au quartier, la **fonction de chef de corps - chef de base- fait figure d'exception**. De fait, c'est l'occasion d'accéder à des relations publiques à dimension politique. C'est donc en quelque sorte un moment d'expérimentation de la vie publique. D'ailleurs, il semble à la racine d'un certain nombre d'engagements politique de la part des « terriens et aviateurs ». C'est le cas, par exemple, de la candidature du

**colonel Luc Lainé**<sup>118</sup>, ancien chef de corps du 21<sup>o</sup> Régiment d'Infanterie de Marine de Fréjus. C'est aussi le cas du **général d'armée Bertrand Ract-Madoux**<sup>119</sup>, ancien chef de corps du 1<sup>o</sup> Régiment de Spahis de Valence. Les responsabilités éminentes ultérieures de cet ancien Chef d'état-major de l'armée de Terre auraient pu lui autoriser une candidature parisienne, orléanaise.... Pourtant deux décennies après son temps de chef de corps, le général d'armée Bertrand Ract-Madoux, porte son choix de candidature politique sur Valence. Certes l'héritage de la libération Valence par son père constitue un symbole fort. Cependant le général d'armée Bertrand Ract-Madoux met en avant les liens qu'il a « *développé durant son temps de chef de corps* » comme étant à la source de sa candidature aux législatives de 2017. De fait, dit-il « *ce sont les élus valentinois qui sont venus me chercher* ». Ceci renforce notre conviction que cette période du temps de commandement constitue un moment particulièrement fondateur, notamment pour les terriens et les aviateurs. Le **général François Gaubert**<sup>120</sup> prolonge cette idée en soulignant le double avantage que représente le profil des anciens « chefs de corps » dans une éventuelle candidature politique. D'abord, le grade de colonel bénéficie d'une certaine reconnaissance aux yeux des citoyens. Ce grade est associé à la maturité – âge situé entre quarante et cinquante ans- et une certaine respectabilité –eue égard à la responsabilité humaine exercée- dans l'inconscient des électeurs. D'autre part, c'est un grade qui n'engage pas toute l'institution militaire et ne s'associe pas à la crainte d'une « dictature militaire » à contrario du généralat. L'enseignement qui émerge est finalement assez simple. Un **ancien chef de corps-chef de base- semble constituer un profil de candidat politique attractif.**

Les **marins** ont la singularité de pouvoir exercer des responsabilités préfectorales maritime. Selon l'amiral Alain Dumontet, cette singularité n'apporte pas grand-chose pour l'entrée en politique. A contrario, selon les amiraux Pierre-François Forissier et Laurent Le Merer reconnaissent **l'apport positif** de cette fonction **de préfet maritime**

---

118 Le Colonel Luc LAINE a été candidat aux législatives de juin 2017, dans la 5e circonscription du Var.

119 Le général Bertrand RACT-MADOUX a été candidats aux législatives de juin 2017, dans la première circonscription de la Drôme. Soutenu par Les Républicains, il emporte 18,86 % des suffrages au 1<sup>o</sup> tour, soit 6 559 voix. Madame Mireille Clapot, candidate LREM, le bat au second tour.

120 Le Général de division François Gaubert, a été candidat aux législatives de 2017 sur le 5<sup>o</sup> canton de Montpellier.

pour l'acculturation à la politique. L'amiral Laurent Le Merer confie qu'il « *n'avait pas d'expérience d'élus, mais une expérience du monde politique à travers [...] ces « deux postes de préfet maritime, Manche/mer du Nord, puis Atlantique »*<sup>121</sup> A première vue, la notoriété de la fonction de préfectorale initie une éventuelle candidature politique. En fait, la fonction de préfectorale présente un atout majeur parce qu'elle permet aux marins d'élargir leurs relations. C'est la constitution d'un réseau qui fait sens en politique parce que selon l'amiral Pierre-François Forissier, « ***le tissu relationnel fait l'objet d'un rôle social dimensionnant*** » dans une candidature politique. Qu'est-ce à dire ? Il s'agit de **développer en amont de sa candidature politique un tissu relationnel permettant d'interagir avec les élus locaux et les citoyens**. Cet enseignement est évidemment transposable vers d'autres audiences lors de toute reconversion professionnelle. Pourquoi le rappeler ici ? Parce que certaines candidatures politiques de militaires, notamment de hauts gradés ont, par le passé, semblé s'être illusionné en estimant que le prestige suffirait à emporter leur élection. Cette méprise explique certains résultats parfois amères. Ce type d'échecs symbolique de candidats militaires en déroute prend probablement racine dans la tentation de croire- par mégarde- que le « ***paraître*** » est un vecteur plus puissant que le « ***faire*** » en politique. Or il nous semble que c'est exactement l'inverse dans une démocratie apaisée. De fait, la déclaration d'une candidature politique d'un ancien militaire ne suffit pas (plus ?) pour apparaître aux yeux des citoyens comme le candidat à élire. Il doit avant tout « *agir* ». Cette posture semble de moins en moins adoptée. Au fond, l'enjeu mis en exergue par l'amiral Pierre-François Forissier consiste à être un *opérationnel en politique*, c'est-à-dire avoir **la capacité de mener un rôle social auprès des citoyens. C'est le deuxième enseignement majeur qui se dessine**. Il s'agit, par exemple, d'aider des citoyens à trouver un emploi, à se voir affecter un logement social, à obtenir une place en crèche..... Bref autant de petit « coups de pouces » qui sont hors du champ *classique* de l'action quotidienne du militaire. Au bilan, l'établissement du réseau efficace constitue un socle incontournable pour la majorité des militaires qui envisage d'entrer en politique. Cette singularité préfectorale propre aux marins se double d'un **temps prolongé et répété** dans les mêmes arsenaux : Brest, Lorient, Toulon ou

---

121 Correspondance privée décembre2017 et [https://brest.maville.com/actu/actudet\\_-Le-journal-de-campagne-du-candidat-Merer\\_loc-439136\\_actu.Htm](https://brest.maville.com/actu/actudet_-Le-journal-de-campagne-du-candidat-Merer_loc-439136_actu.Htm)

Cherbourg. La moindre mobilité géographique des marins favorise la possibilité d’ancrage politique autour de ces régions maritimes. Il est à ce titre intéressant de souligner que les villes autour des ports concentrent la majorité des candidats recensés.

L’officier de gendarmerie s’acculture à la vie publique dès le début de sa carrière, au contact du préfet, des maires... Les **gendarmes** expérimentent l’administration au travers des liens avec les élus locaux ou nationaux. Cela renforce leur compréhension du monde politique à différentes échelles. Par rebond, la compatibilité des gendarmes à candidatures politiques y est facilitée. Ce n’est donc pas un hasard s’ils se sont montrés être les plus réceptifs à nos recherches. C’est un gendarme, le Général Jean-Pierre Moulinié, commandant militaire du Sénat qui souligne l’évidence suivante : « *l’entrée en politique va de pair avec la vie publique* ». Hors les gendarmes y agissent quotidiennement dans leurs fonctions professionnelles. Ils sont parfois même au cœur de cette vie publique : affaires criminelles, enlèvements, accidents, trafics.... Cet échange quotidien avec les responsables politiques locaux permet l’apprentissage d’une « **ouverture d’esprit** » **aux élus et aux citoyens dans la durée. Cette « ouverture d’esprit » nous semble l’enseignement fondamental qui se dégage.** Elle permet au gendarme d’envisager les implications humaines concrètes d’une candidature politique. Au bilan, l’acculturation progressive du gendarme à la politique semble passer autant par son positionnement au cœur de la vie publique que par le biais d’une ouverture d’esprit entretenue dans la durée. Les contacts établis quotidiennement au cours de la carrière militaire du gendarme entretiennent cette attitude de curiosité de l’autre. Cette attitude semble primordiale pour envisager une transition vers la politique.

Les **directions**<sup>122</sup> **et services**<sup>123</sup> **ont la particularité d’exercer des métiers transverses à la jonction avec la société civile.** C’est le cas par exemple de la direction générale de l’armement en lien avec les industriels, du service de santé ou du corps des commissaires. Dès lors, qu’une telle passerelle existe, il semble raisonnable d’affirmer que l’engagement politique y soit comparativement plus fort que les précédentes armées,

---

122 **DGA**, **DGRIS** mais aussi, **DICOD** **DRH**, **DAF**, **DAJ**, Direction du Service national Direction de la mémoire du patrimoine et des archives...

123 **SGA**, **Commissariat**, **SSA**, Service Infrastructures de la Défense, Service Parisien de soutien à l’administration centrale...

au moins par rapport aux armées terre-air-mer. Monsieur le député **Jean-Michel Jacques**, élu de la 6<sup>ème</sup> circonscription du Morbihan, confirme notre constat lorsqu'il « *souligne l'atout que constitue son diplôme d'infirmier d'état dans sa candidature politique au regard son statut d'ancien commandos marines* ». De fait, il n'a pas fait mention de cette facette de son passé au cours de sa première campagne pour les élections communales de Brandelion en 2004. En revanche, ses compétences médicales ont joué un rôle de passerelle. Dans un premier temps, celles-ci lui ont permis d'être directement employable en tant que pompier volontaire. Ce réseau des pompiers a constitué « *un levier d'action dans le domaine social localement* ».

Le nombre peu significatif de données recueillies au cours de nos recherches sur les contrôleurs généraux ou pour les services ne permet pas de tirer des enseignements à portée générale.

- ii. **L'intensité des événements vécus sur les théâtres d'opérations marque la majorité des militaires de manière profonde.** Cette intensité renforce la prise de conscience de la primauté du politique sur l'action militaire. Par ailleurs, cette intensité participe au développement de deux facultés : **la hardiesse et l'intuition.** La combinaison de ces deux aptitudes développe une énergie précieuse en vue d'un d'engagement politique ultérieur.

Les **théâtres d'opérations** font partie de ces lieux où le militaire s'incarne en plénitude. De fait, le militaire y fait ce pour quoi il s'est engagé. C'est-à-dire, il utilise la « *force pour faire reculer la violence.* »<sup>124</sup> Les opérations militaires se déroulent par essence dans des lieux chaotiques. Le militaire arpente donc de façon quasi-exclusive des contrées hostiles et souvent éloignées. Les militaires en opérations pourraient apparaître, au premier regard, un citoyen singulièrement libre. Il suffit pour cela d'évoquer l'isolement du sous-marinier en plongée arctique, la liberté du pilote de l'aéronavale en

---

124 de **VILLIERS** Pierre Général d'Armée, in Servir, Général Pierre de Villiers, Éditions Fayard, novembre 2017 p29.

patrouille maritime nocturne au-dessus de l'océan Indien, la latitude laissée à l'aviateur en vol en ordre de combat au-dessus du Moyen-Orient, les possibilités d'actions de feu du terrien dans les confins sahéliens ou à l'autonomie du gendarme dans une zone abandonnée de la République. Le politique exerce un pouvoir limitatif par le truchement légal. Hors les règlements militaires sont issus des lois. Cette canalisation politique dans des contrées extérieures éloignées de Paris fait ressortir la sujétion militaire à l'autorité politique. Toutefois, le carcan de la loi ne suffit pas à garantir le bon usage de la force. Dans ce monde où tout est rendu possible, « *le soldat ressent profondément la nécessité d'encadrer ses actes par une éthique exigeante* »<sup>125</sup>. Cette éthique du soldat est primordiale. **L'expérience de cette subordination du militaire au politique s'effectue de manière individuelle et collective.**

C'est d'abord majoritairement un consentement libre et intelligent. Pour d'autres, c'est une lente maturation. Dans certain cas, cela s'accompagne avec un sentiment de frustration progressif qui pousse à entrer en politique. La diversité des témoignages recueillis sur cette facette en opérations rend délicat une tentative de généralisation. La valeur de ces témoignages réside dans ce qu'ils dévoilent un accroissement de l'envie d'un engagement en politique au retour des opérations. Pourquoi ? Le sentiment prédominant est celui d'avoir réalisé en opérations quelque chose de « plus grand que soi » pour la France. Ce dépassement de soi vécu en opérations ravive probablement la **hardiesse** du militaire. C'est-à-dire **la faculté d'oser se rendre utile pour son pays en dépit des risques**. Le militaire, grâce à ces expériences intenses vécues en opérations, semble s'accommoder plus aisément de l'aventure politique et de ses risques. Après avoir risqué sa vie au combat, l'éventualité d'une « mort politique » lui apparaît comme relativement anodine. Le général Bigeard ou le capitaine Pierre Sergent illustre ce détachement. Le nombre d'engagement politique sera-t-il proportionnel à l'augmentation des opérations extérieures ? Comment mesurer la force de ce stimulant aussi intime ? Nous n'avons pas eu le temps de creuser cet aspect psychosociologique. L'existence d'un lien de cause à effet est possible. Il mériterait d'être questionné plus profondément. Selon l'actuel vice-président de la commission de défense, Monsieur le député Jean Michel

---

125 **LECOINTRE** François Général d'Armée, cité dans la tribune du général d'Armée Jean-Pierre **BOSSER** du Figaro du 02 mars 2018.

Jacques, ancien commando de marine, « *l'intensité des engagements en opérations extérieures vécu aujourd'hui stimulera probablement les engagements politiques des militaires lors de la prochaine décennie* ».

La deuxième facette qui émerge de ces témoignages sur l'apport des opérations dans l'entrée en politique est **l'intuition**. Pour quelle raison cette faculté prend corps en opération ? Quelle plus-value apporte-t-elle à une candidature politique ? Le député Jean Michel Jacques reconnaît que ses vingt-quatre années d'engagement au sein des commandos marines ont développées chez lui une appétence particulière au risque, une énergie à trouver des solutions dans les milieux hostiles. Il confie *que « cette énergie acquise dans ses années d'engagements innerve encore ses actions dans l'engagement politique »*<sup>126</sup>. Le développement du goût du risque et l'intuition en opérations constituent des atouts pour tenter l'aventure politique. **Il y a une maturation politique par le truchement des engagements opérationnels.** L'intensité des opérations vécues ces dernières années pourrait accentuer le nombre de candidatures politique issues des armées.

**iii. La formation est un déterminant majeur dans l'acculturation politique. Cette acculturation politique du militaire pourrait être encore améliorée à la marge par une formation plus ciselée.**

Nous distinguons trois grandes étapes dans la formation des cadres des armées : les écoles de formation initiale, l'école de guerre, le centre hautes études militaires.

Les **écoles de formations initiales**, creuset des cadres des armées, n'enseignent pas la politique. C'est complètement normal. Toutes, y compris pour les sous-officiers et les officiers, marinières abordent l'éthique, l'obéissance, le fonctionnement des administrations.... La gendarmerie aborde naturellement ces notions notamment avec le prisme juridique. Toutes ces matières jouxtent l'organisation de la vie de la cité. Le séminaire interarmées des grandes écoles<sup>127</sup>, par exemple, répond en partie à cette volonté

---

126 **JACQUES Jean-Michel**, député de la 6<sup>o</sup> circonscription du Morbihan, entretien décembre 2017.

127 SIGEM, crée en 2001 à la demande du ministre de la défense Alain Richard

d'inculquer aux jeunes officiers les grandes problématiques de l'état. Ce séminaire vise aussi à rappeler la sujétion des militaires aux politiques. Créée en 2001, c'était aussi une réponse des armées à la volonté politique du ministre de la défense Alain Richard d'uniformiser la formation dispensée au sein des différentes armées. L'amiral Jean Moulin affirme que « *la construction éthique des officiers, dès le départ de leur carrière, facilite la compréhension de l'intérêt général* ». Il serait intéressant de comparer la formation éthique dispensée avec d'autres grandes écoles comme l'École Nationale d'Administration, Polytechnique... Les armées n'auraient pas à rougir de leur formation. Les mentalités évoluent. Le général Jean-Pierre Perrin, sous-directeur des ressources humaines de l'armée de terre souligne que « *30% des Officiers Saint Cyriens quitte aujourd'hui l'armée à 15 ans de service* ». Pour répondre à ces évolutions, les armées envisagent la possibilité de parcours duaux, à l'image de ce que font les ingénieurs de l'armement.

Il n'apparaît pas **nécessaire de modifier ce qui se fait en école de formation initiale**. Néanmoins il pourrait être intéressant de réfléchir à la mise en place d'aides personnalisées ( relais réseau, moyens financiers, aides témoignages...) pour permettre à certaines individualités de préparer leurs parcours politique.

**L'école de guerre**, *école des chefs*, est une année de scolarité qui offre l'opportunité aux officiers de s'ouvrir aux autres. L'ouverture est d'abord interne par le brassage des différentes armées. L'ouverture est aussi internationale. Depuis longtemps les militaires de pays alliés suivent la scolarité à l'École Militaire. L'ouverture s'effectue enfin par le biais de visites, de colloques, de comités de réflexions... tels que Périclès pour la géopolitique. La présence récente des auditeurs civils parachève cette ouverture au-delà des *corps habillés*. Les effets physiques et psychologiques de cette récente ouverture ne sont pas encore mesurables. Gageons que ce mouvement initie une curiosité qui participera à décomplexer les futurs chefs militaires. Souvent regrettée à demi-mot en interne des armées, la déférence excessive dont nous évoquons l'héritage vit-elle ses derniers moments ? La gendarmerie souhaite qu'une partie de leurs officiers suivent le cursus de l'École Nationale d'Administration en lieu et place de l'École de Guerre. Cette tendance aura-t-elle des conséquences sur d'éventuels engagements politiques ?

**Le centre de hautes études militaires forme les hauts potentiels des armées.** La formation Centre de Hautes Etudes Militaire et à Institut des Hautes Études de la Défense national, selon le général Jean-Pierre Moulinié, « *constitue pour un officier notamment Terre-Mer-Air une période privilégiée d'ouverture d'esprit.* »<sup>128</sup> L'amiral Jean Moulin lui nuance cette affirmation. Il estime que ce partage de réflexion politique avec des cercles civils lors de l'IHEDN « *est formateur pour les officiers mais d'effet limité quant au gain d'influence, dans la mesure où l'on a affaire à un public captif, j'entends par là (quasiment) acquis d'avance* »<sup>129</sup> Dès lors il préconise des « *échanges dans le cadre des mouvements multiples créés en marge des partis politiques, à droite comme à gauche - s'il n'est plus dans l'air du temps de faire une telle distinction, cela reste commode- dans le cadre de clubs de pensée publiques, de colloques, de tables rondes où l'on se rend en tant que citoyen* ». <sup>130</sup>

**Au bilan, la formation militaire combine habilement éthique et curiosité d'esprit.** Cette combinaison singulière prédispose les militaires à mener une vie publique.

\*\*

**Que peuvent faire les militaires pour se rapprocher des politiques ?** Où se trouvent les gisements de postes à proposer à d'autres départements ministériels ? Nous pouvons lister, les relations internationales et le renseignement, la préparation de l'avenir, le domaine budget-finances, mais aussi la logistique et le transport... Cette liste non exhaustive montrent la richesse de l'appareil militaire. Il existe *sûrement* d'autres domaines encore qu'il serait possible de préciser dès lors que la volonté *d'ouvrir les vannes*, dans les deux sens, serait claire. Ce qui suppose que soient levées dans notre camp les objections du type : on laisse entrer le loup dans la bergerie, cela pose un problème de protection du secret....objections faciles pour bloquer le processus.

---

128 **Moulinié** général de division, entretien Sénat novembre 2017.

129 **Moulin Jean**, Amiral, échange épistolaire février 2018

130 Ibid

Quelle est la contribution de l'Institut des Hautes Études de la défense Nationale à l'entrée des militaires en politique ? La vocation de cet institut, conformément à l'intention de son fondateur l'amiral Jean Castex, est d'abord de fédérer les acteurs de l'Etat autour des problématiques défense. Son apport lors d'une éventuelle entrée des militaires en politique consiste donc à mettre en relation les militaires et les politiques.

Combien de politiques ont suivis les sessions nationales de l'IHEDN<sup>131</sup> ? Cette tendance est-elle à la hausse ? Nous n'avons pas terminé nos recherches. La consultation de l'annuaire des anciens de l'IHEDN permet de dresser un état encore incomplet décrit dans l'annexe II. Le général de corps d'Armée Bertrand de Courrèges d'Ustou confirme que d'autres politiques ont suivi la formation. Nous sommes encore en recherche. Nous rappelons l'actualité des propos du général Xavier de Woillemont dans son mémoire de l'Ecole de guerre. Il soulignait que « *dans l'optique d'un processus politique de décision d'engagement qui évolue vers une implication plus marquée de la représentation nationale, la culture de défense des élus doit être considérablement renforcée. Deux possibilités peuvent être exploitées avec, d'une part, une période d'acculturation des élites politiques au sein des forces armées et, d'autre part, une augmentation significative du nombre d'élus au sein des sessions de l'IHEDN.* » .

### **b) La vocation militaire et les risques de l'entrée en politique:**

*En beaucoup de choses, c'est dans une honnête moyenne que réside ce qu'il y a de meilleur. Mon désir est d'occuper une position moyenne dans la cité » Phoclyde*

*« L'expérience nous enseigne qu'il n'y a pas de victoire pour celui qui y a perdu son âme »<sup>132</sup>*

---

131 Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale

132 Général d'Armée Jean-Pierre Bosser, Tribune dans le figaro du 02 mars 2018 du CEMAT.

**Il ne faut pas aller trop loin dans l'idée d'une exception militaire en politique.** Tout excès participe à entretenir un complexe obsidional infructueux. De nombreuses professions civiles, y compris chez les fonctionnaires, sont aujourd'hui sous-représentées parmi nos élus. La politisation y est plus visible via le syndicalisme ou, pour la haute fonction publique, le système des cabinets ministériels, mais finalement peu franchissent le pas de l'engagement public ou du suffrage universel. Les candidatures militaires demeureront probablement peu nombreuses parce que les militaires doivent d'abord s'acquitter de leur vocation.

« *Le sens majeur de l'action militaire reste de faire la guerre* »<sup>133</sup> L'essence de la vocation du militaire consiste à «*s'il le faut, donner la mort au nom des intérêts supérieurs de la Nation*». Le militaire détient un pouvoir exorbitant. Ce pouvoir va de pair avec l'acceptation de donner sa vie pour défendre celles de ses compatriotes. **Le militaire incarne l'esprit de sacrifice.** Les politiques respectent ce choix absolu. Le Président - chef des Armées- s'incline devant la dépouille des militaires tombés au champ d'honneur. En même temps, le sacrifice est à rebours des valeurs épicuriennes et individualistes prônées par notre société. Lorsque les militaires entrent en politique, ils effectuent une sorte de retour à la normalité. Dans ce mouvement, les candidats militaires interrogés semblent n'avoir aucun état d'âme. Cela semble banal de passer de l'état de militaire à la politique. Y aurait-il une certaine désuétude de la vocation militaire ? Cette banalisation comporte-elle des **risques** ?

**La banalisation de la vocation militaire risque d'affaiblir l'autorité du chef militaire.** La tribune du général d'armée Henri Bentegeat explique ce processus. «*Dans un système où les chefs militaires n'auraient plus la capacité d'influer sur les choix majeurs des responsables politiques, on prendrait le risque d'une triple évolution, souvent constatée dans les pays européens où les militaires sont tenus en suspicion : syndicalisation, politisation des élites et découragement des meilleurs.* »<sup>134</sup> La relation singulière du chef militaire avec le politique français est fragile. Cette relation pourrait

---

133 Ibid.

134 Tribune, **Le Figaro** 2013

paradoxalement pâtir des anciens militaires en politique. Le chef militaire pourrait perdre une part de son exclusivité dans sa relation avec le politique. Il y aurait une sorte de contournement possible par le truchement des anciens militaires élus en politique.

**La banalisation risque aussi d'affadir le caractère « guerrier » du militaire.**

Le général d'armée Bruno Dary résume ce risque par la célèbre formule « *servir ou courtiser je ne peux faire les deux* »<sup>135</sup> Cette formulation s'adresse évidemment aux responsables politiques. Mais elle peut aussi s'adresser aussi aux soldats. Le chef militaire est au service du politique mais aussi des soldats. Il y a une dualité. Cette dualité existe parce que le chef militaire est comptable de la vie de ses soldats. Il en a la charge d'âme. Le général d'armée Pierre de Villiers exprime cette dualité lorsqu'il écrit : « *J'ai démissionné parce que je n'étais pas d'accord avec les 2% et le discours du président du 13 juillet...mais surtout parce que je n'aurais pas pu regarder mes hommes et femmes en face.* »<sup>136</sup> Cette particularité exerce une tension avec le processus de l'élection démocratique. Le chef militaire ne cherche à plaire à ses soldats. Et en même temps, il les protège. **En fait, le chef militaire est démophile, littéralement il aime le peuple.**

Enfin un **dernier risque est l'inversion** de la conception du service de la chose publique. La personnalité du militaire s'efface au profit d'une communauté. L'individu compte peu. Le « collectif » domine. Le militaire ne se met pas en avant. Seul compte pour lui le bien être de la cité Il a finalement un souci aiguë de la chose publique. Le militaire est étymologiquement républicain. Le politique est bien évidemment républicain. Mais il cherche à représenter la communauté. Il la personnifie en quelque sorte. Cette personnification politique va à rebours des habitudes militaires.

\*

\* \*

---

135 Le Casoar n°85, Tribune du général d'armée Bruno Dary.

136 **De Villiers** Pierre, général d'armée, Servir, p109.

## Conclusion

« *La route vers l'inconnu est toujours bien venue....* »<sup>137</sup>

**L'aventure politique est une tentation permanente des grands corps de l'état.** Nous rejoignons le constat établi par Marie Christine Kessler. « *L'attitude commune des corps s'inscrit sous le signe d'une certaine ambiguïté : les corps ne favorisent ni ne défavorisent ce type d'aventure politique. Craignant pour eux-mêmes une publicité excessive ils sont cependant tentés par cette voie d'accès au pouvoir* »<sup>138</sup> Il est donc finalement normal que des militaires se sentent attirés par les responsabilités politiques. Et en même temps, il est sain qu'il n'existe pas d'organisations particulières au sein des Armées pour y advenir. Les Armées font finalement face au paradoxe de ne pas enseigner de politique tout en préparant certains des siens à en faire. **Les armées tentent de dépasser ce paradoxe en amont des engagements politique via les formations de cursus de carrière.** Comment déterminer la part que devrait prendre la formation politique au sein des formations pour répondre aux défis de la prochaine décennie ? La réponse mérite une étude supplémentaire plus large.

Au terme de notre étude, la possibilité d'un renforcement à l'avenir de la présence des militaires en politique, nous rapprochant des anglo-saxons, semble pouvoir se faire à la faveur d'une double dynamique qui caractérise notre époque. C'est l'importance prise par les questions de sécurité dans le débat public, et la spécialisation de plus en plus grande attendue par les citoyens de la part des personnalités politiques. Le militaire semble donc de plus en plus incontournable politiquement dans ce contexte de « *guerre par morceaux* »<sup>139</sup> Hors selon Aristote, « *l'éducation du citoyen dans l'État idéal consiste*

---

137 Chanson militaire parachutiste.

138 **KESSLER Marie-Christine**, Les grands corps de l'État, Presse de la fondation nationale des sciences politique, 1986

139 Pape François, 13 septembre 2014, pour le centenaire de la Première Guerre mondiale au cimetière militaire de Redipuglia (Italie)

à être alternativement prêt à être gouverné et à gouverner.»<sup>140</sup> Le militaire doit donc être lui aussi éduqué à entrer en politique. Cette éducation politique peine par construction à s'incarner au sein des Armées. Comme l'écrivait déjà le général d'armée André Beaufre dans son ouvrage le drame de 1940 : « Une autre lacune dont j'ai depuis mesuré toute la gravité était l'absence de toute culture politique. L'apolitisme de règle dans l'Armée conduisait ainsi à nous laisser imprégnés de vues sommaires formées au hasard des milieux familiaux. Dans les moments de crise qui ne nous seraient pas ménagés par la suite, cet analphabétisme politique allait être fatal à beaucoup d'entre nous et surtout à l'Armée »<sup>141</sup> Cette éducation politique permet de répondre avec compétences aux éventuelles attentes des électeurs français.

Mais par-delà ce rapprochement induit par l'éducation politique appelé de nos vœux, l'institution militaire doit prendre garde de ne pas déplacer les fondements apolitique de l'état militaire. Cette tension entre l'apolitisme et l'analphabétisme politique est par construction omniprésente. Avant d'envisager une éventuelle évolution au sein des Armées, rappelons que « ce qui rend possible le mouvement de toute vie, et ce qui lui donne un sens, c'est toujours ce qui demeure »<sup>142</sup>

---

140 **ARISTOTE**, La Politique, cité Bibliothèque des textes philosophiques, Librairie Philosophique J. Vrin, par J. Tricot. 1995.

141 **BEAUFRE** André général d'armée, La défaite de 1940, éditions PLON, p 32

142 **BELLAMY** François Xavier, Demeure !, Editions Grasset, 2018.



## BIBLIOGRAPHIE

### -Classement-

#### 1 Ouvrages

- DUHAMEL Eric**, *De l'épée à la toge (Les officiers au Palais Bourbon de 1945 à 1962, in MILITAIRES en Républiques 1870-1962*, Courtry, Publications de la Sorbonne, 1999.
- **DOGAN Mattéi**, *Les officiers dans la carrière politique du Maréchal de Mac-Mahon au général de Gaulle*, Revue française de sociologie, 1961.
- ROUSSELIER Nicolas**, *La force de gouverner, Le pouvoir exécutif en France XIX° - XXI° siècles*, Gallimard, 2015.
- KESSLER Marie-Christine**, *Les grands corps de l'Etat*, Presse de la fondation nationale des sciences politique, 1986.
- **DUVAL Eugène-Jean**, « Etapes de la citoyenneté des militaires 1789-1999 » Essai, Editions des Ecrivains, 2000.
- GIRARDET Raoul**, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Perrin, 1998.
- BARRAL Pierre**, *Pouvoir civil et commandement militaire, « Du Roi connétable aux leaders du 20<sup>ème</sup> siècle »* Sciences Po- Les Presses, 2005.
- GARDET Delphine**, *Le linge du Palais Bourbon, Corps, Matérialité et genre du politique à l'ère démocratique*, Essai, Le Bord de l'Eau, janvier 2015.
- TAUZIN Didier**, *Rebâtir le France*, Editions Marueil, 2015.
- SOUBELET Bertrand**, *Sans autorité, quelle liberté ?*, L'Observatoire, 2017.
- POMPIDOU Georges**, *Pour rétablir une vérité*
- de VILLIERS Pierre**, *Servir*, Fayard, 2017
- sous la direction de* **LECOINTRE François**, *Le soldat du XX° -XXI° siècle, histoire* Folio, Gallimard, janvier 2018.
- COHEN Samy**, « *Le pouvoir politique et l'armée* » *Pouvoirs* 2008/2 (n° 125), p. 19-28.
- SOULARD Christophe**, *Parlementaires morts pour la France*, Editions JPO, 2017.

## 2- Thèse et travaux universitaires

-**DEMEZON Grégoire**, *Gendarmerie Nationale et Dialogue Social*, Atelier national de reproduction des thèses, 2010.

- **de LORGERIL Dominique**, « *Un devoir essentiel de l'officier : nourrir et exprimer sa réflexion* », Mémoire du certificat d'études supérieures de défense et de sociologie militaire, IEP-Université de Toulouse I, 1997.

## 3-Articles

### 31-Revues spécialisées.

- **Cercle de Réflexions G2S**, *Place des militaires au sein du ministère des armées*, n°20, juillet 2017.

- **Le Casoar** Revue trimestrielle de La Saint-Cyrienne - N°213 Dossier - *Le politique et le militaire*, Avril 2014.

- **DOGAN Mattéi**, *Militaires sans épée dans la politique*, Pouvoirs, n°38, 1986.

- **REMOND René**, *La politique et l'armée*, Recherches et débats du Centre Catholique des Intellectuels Français, mars 1960.

- **Annuaire IHEDN 2016-2017**. Union des associations d'auditeurs de l'institut des hautes études de la défense national.

### 32- Articles de presse

-**SUREAU François**, *Le militaire dans son droit*. Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel 2016/2 N° 51 | pages 5 à 16

-**LARCHET Louis Guilhem**, *La 'Grande muette' est-elle aussi sourde et aveugle... ?*

-**E. MANNING Jennifer**, *Membership of the 115<sup>th</sup> Congress: A Profile*. Senior Research Librarian at Congressional Research Service, février 2017.

## 4- Textes officiels

### 41-Textes officiels nationaux

-**Code de la défense**.

-**Rapport de la révision du statut général des militaires.** 29 octobre 2003. Mr Renaud Denoix de Saint Marc.

- **Innere Führung (formation morale et civique)**, ZDv 10/1 (règlement interarmées, Dr. Jung, ministre fédéral de la Défense Allemande Bonn, le 28 janvier 2008.

- **Archives de l'Assemblée Nationale**, Elections législatives du 21-28 mars 1993, vol 27 à 35.

## **5- Rapports officiels et documents d'études.**

-**Haut Comité d'Evaluation de la Condition Militaire**, *La fonction militaire dans la société française*, 11<sup>ème</sup> rapport, Rapport thématique, septembre 2017.

-**Rapport d'information sur la situation et la réinsertion professionnelle des militaires rendus à la vie civile avant l'âge légal de la retraite / Assemblée nationale** ; déposé par la Commission de la défense et des forces armées ; rapporteur, Charles Cova, 1994.

## **6- Divers**

### **61- Sites Internet.**

- <http://www.codes-et-lois.fr/code-de-la-defense/toc-personnel-militaire-statut-general-militaires-droits-obliga-8818abe-texte-integral>.
- <http://www.revue-pouvoirs.fr/Militaires-sans-epees-dans-la.html>
- <http://inflexions.net/category/revue/page/4>.
- <http://inflexions.net/revue/numero-20>
- <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2008-2-page-93.htm>
- <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2008-1-page-117.htm>
- <https://www.franceculture.fr/emissions/lessai-et-la-revue-du-jour-14-15/jean-jaures-revue-inflexions>
- <http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/full-list.html>
- <http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/directory.html>
- [http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/4332/PHILIPPE\\_MORILLON\\_home.html](http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/4332/PHILIPPE_MORILLON_home.html).
- <http://archives.assemblee-nationale.fr/>

- [http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC\\_PA720354](http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA720354)
- [http://geoelections.free.fr/France/2017L/candidats\\_L1.htm](http://geoelections.free.fr/France/2017L/candidats_L1.htm)
- [https://en.wikipedia.org/wiki/List\\_of\\_military\\_veterans\\_in\\_British\\_politics.](https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_military_veterans_in_British_politics)
- <http://fr.calameo.com/read/004680193bdc917ac1b67>
- <https://www.hsdl.org/?view&did=799015>
- [https://en.wikipedia.org/wiki/Civil%E2%80%93military\\_relations](https://en.wikipedia.org/wiki/Civil%E2%80%93military_relations)
- <http://www.aei.org/publication/veterans-in-the-115th-congress/>
- [http://data.assemblee-nationale.fr/acteurs/deputes-senateurs-ministres\\_](http://data.assemblee-nationale.fr/acteurs/deputes-senateurs-ministres_)

## ANNEXE I

### Statistiques et Listes nominative de candidatures législatives de 1962-2017<sup>143</sup>

<p style="text-align: center;"><b>1962</b> <b>18-25 nov 1962</b> <b>II° législature</b> <i>Tome 27</i></p>
--

8 officiers généraux et 11 officiers candidats / 2172 candidats

4 officiers généraux et 6 officiers candidats élus /465

**Elus :**

1. BOURGUND Gabriel, général de corps d'armée, Gaulliste, député de Haute-Marne.
2. CACHAT Armand, officier en retraite, Gaulliste, député de Seine et Oise.
3. CHERASSE André, général de gendarmerie, Gaulliste, député de Seine-Maritime.
4. NOIRET Roger, général d'armée du cadre de réserve, Gaulliste, député des Ardennes.
5. SAINTOUT Marc, officier, Gaulliste, député de Seine.
6. SALARDAINE André, capitaine de gendarmerie en retraite, Gaulliste, député de Charente Maritime.
7. RICHARDS Arthur, commandant en retraite, Gaulliste, député de Gironde.
8. TIREFORT Antonin, officier en retraite, Gaulliste, député du Tarn.
9. *Non recensé*
10. *Non recensé*

---

<sup>143</sup> Sources : Tableau des élections. Volumes 28,29, 30, 32, 33, 34, 35 et 36. Bibliothèque des archives de l'Assemblée nationale et archives numérique du Ministère de l'intérieur

**1967**

**5-12 mars 1967**

**III° législature**

*Tome 28*

25 militaires en activité ou en retraite/2190 candidats.

2 officiers généraux + 3 officiers élus UD/470 députés.

**Elus :**

1. AUBERT Emmanuel, général de brigade aérienne, 12.2%, 4° circonscription des Alpes Maritimes.
2. RIVIERE Paul, colonel en disponibilité, député sortant, Maire de Montagny, V° République, 16,6%, 6° circonscription de la Loire.
3. RICHARD Jacques, officier en retraite, Sénateur, V° république, 2° circonscription du Val-d'Oise.
4. POUYADE Pierre, général d'aviation du cadre de réserve, député sortant de la 2° circonscription de Corrèze, V° République, 3° circonscription du Var.
5. SALARDAINE André, capitaine de gendarmerie en retraite, député de Charente Maritime.

**Non Elus :**

1. NOIRET Roger, général d'armée du cadre de réserve, député Sortant, 12.4% et 18%, 3° circonscription des Ardennes.
2. *Suppléant de SABIANI François*, MOURADIAN Keghan, officier supérieur en retraite, Centre national pour la V° République, 8° circonscription des Bouches-du-Rhône.
3. BASTIANI Dominique, officier général, Alliance Républicaine, 1° circonscription de Corse.
4. CACHAT Armand, officier retraité, Député sortant, 25.9% et 29.6%, 1° circonscription de l'Essone.

5. DROGOU Yves, Contre-Amiral, V° République, 21.7% et 24.22% 2° circonscription du Finistère.
6. TANGUY Victor, général d'aviation de réserve, 4.7%, 5° circonscription du Finistère.
7. RICHARD Arthur, officier en retraite, Député sortant, 4.2%, 1° circonscription de Gironde.
8. PINEAU Georges, général de réserve, démocrate libéral Européen, 3° circonscription de Gironde.
9. GODEFROY Louis, officier retraité, Parti Communiste Français, 5° circonscription de Gironde.
10. D'HERSU Jean, lieutenant-colonel en retraite, Indépendant, 10° circonscription des Hauts de Seine.
11. de BENOUVILLE Pierre, général de brigade en retraite, ancien Député, 6%, 5° circonscription d'Ille-et-Vilaine.
12. *Suppléant de GUERNIER Maurice*, VALLERIE Pierre, contrôleur général de l'Armée du cadre de réserve, 9.1%, 6° circonscription d'Ille-et-Vilaine.
13. *Suppléant de THIOULET Franck*, DUDEZERT Roger, officier en retraite, 1.1%, 2° circonscription du Lot-et-Garonne.
14. POTTIER Alain, officier supérieur en retraite, Centre National pour la V° République, 1.9%, 2° circonscription de Mayenne.
15. BOYER de la TOUR Pierre, général d'armée du cadre de réserve, Indépendant, 1%, 22° circonscription de Paris.
16. POTTIER François, officier général en retraite, V° République, 14% et 17% au 2° tour, 1° circonscription des Hautes-Pyrénées.
17. CHERASSE André, officier général du cadre de réserve, Député sortant, V° République, 16.9% et 22.3%, 4° circonscription de Seine-Maritime.
18. BOISSEAU René, général du cadre de réserve, 12.9% et 11.6% au 2° tour, 2° circonscription des Deux-Sèvres.
19. RAYNAL Georges, général de division du cadre de réserve, 8.7%, 3° circonscription du Tarn.

20. POUHEY-SANCHOU Jean, officier supérieur en retraite, Républicain Indépendant, 2.8%, 1° circonscription du Var.

21. *Suppléant de TIXIER VIGNANCOUR Jean Louis, avocat*, EYNAUD de FAY Jean, Contre-Amiral de la 2° section du cadre des officiers généraux, 10.4 et 13.8%, 3° circonscription du Var.

**Divers :**

1. MESSMER Pierre, ministre des Armées, V° République, 19.7 % et 24.9%, 5° circonscription du Morbihan.
2. CHABAN-DELMAS Jacques, ancien général de brigade, ancien ministre de la défense nationale, député de la 2° circonscription de Gironde

**1968**  
**23 et 30 juin**  
**IV° législature.**  
*Tome 30*

6 officiers généraux et 5 officiers candidats/ 2265 candidats.

3 officiers généraux et 2 officiers élus/ 470 députés.

**Elus**

1. AUBERT Emmanuel, général de brigade aérienne, UDR, 4° circonscription des Alpes Maritimes.
2. RIVIERE Paul, colonel en disponibilité, Député sortant, Maire de Montagny, UDR, 6° circonscription de la Loire.
3. BROCARD Jean, contrôleur de l'administration de l'aéronautique, UDR, 1° circonscription de Haute-Savoie.
4. STEHLIN Paul, général d'armée aérienne, Centre Progrès et Démocratie Moderne, 21° circonscription de Paris, 19%
5. POUYADE Pierre, général d'aviation du cadre de réserve, Député sortant, UDR, 3° circonscription du Var.
6. BEUCLER Jean-Jacques, capitaine, député de Haute-Saône.

**Non Elus :**

*Non recensé*

**Divers :**

1. MESSMER Pierre, Ministre des Armées, UDR, 3° circonscription de Moselle et candidat en 67 dans le Morbihan.
2. CATROUX Diomède, diplomate, député sortant, ancien Ministre.

**1973**

**4 et 11 mars**

**V° Législature.**

*Tome 29*

4 officiers généraux et 9 officiers candidats / 3023 candidats.

2 officiers généraux et 1 officiers élus/ 473 députés.

**Elus :**

1. BEUCLER Jean-Jacques, capitaine, député de Haute-Saône.
2. STHELIN Paul, général d'armée, député de 21° circonscription de Paris
3. *Non recensé*

**Non Elus :**

*Non recensé*

**Divers:**

1. CHABAN-DELMAS Jacques, ancien général de brigade, ancien ministre de la défense nationale, député de la 2° circonscription de Gironde

**1978**

**VI° législature**

*Tome 31*

20 officiers généraux / candidats

4 élus.

**Elus :**

1. RIVIERE Paul, colonel en retraite, maire de Montagny, député sortant 19.6%, 6° circonscription de Loire.

2. BIGEARD Marcel, Général de Corps d'Armée, retraité, 5° circonscription de Meurthe et Moselle.
3. BROCARD Jean, Contre-Amiral, député sortant, 51%, 1° circonscription de Haute Savoie.
4. LANCIEN Yves, officier en retraite, élu RPR, 58% PARIS XV° arrondissement.
5. BEUCLER Jean-Jacques, capitaine, député de Haute-Saône.

**Non élus :**

1. BINOCHE François, officier général en retraite, Union Gaulliste de progrès, 15%, 3° circonscription des Alpes Maritime.
2. PANIZZOLI Marcel ancien militaire de carrière, Mouvement Démocrate de Michel Jobert, 2%, 3° circonscription des Alpes Maritimes.
3. FARELLACCI André, intendant militaire, RPR, 29,9%, 2° circonscription d'Ardèche.
4. SURGEON Pierre, officier en retraite, DVD, 1.7%, Eure.
5. MEYER Alain, officier supérieur en retraite, Parti Socialiste Démocrate, 2%, 2° circonscription d'Eure et Loire.
6. ROSSIGNOL Odin, militaire en retraite, FN, 1,3% 2°circon. Gironde.
7. CHESNAIS René, général en retraite, maire de Baulon, 7%, 2° circonscription d'Ile et Vilaine.
8. DAGOUNEAU Jean, militaire en retraite, UDF, 12.7% Pas de Calais.
9. MAMOU Jacky, médecin aspirant, 0.4%, Pour les droits démocratiques, les soldats prennent la parole, 2° circonscription du Puy de Dôme.
10. GOURVENNEC Freddy, officier de marine, FN, 0.6%, 10° circonscription de Seine Maritime.
11. BONNEL Louis, officier en retraite, Démocrate-Chrétien, 0.7%, 1° circonscription des Yvelines.
12. THIBAUDEAU Albert, militaire, retraité, candidats des contribuables, 0%, 7° circonscription des Yvelines.

13. DIETRICH Peter, militaire retraité, DVD, 0.9%, 2° circonscription du Tarn.
14. GIRAUD Louis, chef d'escadron en retraite, FN, 0.7%, 1° circonscription du Vaucluse.
15. MONGUILAN Louis, militaire en retraite, Union des Gaullistes de progrès, 0.8%, 1° circonscription de Haute-Vienne.

**Divers :**

1. BOURGES Yvon, ministre de la Défense, maire de Dinard,
2. MESSMER Pierre, ancien ministre de la défense.
3. CHABAN-DELMAS Jacques, ancien général de brigade, ancien ministre de la défense nationale, député de la 2° circonscription de Gironde

**1981**

**VII° législature**

*Tome 32*

11 candidats militaires-retraité.

3 élus militaires (2 RPR, 1 UDF)/ 474 députés.

**Elus :**

1. GBR Emmanuel AUBERT, Union pour une nouvelle majorité, 3° circonscription des Alpes-Maritimes, 35%.
2. GCA Marcel BIGEARD : apparenté UDF, 5° circonscription de Meurthe et Moselle 51.3%.
3. COL Yves LANCIEN, RPR, Paris XV° réélu avec 53%

**Non élus :**

1. LEMAIRE Michel, gendarme, DVD, 0.9%, 6° circonscription des Alpes-Maritimes
2. SURGEON Pierre, officier, DVD, 1.2% Eure.

3. VENAUD Gilbert, grand mutilé de la résistance, 11%, 3<sup>o</sup> circonscription du Lot et Garonne
4. DAGOUNEAU Jean, officier, UDF, 18.4%, 10<sup>o</sup> circonscription du Pas de Calais
5. Le BARBIER de BLIGNIERES Hervé, colonel en retraite, Rassemblement pour les libertés et la patrie, EXD, 2.8%, XXI<sup>o</sup> arrondissement de Paris.
6. REVAULT d'ALONNES Jean-Gabriel, officier général du cadre de réserve, Gaulliste, DVD, 1.3%, XXV<sup>o</sup> arrondissement de Paris
7. BRIFAUT Pierre, retraité militaire, Rassemblement pour les libertés et la Patrie, EXD, 1.5%, XXVI arrondissement de Paris.
8. *non trouvé.*

**Divers :**

-Pierre MESSMER, gouverneur général en retraite, maire de Sarrebourg, RPR réélu à 54.8%

**1986**  
**VIII<sup>o</sup> législature**  
*Tome 33*

50 candidats militaire retraité / 6804

2 élus (1UDF-1RPR) militaire retraité / 555

**Elus :**

1. AUBERT Emmanuel, général en retraite, député sortant, RPR, maire de Menton, ALPES-MARITIMES
2. de BENOUVILLE Pierre, général CR, député sortant, PARIS XV<sup>o</sup>.

**Autres élus** (ancien militaire non déclaré) :

1. SERGENT Pierre, écrivain, élu FRN, Pyrénées Orientales.
2. BROCARD Jean, contrôleur général, député UDF sortant, réélu en Haute-Savoie.
3. LOUET Henri, général de brigade aérienne (2S), RPR, 3<sup>o</sup> circonscription de l'Indre.

**Non élus :**

1. ROUSSAC Raoul, retraité militaire, FRN, Aude.
2. ALLARD Henri, retraité militaire, FRN, Aveyron.
3. POLI Henri, retraité militaire, FRN, maire de San-Gavino-de-Fuimorbo, Radicaux de Gauche, Haute-Corse.
4. de QUINCEROT Claude, officier général du cadre de la réserve, maire de Quincerot, FRN, Côtes d'or.
5. BERGERON Daniel, commissaire de la marine, FRN, Côtes du Nord.
6. ROUX Marc, général CR, FRN, Creuse.
7. ETOURNEAU Mac, retraité militaire, conseiller général de Verteillac, DVD, Liste union pour la Dordogne.
8. SCHEVENEMENT Just, officier en retraite, FRN, Doubs.
9. ORSOLA Roger, officier supérieur en retraite, RPR, Haute Garonne.
10. De LARMINAT Louis, officier en retraite, FRN, Haute Garonne.
11. BIRELOZE Emile, officier en retraite, FRN, Gironde.
12. SOURIMANT Pierre, militaire retraité, conseiller municipal de Cesson-Sévigné, Divers Gauche, Ile et Vilaine.
13. BERNADAS Charles, officier général en retraite, RPR, Ile et Vilaine.
14. LOUET Henri, général (Air) en retraite, conseil général d'Ecuelles, RPR.
15. HERVIEUX André, colonel retraité, FRN, Indre et Loire
16. BRASS Pierre, retraité militaire, DVD, Isère.
17. RIVAC de ROUVILLE Henri, militaire retraité, FRN.
18. CLEMENT Georges, retraité militaire, FRN, Lot et Garonne.
19. GRAVIL Roger, officier en retraite, FRN, Lozère.

20. GERARDIN Jean-Jacques, colonel de gendarmerie (ER), FRN, Maine et Loire.
21. OGIER de BAULNY Etienne, colonel en retraite, conseil municipal de Gonfreville, FRN.
22. DUMONTEIL Raymond, officier parachutiste en retraite, FRN, Morbihan.
23. LE MENI Alexandre, capitaine de vaisseau en retraite, FRN, Morbihan.
24. CRESPIEN Edouard, officier de l'armée de l'air, FRN, Moselle.
25. DISMIER Jacques, colonel en retraite, FRN, Nord
26. SAVARY Jacques, officier en retraite, FRN, Pas de Calais.
27. SAUVANET Albert, retraité militaire, FRN, Hautes Pyrénées.
28. de CHILLAZ Bruno, exploitant agricole, ancien officier d'active, DVD, Bas Rhin.
29. MULLER Albert, militaire en retraite, FRN, Bas Rhin
30. NOUALI Mohamed, militaire retraité, LEXD, Parti Ouvrier Européen, Haut Rhin.
31. FESTIN Philippe, sous-officier, DVD, liste Liberté Sécurité, Rhône.
32. LE VERT André, officier en retraite, FRN (N°2), Saône et Loire
33. DORE Jacques, officier de marine(ER), FRN, Paris.
34. De CURIERES de CASTELNAU, Gérald, officier de cavalerie (ER), FRN, Paris
35. LEWIN Guy, officier général (CR), RPR, YVELINES, 78.
36. D'ATHIS Guy, retraité militaire, FRN, TARN, 81.
37. GIRAUD Jean, général de gendarmerie retraité, Liste Réussir le Var autrement, DVG, VAR, 83.
38. BORNOD Michel, colonel en retraite, FRN, Vaucluse, 83.
39. GREGOIRE Etienne, colonel honoraire, liste union de la droite nationale, front d'opposition national, centre nationaliste des indépendants et des paysans, Vaucluse, 83.
40. BUCHET Jacques, général de brigade en retraite, FRN, Vendée 85
41. CAILLAT Christian, officier en retraite, FRN, Haute Vienne, 87
42. FREPPEL Bernard, officier en retraite, FRN, Vosges, 88
43. LEME Joachim, militaire en retraite, Liste Vérité-Fraternité Vivre Français, EXD, Nouvelle-Calédonie.

**Divers :**

1. CHAPALAIN Eugène, officier de la Marine marchande, RPR, Finistère.
2. BHAT Keyshav, capitaine au long cours, conseil municipal de Saint Herblain, Radicaux de Gauche, Loire Atlantique
3. JEGADEN Claude, officier de la marine marchande, Parti Communiste Français, Seine Maritime, 76
4. GOURVENNEC Freddy, officier de la marine marchande, FRN, Seine Maritime, 76
5. PEYREFITTE Alain, diplomate, RPR, 77
6. TRUAISCHT André, reporter de l'armée, retraité, Rassemblement gaulliste pour une majorité de progrès, DVG, Val de Marne, 94

**1988**  
**IX° législature**  
*Tome 34*

2 élus militaires (1 RPR, 1 UDF) /34 candidats militaires-retraité.

**Elus :**

1. AUBERT Emmanuel, général en retraite, RPR, 55.8%, 4° circonscription des Alpes-Martimes.
2. BROCARD Jean, contrôleur général des Armées, député sortant, UDF, 52.6%, 1° circonscription de Haute Savoie.
3. LEGROS Auguste, militaire retraité, DVD, 53.2%, 1° circonscription La Réunion.

**Non Elus :**

1. COMMES René, retraité militaire, FRN, 2° circonscription d'Ariège.
2. *Suppléant de FABRY Roger, cleric de notaire-* MONTORD René, militaire en retraite, RPR, 2° tour à 35%, 2° circonscription de l'Aude.
3. *Suppléant de ROUSSEC Jean, avocat-* JACOB Marie-Louise, retraité militaire, FRN, 2° tour 49%, 3° circonscription des Bouches du Rhône.
4. *Suppléant de LEROY Alain, professeur-* BENNOUAR Rabab, retraité militaire, FRN, 1° circonscription de la Charente.
5. *Suppléant de HORNIG Erik, chef d'entreprise,-* CATALAN Maurice, officier supérieur en retraite, 1° circonscription de Charente Maritime.
6. *Suppléant de MARKONSKY Pascal, restaurateur-* HUIGNEZ Gilbert, gendarme à la retraite, FRN, 3° circonscription des Côtes du Nord.
7. *Suppléant de COATPARQUET Myriam, sans profession-* DANIELOU André, militaire retraité, FRN, 4° circonscription des Côtes du Nord.
8. ROUX Max, général du cadre de réserve, FRN, 2° circonscription de la Creuse.
9. Et son suppléant LAFAYE Robert, retraité de l'armée de l'air.
10. SCHEVENEMENT Just, officier en retraite, FRN, 2° circonscription du Doubs.
11. PENICHON Roland, retraité militaire, Parti Communiste, 6° circonscription de Gironde.
12. *Suppléant de BARRAL Claude, cadre administratif-* GRANIER Ernest, officier retraité, Socialiste, 2° tour à 49.4%, 3° circonscription de l'Hérault.
13. LOUET Henri, ancien officier général de l'armée de l'air, RPR, 2° tour à 41,5%, 3° circonscription de l'Indre.
14. *Suppléant de VERDON Jean, directeur administratif-* HERVIEUX Jean, retraité militaire, FRN, 1° circonscription d'Indre et Loire.
15. CHESSER Boris, colonel en retraite, FRN, 7° circonscription de l'Isère.
16. *Suppléant de CHALVET Anne Marie, sans profession-* BIGOT Jean-Claude, colonel en retraite, FRN, 1° circonscription du Loir et Cher.

17. *Suppléant de JARON Jean Yves, mareyeur-* O'DELANT Philippe, officier général en retraite, FRN 7° circonscription de Loire Atlantique.
18. GERARDIN *Jean-Jacques*, colonel de gendarmerie en retraite, FRN, 1° circonscription du Maine et Loire.
19. FIAT Bernard, retraité militaire, FRN, 5° circonscription de la Manche.
20. BIGEARD Marcel, général en retraite, UDF ? 2° tour à 49.6%, 5° circonscription de Meurthe et Moselle.
21. *Suppléant de MANGNIEN Patrick, médecin-* LINDREC André, médecin-colonel honoraire, FRN, 1° circonscription du Morbihan.
22. NICOLAY Jean-Marie, officier en retraite, CR, FRN 2° circonscription de Moselle.
23. DISDIER Jacques, colonel en retraite, FRN, 18° circonscription du Nord.
24. SAVARY Jacques, lieutenant-colonel en retraite, FRN, 8° circonscription du Pas de Calais.
25. DAGOUNEAU Jean, officier, UDF, 10° circonscription du Pas de Calais.
26. BERTHO Alphonse, retraité militaire, FRN, 2° circonscription des Hautes Pyrénées.
27. SAUVANET Albert, retraité militaire, FRN, 3° circonscription des hautes Pyrénées.
28. GRISARD Jean, officier en retraite, FRN, 1° circonscription des Pyrénées Orientales.
29. *Suppléant de SERGNET Pierre, écrivain-* BRETON Claude, officier en retraite, FRN 2° tour à 15% en triangulaire, 2° circonscription des Pyrénées Orientales.
30. LANCIEN Yves, officier en retraite, DVD, Paris XXI°
31. PHILBERT Henri, officier supérieur en retraite, FRN, 5° circonscription de Seine Maritime.
32. JEANNEQUIN Henri, officier en retraite, FRN, 7° circonscription des Yvelines.
33. *Suppléant de WAGNER Jean-Paul, avocat-* d'ANDRE Jean-Louis, officier, FRN, 8° circonscription des Yvelines.

34. COURTIN Paul, gendarme retraité, FRN, 6° circonscription de la Somme.
35. PETITJEAN Marcel, militaire retraité, FRN, 1° circonscription du Tarn.
36. LIBOUREL Fernand, général de division en retraite, FRN, 4° circonscription du Var.
37. *Et son suppléant*, LALANNE Robert, militaire en retraite.
38. BUCHET Jacques, militaire retraité, FRN, 4° circonscription de Vendée.
39. CAILLAT Christian, colonel en retraite, FRN, 2° circonscription de Haute-Vienne.
40. FREPPEL Bernard, militaire retraité, FRN, 1° circonscription des Vosges.
41. *Suppléant de DOUISSARD Jean-Yves, directeur de laboratoire-* GSELL Bernard, militaire retraité, FRN, 3° circonscription des Vosges.
42. ANGELINI Jean-Baptiste, officier de marine en retraite, FRN, Seine-Saint Denis.
43. BOINA ALI Mohammed, militaire en retraite, Pour l'Avenir de Mayotte, REG.

**Divers :**

1. MESSMER Pierre, RPR, 2° tour à 49%, 4° circonscription de Moselle.

**1993**  
**X° législature**  
*Tome 35*

2 élus militaires (1 RPR) /32 candidats militaires-retraité

**Elus :**

1. AUBERT Emmanuel, général en retraite, RPR, 55.8%, 4° circonscription des Alpes-Martimes.
2. ROUSSIN Michel, député de la 3° circonscription de Paris.

**Non Elus :**

1. *Suppléant de ROUX Christine*, VEC(Les Verts), CHEVALLIER Yves, lieutenant-colonel de l'armée de l'air en retraite, 1° circonscription de Haute-Alpes.
2. FARELLACI André, retraité militaire, FN, 2° circonscription d'Ariège.
3. COPEL Etienne, général 2S, Conseil Général de Troyes III, DVD, 2° circonscription de l'Aube.
4. *Suppléant de MANOVELLI Jeanne*, KMIECIK Flora, retraité militaire, DIV, 3° circonscription des Bouches du Rhône.
5. GUIDI Ilio, retraité militaire, DIV, Les nouveaux écologistes du rassemblement nature et animaux, 16° circonscription des Bouches du Rhône.
6. TESSIER Michel, militaire retraité, FRN, 3° circonscription de Charente.
7. BOULANGER Michel, militaire retraité, FRN, 4° circonscription de Charente.
8. CATALAN Maurice, militaire retraité, FRN, 1° circonscription de Charente Maritime.
9. *Suppléant de GALVARE Jean François*, GAUCHOU Michel, retraité de la défense nationale, FRN, 2° circonscription de Charente-Maritime.
10. MARTEAU Edouard, officier de l'armée de l'air, FRN, 3° circonscription de Charente Maritime.
11. *Suppléant de RICCO Joseph*, GIVERS Catherine, retraité militaire, DIV, 2° circonscription de Haute Corse.
12. JACOB dit LUZIE Robert, officier en retraite, FRN, 2° circonscription de Haute-Corse.
13. ROUX Max, général cadre de réserve, FRN 2° circonscription de la Creuse.
  - a. *Son suppléant*, LAFAYE Robert, commandant en retraite.
14. BACONNER Robert, officier en retraite, FRN, 2° circonscription de Dordogne.
15. ABBATE Roch, retraité militaire, maire de Montjoye, DVD, 3° circonscription de la Drôme.

16. *Suppléant de de PERIGNON Patrick*, BONAVITA Bertrand, amiral en retraite, DIV, 3° circonscription de Haute-Garonne.
17. GIRON Yves, officier en retraite, FRN, 12,3%, 4° circonscription d'Isère.
18. *Suppléant de de BOIGROLLIER, CHAMPAGNE Christian*, colonel en retraite, FRN, 3° circonscription du Loir-et-Cher.
19. *Suppléant de PELTIER Martin*, GRAVIC Roger, militaire retraité, FRN, 1° circonscription de Corrèze.
20. QUELENNEC Jean, officier général en 2° section, FRM, 2° circonscription du Maine-et-Loire.
21. *Suppléant TRIFFAULT Michel*, MENET Roger, retraité de la gendarmerie, FRN, 11,3%, 1° circonscription de la Meuse.
22. MARTIN Roger, officier de marine, retraité, Union des indépendants, DVD, 5° circonscription du Morbihan
23. BERGERON Daniel, commissaire de la Marine retraité, FRN, 10%, 5° circonscription du Morbihan.
24. NICOLAY Jean- Marie, officier en retraite, lieutenant-colonel de l'armée de l'air, 17%, 2° circonscription de Moselle.
  - a. *Son suppléant*, LEFAIT Christian, retraité militaire.
25. DISDIER Jacques, colonel en retraite, FRN, 14.2%, 18° circonscription du Nord.
26. DAGOUNEAU Jean, officier, UDF, 10° circonscription du Pas-de-Calais.
27. *Suppléant de IORO Eric*, DELEVALLET André, gendarme retraité, FRN, 11° circonscription du Pas-de-Calais.
28. DEMAILLY Raymond, militaire retraité, FRN, 14° circonscription du Pas-de-Calais.
29. *Suppléant de FOURCADE Jean*, POURCHIER Eugène, militaire retraité, FRN, 1° circonscription des Hautes Pyrénées.
30. SAUVANET Albert, retraité militaire, FRN, 3° circonscription des Hautes Pyrénées.
31. BRETON Claude, colonel en retraite, FRN, 19,3%, 2° circonscription des Pyrénées Orientales.

32. GACIOT François, militaire retraité, FRN, 15,5%, 3° circonscription Pyrénées Orientales.
33. *Suppléant de MONTERRAT Gérard*, MASSINES Robert, officier en retraite, FRN, 16,6%, 4° circonscription Pyrénées Orientales.
34. *Suppléant de BIANQUIS Jean-Luc*, THUILLE Jean-Louis, officier de marine, retraité, Majorité, Paris X°.
35. DENIER Jean-Marc, retraité militaire, cadre de réserve, FRN, 3° circonscription du Tarn.
36. *Suppléant de LUNARDELLI Jean-Claude*, NACHIN Guy, contre-amiral, cadre de réserve, FRN, 39,3%, 2° circonscription du Var.
37. GERARDIN Jean-Jacques, colonel de gendarmerie, FRN, 26,2%, 3° circonscription du Var.
38. *Suppléant de BRAYET Jean-Claude*, GROISARD Carmel, retraité militaire, FRN, 1° circonscription de Vendée.
39. *Suppléant de GEUTIER Camille*, VIALARD Jean-Claude, colonel à la retraite, RPR, 4° circonscription de Haute-Vienne.
40. FREPPEL Bernard, militaire retraité, FRN, 1° circonscription des Vosges.
41. LACAZE Jeannou, militaire retraité, UDI, 3° circonscription des Vosges. Elu au parlement européen.
42. DUNG Jurgen, militaire retraité, RPR, Majorité, 12° circonscription des Haut de Seine.
43. ANTHONIOZ Jacques, officier retraité, FN, 10° circonscription du Val-de-Marne.
44. CUIGNACHE Jean, officier supérieur en retraite, FRN, 3° circonscription du Val-d'Oise.

**Divers :**

1. COVA Charles, capitaine de vaisseau honoraire, député de la XII° circonscription de Seine et Marne, UMP, ancien maire de Chelles, élu en 1993

**1997**

**25 mai et 01 juin**

**XI° législature**

*Tome 36*

20 candidats militaire / 6213 candidats

1 élu recensé

**Elus :**

1. Yves Fromion, ancien commandant, RPR, 1° circonscription du Cher.

**Non Elus :**

1. LA FONTAINE de Jacques, colonel retraité, FN, 3° circonscription de l'Aisne.
2. BERNAND Daniel, officier de gendarmerie retraité, ECO, 2° circonscription de l'Aude.
3. HENRI Robert, militaire retraité, FN, 5° circonscription du Calvados
4. TESSIER Michel, militaire en retraite, FRN, 3° circonscription de Charente.
5. GAUCHOU Michel, officier en retraite, FRN, 2° circonscription de Charente-Maritime.
6. *Suppléant SAVAETE Yves*, capitaine de corvette retraité.
7. *Suppléant de SCHEID François*, SOGNI Alain, lieutenant-colonel de réserve, FRN, 2° circonscription du Cher.
8. *Suppléant de RAFFESTIN Christian*, QUETEL André, retraité militaire, DVD, 2° circonscription du Cher.
9. *Suppléant de JABOULET-VERCHERRE Pierre*, CHAPUIS Gérard, officier à la retraite, FRN, 5° circonscription de Côtes d'Or.

10. de TRUCHIS Jean Maurice, général à la retraite, Mouvement pour la France, DVD, 5° circonscription de Côtes d'Or.
11. ROUX Max, général CR, FRN, 2° circonscription de la Creuse.
12. BONNEFOUS Roland, militaire retraité, La Droite indépendante, DVD, 4° , circonscription du Finistère.
13. *Suppléant de LABEGORRE Jacques*, CHAMPOISEAU Éric, général de division aérienne (CR), FRN, 10° circonscription de Gironde.
14. TARLE de Benoist, militaire, Union pour la semaine de 4 jours, DIV, 1° circonscription d'Indre et Loire.
15. MACHU Jackie, retraité de l'Armée, FRN, 5° circonscription de l'Isère, 6.7%
16. PERROT Jacques, retraité de la Gendarmerie, Mouvement pour la France, 3.2%, 3° circonscription du Jura.
17. *Suppléant de ROCHEFORT Hélène*, GREGOIRE Raymond, retraité de l'Armée, FRN, 6.1%, 3° circonscription des Landes.
18. *Suppléant de CODDERENS Gérard*, GRAVIL Roger, chef de bataillon en retraite, FRN, 8%, 1° circonscription de Lozère.
19. QUELENNEC Jean, retraité militaire, conseiller général des Pays de la Loire, FRN, 10,1% 2° circonscription du Maine et Loire.
20. *Suppléant de LACALMETTE René*, STASSE Michel, retraité militaire, FRN, 11,4%, 3° circonscription du Maine et Loire.
21. *Suppléant de LE RACHINEL Fernand*, FIAT Bernard, militaire retraité, FRN, 16,6%, 1° circonscription de Manche.
22. *Suppléant de BRUN André*, DOMINGUES Denis, officier en retraite, DVD, Mouvement pour la France, 3.3%, 4° circonscription de la Marne.
23. *Suppléant de DUBREUIL*, Richard, BORDARIER Thierry, officier de carrière en retraite, Mouvement pour la France, DVD, 4.7%, 4° circonscription du Morbihan.
24. NICOLAY Jean-Marie, officier en retraite, conseiller régional, FRN, 21.5% au 1° tour et 15.9% au 2° tour, 2° circonscription de Moselle.
25. *Suppléant KIEFFER Stéphane*, THOMAS Marc, militaire de carrière, DVD, 2,1%, 3° circonscription de Moselle.

26. LAMON J. Victor, officier en retraite, Droite indépendante, DVD, 2.1%, 2° circonscription du Nord.
27. *Suppléant de SNIADACH Zdzislaw*, CAMUS Ivan, officier supérieur du service de santé des armées en retraites, DVD, 7.7%, 16° circonscription du Nord.
28. PONTHEUX Albert, militaire en retraite, FRN, 16,4%, 18° circonscription du Nord
- a. *Son suppléant* DISDIER Jacques, colonel en retraite.
29. DROUARD Michel, officier mécanicien navigant, Mouvement pour la France, DVD, 2.4%, 5° circonscription de l'Oise.
30. *Suppléant de COUPAT Jean*, VERRIER Michel, retraité militaire, FRN, 13.6%, 5° circonscription de Saône et Loire.
31. *Suppléant de BIANQUIS Jean-Luc*, THUILLE Jean-Louis, officier de marine retraité, Mouvements des démocrates, DIC, 0.4%, 10 ° circonscription de Paris.
32. *Suppléant de BAECKEROOT Myriam*, JEANNEQUIN Henri, officier en retraite, FRN, 17.7% 7° circonscription des Yvelines.
33. *Suppléant de LE PEN Marie-Caroline*, d'ANDRE Jean-Louis, officier, FRN, 28.5% au 1° tour et 24.1% au 2° tour, 8° circonscription des Yvelines.
34. *Suppléant de BUFFET Patrice*, HARDJANI Mouloud, retraité militaire, La Droite indépendante, DVD, 3° circonscription du Tarn.
35. *Suppléant de COUTURIER Françoise*, THIBIVILLIERS Serge, lieutenant-colonel de gendarmerie ER, FRN, 14.2%, 4° circonscription de la Vienne.
36. FREPPEL Bernard, militaire retraité, conseiller régional, FRN, 15.3%, 1° circonscription des Vosges.
37. *Suppléant de DOUISSARD Jean-Yves*, GSELL Bernard, retraité de l'armée, FRN, 18.5%, 3° circonscription des Vosges.
38. *Suppléant de SIDOS François Xavier*, PERIN André, militaire retraité, FRN, 19.8% au 1° tour et 32% au 2° tour, 1° circonscription de Seine-Saint-Denis.
39. *Suppléant LAPREVOTTE Marcel*, ANTHONIOZ Jacques, officier supérieur (ER), FRN, 13. »% 10° circonscription du Val-de-Marne.

40. *Suppléant de PHILLIPE Marie-Thérèse*, COLLA Yves, retraité de la défense nationale, FRN, 20.5% au 1° tour et 14.9% au 2° tour, 1° circonscription du Val-d'Oise.
41. CUIGNACHE Jean, officier supérieur en retraite, FRN, 17.4% 3° circonscription du Val-d'Oise.
42. *Suppléant de CHEVAL Jean*, MERLE Guy, retraité militaire, DIV, 1° circonscription de Nouvelle-Calédonie.

**Divers :**

1. COVA Charles, capitaine de vaisseau honoraire, député de la XII° circonscription de Seine et Marne, UMP, ancien maire de Chelles, réélu en 1997

**XII° législature.**

**2002**

*Archives numérisées du Ministère de l'intérieur*

**Elus :**

1. Yves Fromion, ancien commandant, RPR, 1° circonscription du Cher.

**Non Elus :**

1. DEBRET Régine, militaire retraité, candidate MPF dans la 4ème circonscription de l'Aisne, 0.63%
2. THIERY Jean, militaire retraité, candidat FN dans la 5ème circonscription des Alpes-Maritimes. 2<sup>ème</sup> tour, 10.81%
3. OTTL Jacques, militaire retraité, candidat MNR dans la 8ème circonscription des Alpes-Maritimes.

4. VERMANDE François, colonel de l'Armée de l'air en retraite, candidat DVD dans la 1ère circonscription du Cantal.
5. BOURGOGNE Michel, militaire retraité, candidat CPNT dans la 1ère circonscription de Charente.
6. TRUCHIS de Maurice, militaire retraité, candidat MPF dans la 5ème circonscription de Côte d'Or.
7. SALEUN J. Renaud, militaire retraité, candidat UMP dans la 5ème circonscription des Cotes d'Armor. Au 2° tour
8. BOQUEHO Gérard, militaire retraité, candidat Ecologiste dans la 5ème circonscription des Cotes d'Armor.
9. ROUX Max, militaire retraité, candidat FN dans la 2ème circonscription de la Creuse.
10. ZILLHARDT Lyonel, militaire retraité, candidat MPF dans la 1ère circonscription de Dordogne.
11. CLORENNEC Roger, militaire retraité, candidat MNR dans la 6ème circonscription du Finistère.
12. BARRIERE J. Pierre, militaire retraité, candidat PREP dans la 4ème circonscription du Gard.
13. L'HER Roger, militaire retraité, candidat FN dans la 1ère circonscription du Gers.
14. GRUSSENMEYER André, militaire retraité, candidat Ecologiste dans la 4ème circonscription d'Ile et Vilaine.
15. DESPRES M. France, militaire retraité, candidat MNR dans la 6ème circonscription de l'Isère
16. LUCAS Robert, militaire retraité, candidat UMP dans la 3ème circonscription des Landes, % 2eme tour.
17. RIZZO Mario, militaire retraité, candidat DIV dans la 1ère circonscription du Lot et Garonne.
18. QUELENNEC Jean, militaire retraité, candidat MNR dans la 2ème circonscription du Maine et Loire.

19. CHEVRIER Josiane, militaire retraité, candidat PREP dans la 2ème circonscription de la Manche.
20. LHULLIER Erice, militaire retraité, candidat FN dans la 5ème circonscription de la Manche.
21. LABELLE Gustave, militaire retraité, candidat MNR dans la 3ème circonscription de Mayenne.
22. NICOLAY J. Marie, militaire retraité, candidat MNR dans la 2ème circonscription de Moselle.
23. PONTHEUX Albert, militaire retraité, candidat MNR dans la 18ème circonscription du Nord.
24. MASSON Jean Louis, militaire retraité, candidat UDF dans la 3ème circonscription du Var.
25. WAQUET J. Yves, militaire retraité, candidat MNR dans la 7ème circonscription du Var.
26. FREPPEL Bernard, militaire retraité, candidat dans la 1ère circonscription des Vosges.
27. Du REAU Éric, Militaire retraité, candidat FN dans la 9ème circonscription des Hauts de Seine.
28. LUCIANI Jean militaire retraité, candidat MNR dans la 7ème circonscription du Val de Marne.

**Divers :**

1. COVA Charles, capitaine de vaisseau honoraire, député de la XII<sup>e</sup> circonscription de Seine et Marne, UMP, ancien maire de Chelles, réélu en 2002

**XIII° législature.**

**2007**

*Archives numérisées du Ministère de l'intérieur*

0 candidats se déclarants anciens militaires.

**Elus :**

1. FROMION Yves, ancien commandant, RPR, 1° circonscription du Cher.

**Non Elus :**

1. Amiral Laurent LE MERER, UDF, candidat à Brest.

**XIV° législature.**

**2012**

*Archives numérisées du Ministère de l'intérieur*

0 candidats se déclarants anciens militaires.

**Non élus :**

1. *Suppléant d'André Pagnac*, SAFORCADA David, candidat dans la 8<sup>ème</sup> circonscription de Haute Garonne. Il est aussi candidat à la présidentielle de 2017, mais n'a pas assez de parrainage.
2. Thiery Jean, 26.2% au 2° tour
3. *Suppléant de Brigitte Melun*, Amiral Pierre-François FORISSIER, UMP, candidat à Lorient.

**XV° législature.**

**2017**

*Archives numérisées du Ministère de l'intérieur*

**Elus :**

1. SAINT-PAUL Laëtitia, REM, Fonctionnaire de catégorie A, 4ème circonscription du Maine et Loire.
2. JACQUES Jean-Michel, REM, Autre profession libérale, 6ème circonscription du Morbihan.
3. MASSON Jean-Louis, LR, Retraité fonction publique, 3ème circonscription Var.

**Non Elus :**

1. BUCHET Marion, Capitaine d'active dans l'armée de l'Air, LREM, 5° circonscription de Meurthe et Moselle.
2. CORREGE, Loïc, Adjudant d'active au 1°RPIMa, LREM, 4° circonscription des Pyrénées Atlantiques.
3. de LORGERIL Dominique, Capitaine de Vaisseau, 1° circonscription de Charente.
4. RACT-MADOUX Bertrand, Général d'Armée, 1° circonscription de la Drôme.
5. LAINE Luc, colonel, 5° circonscription du Var.
6. SOUBELET Bertrand, Général de corps d'armée, Gendarmerie, 10° circonscription des Hauts de Seine.
7. GAUBERT François, Général de division, 4° circonscription de l'Hérault.

## Annexe II

### Liste partielle des politiques ayant suivi l'IHEDN entre 1962-2017

*Union des associations d'auditeurs de l'institut des hautes études de la défense nationale*  
*Annuaire IHEDN 2016-2017 p133*

1. 22° Session Nationale 1985-86 : Monsieur Michel OBLIN, ministre plénipotentiaire.
2. 25° Session Nationale 1988-89 : Monsieur Xavier DUGOIN, ex député sénateur.
3. 28° Session National 1991-92 : Monsieur Pierre-Marie ABADIE, consultant pour la commission européenne.
4. 30° Session Nationale 1993-94 : Monsieur Jean Louis FRAYSSE.
5. 31° Session Nationale 1994-95 : Monsieur Yves SALANAVE PEHE: Maire et Conseiller général. MONEIN.
6. 32° Session Nationale 1995-96 : Monsieur Paul CLAIRET, conseiller politique commission européenne. Belgique.
7. 33° Session Nationale 1996-97 : Madame Françoise ARNAIL ROURE, Contrôleur général au Ministère de l'économie.
8. 35° Session Nationale 1998-99 : Monsieur Michel BECQ, Administrateur au Sénat
9. 36° session 1999-2000 : Monsieur Michel VOISIN, député de l'Ain.
10. 41° Session Nationale 2004-05 : Monsieur Michel GRALL, député Assemblée Nationale.

*Archives numériques IHEDN*

#### 14<sup>ème</sup> SN – 1961/1962

Néant

#### 15<sup>ème</sup> SN – 1962/1963

**16<sup>ème</sup> SN – 1963/1964**

Pas d'archives

**17<sup>ème</sup> SN – 1964/1965**

**18<sup>ème</sup> SN – 1965/1966**

Néant

**19<sup>ème</sup> SN – 1966/1967**

M. Michel CHAUTY, sénateur de la Loire-Atlantique

**20<sup>ème</sup> SN – 1967/1968**

**21<sup>ème</sup> SN – 1968/1969**

**22<sup>ème</sup> SN – 1969/1970**

**23<sup>ème</sup> SN – 1970/1971**

Néant

**24<sup>ème</sup> SN – 1971/1972**

Pas d'archives

**25<sup>ème</sup> SN – 1972/1973**

**26<sup>ème</sup> SN – 1973/1974**

**27<sup>ème</sup> SN – 1974/1975**

**28<sup>ème</sup> SN – 1975/1976**

**29<sup>ème</sup> SN – 1976/1977**

**30<sup>ème</sup> SN – 1977/1978**

Néant

**31<sup>ème</sup> SN – 1978/1979**

M. Jean-Pierre BECHTER, député de la Corrèze

M. Jacques CHAUMONT, sénateur de la Sarthe

**32<sup>ème</sup> SN – 1979/1980**

Néant

**33<sup>ème</sup> SN – 1980/1981**

Néant

**34<sup>ème</sup> SN – 1981/1982**

M. Philippe MACHEFER, sénateur des Yvelines

**35<sup>ème</sup> SN – 1982/1983**

M. Serge BOUCHENY, sénateur de Paris

M. Jean BRIANE, député de l'Aveyron

**36<sup>ème</sup> SN – 1983/1984**

Mme Denise CACHEUX, députée du Nord

Mme Marie-Thérèse PATRAT, députée du Rhône

M. Luc TINSEAU, député de l'Eure

**37<sup>ème</sup> SN - 1984/1985**

M. Marc VERDON, député de la Vienne

**38<sup>ème</sup> SN - 1985/1986**

Mme Gisèle CHARZAT, députée au Parlement Européen

M. Roland GRIMALDI, sénateur

**39<sup>ème</sup> SN – 1986/1987**

Pas d'archives

**40<sup>ème</sup> SN – 1987/1988**

M. Xavier DUGOIN, député de l'Essonne

M. Jean-Philippe LACHENEAU, député du Val d'Oise

**41<sup>ème</sup> SN – 1988/1989**

Pas d'archives

**42<sup>ème</sup> SN - 1989/1990**

M. Arthur PAECHT, député du Var

M. Michel VOISIN, député de l'Ain

**43<sup>ème</sup> SN – 1990/1991**

M. Jean ARTHUIS, sénateur

M. Roland BERNARD, sénateur

M. François MUSSO, député au Parlement Européen

**44<sup>ème</sup> SN - 1991/1992**

Néant

**45<sup>ème</sup> SN – 1992/1993**

Néant

**46<sup>ème</sup> SN – 1993/1994**

M. Jean-Paul HUGOT, sénateur de Maine-et-Loire

M. Jacques LEGENDRE, sénateur du Nord

M. Jean-Pierre MASSERET, sénateur de la Moselle

**47<sup>ème</sup> SN - 1994/1995**

M. Serge VINCON, sénateur du Cher

**48<sup>ème</sup> SN – 1995/1996**

M. Didier BOULAUD, député de la Nièvre

M. Philippe RICHERT, sénateur du Bas-Rhin

**49<sup>ème</sup> SN – 1996/1997**

M. Denis BADRE, sénateur des Hauts-de-Seine

M. Jean-Luc BECART, Sénateur du Pas-de-Calais

M. Serge LEPELTIER, député du Cher

**50<sup>ème</sup> SN – 1997/1998**

M. Jean-Pierre CAMOIN, sénateur des Bouches-du-Rhône

**51<sup>ème</sup> SN – 1998-1999**

M. Denis JACQUAT, député de la Moselle

M. François LAMY, député de l'Essonne

M. François VANNSON, député des Vosges

**52<sup>ème</sup> SN – 1999-2000**

M. Albert FACON, député du Pas-de-Calais

M. Jean-Louis LORRAIN, sénateur du Haut-Rhin

**53<sup>ème</sup> SN – 2000/2001**

M. Jean-Paul CHARIE, député du Loiret

**54<sup>ème</sup> SN – 2001/2002**

Mme BIDARD-REYDET, sénatrice de la seine saint-denis

M. Jean-Léonce DUPONT, sénateur du Calvados

M. Michel HUNAULT, député de Loire-Atlantique

**55<sup>ème</sup> SN – 2002/2003**

Mme Patricia ADAM, députée du Finistère

M. Pierre-Christophe BAGUET, député des Hauts-de-Seine

**56<sup>ème</sup> SN- 2003/2004**

Pas d'archives

**57<sup>ème</sup> SN - 2004/2005**

Pas d'archives

**58<sup>ème</sup> Session Nationale – 2005/2006**

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député du Val-de-Marne

Monsieur Edouard COURTIAL, Député de l'Oise

Monsieur Jean De GAULLE, Député de Paris

Monsieur Jérôme LAMBERT, Député de la Charente

**59<sup>ème</sup> SN – 2006/2007**

Pas d'archives

**60<sup>ème</sup> SN – 2007/2008**

Pas d'archives

**61<sup>ème</sup> Session Nationale - 2008/2009**

Madame Isabelle DEBRE, sénatrice des Hauts-de-Seine

Monsieur Nicolas DHUICQ, député de l'Aube

Monsieur Philippe FOLLIOU, député du Tarn

Madame Fabienne KELLER, sénatrice du Bas-Rhin

Madame Béatrice PAVY, députée de la Sarthe

Monsieur André VANTOMME, sénateur de l'Oise

Monsieur Thierry PERARDEL, collaborateur parlementaire du député R. CORNUT

GENTILLE.

**62<sup>ème</sup> Session Nationale – 2009-2010**

Madame Françoise BRIAND, députée de l'Essonne

Madame Sophie JOISSAINS, Sénatrice des Bouches-du-Rhône

Monsieur Philippe TOURTELIER, Député d'Ile et Vilaine.

Monsieur François ROBERT, Contrôleur Général, conseiller militaire de la présidente de la commission de défense à l'assemblée nationale.

**63<sup>ème</sup> Session Nationale – 2010-2011**

Monsieur Bruno BOURG-BROC, Député de la Marne

Monsieur Alain HOUPERT, Sénateur de la Côte-d'Or

**65<sup>ème</sup> Session Nationale – 2012-2013**

Madame Leïla AICHI, sénatrice de Paris

Monsieur Christophe GUILLOTEAU, député du Rhône

Monsieur Jean LAUNAY, député du Lot.

Madame Corinne BOUCHOUX, sénateur de Maine et Loire.

**66<sup>ème</sup> – Session Nationale – 2013-2014**

Madame Kalliopi ANGO ELA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Madame Marianne DUBOIS, Députée du Loiret

Madame Marie RECALDE, Députée de la Gironde

Monsieur Arnaud RICHARD, Député des Yvelines.

**67<sup>ème</sup> Session Nationale – 2014-2015**

Monsieur BAYS Nicolas, Député du Pas-de-Calais

Monsieur LAMOUR Jean-François, Député de Paris

**68<sup>ème</sup> Session Nationale – 2015-2016**

Monsieur RIHAN-CYPEL (Eduardo), député de Seine-et-Marne

Monsieur PERRIN (Cédric), Sénateur du Territoire de Belfort, Maire de Beaucourt

**70<sup>ème</sup> Session Nationale – 2017-2018**

Madame BOYER (Valérie), députée des Bouches-du-Rhône

Madame DUMAS (Françoise), députée du Gard

Monsieur GOUFFIER-CHA (Guillaume), député du Val-de-Marne

Monsieur GOUTTEFARDE (Fabien), député de l'Eure

Monsieur STRAUMANN (Eric), député du Haut-Rhin.

### **Annexe III**

#### **Listes de militaires engagés en politique au niveau national en Grande Bretagne.**

##### **House of Commons: (Assemblée nationale)**

- 1-Sir Gerald Howarth , acting pilot officier, Conservativ
- 2-Dan Jarvis MBE, Major Parachut regiment, Labour
- 3-Badislon an Billericay, Captain, Conservativ
- 4-Bob Steward, Colonel, Conservativ
- 5-Chris Green, Territorial Army, Conservativ
- 6-David Tredinnick, Lieutenant, Conservativ
- 7-Tobias Ellwood, Captain, Conservativ
- 8-James Cleverly, Major, Conservativ,
- 9-IanLiddell-Grainger, Major, Conservativ
- 10-Julian Brazier, Captain, Conservativ
- 11-Simon Hart, Consevativ
- 12-The Rt; Hon Iain Duncan Smith, lieutenant, Conservativ
- 13-Jason Mc Cartney, Flight lieutenant, Conservativ
- 14-The Rt. Hon Hugo Swire, Captain, Conservativ
- 15- Gregory Campbell, DUP
- 16-Jack Lopresti, Corporal, Conservativ
- 17-Sir Edward Leigh, Conservativ

- 18-Paul Sweeney, Private, Labour
- 19-Adam Holloway,Captain, Conservativ
- 20-The Rt. Hon david Davis, Conservativ
- 21-Mike Penning, Conservativ.
- 22-Kris Hopkins, Private, Conservativ
- 23-PhilipHollobone, Corpoale Parchut Regiment, Conservativ
- 24-The Rt. Hon Jeffrey Donaldson, DUP
- 25-The Rt. Hon sir Nocholas Soames, Lieutenant, Conservativ.
- 26-Mark Lancaster, Lieutenant-colonel, Conservativ
- 27-David davies, Gunner, Conservativ.
- 29-The Rt. Hon Desmond Swayne, Major, Conservativ
- 30-Richard Benyon, Conservativ
- 31-Dr Julian Lewis, Royal Naval reserve, Conservativ
- 32-Stephen Barclay, lieutenant, Conservativ
- 33-Bill Wiggin, Lieutenant, Conservativ
- 34-Andreww Bridgen, Lieutenant, Conservativ
- 35-James Gray, Conservativ
- 36- Clive Lewis, Lieutenant, Labour
- 37-Rory Steward OBE, Lieutenant, conservativ
- 38-Johnny Mercer, Captain, conservativ
- 39-Penny Mordaunt, Lieuteantn Royal Navy, Conservativ

- 40- The Rt. Hon Mark François, Lieutenant, Conservativ.
- 41- Crispin Blunt, Captain, Conservativ.
- 42-Stephen Phillips QC, Conservativ
- 43- Royston Smith, Engineer, Conservativ
- 44- Richard drax, Captain, Conservativ
- 45- The Rt. Hon Andrew Robathan, Major, Conservativ.
- 46-Andrew Selous, Major, Consevativ
- 47-Dr Andrew Murrison, Surgeon Commander Royal Navy, Conservativ.
- 48- The Rt. Han Andrew Mitchell, Lieutenant, Conservativ.
- 49-Tom Tugendhat MBE, Lieutenant Colonel, Conservativ.
- 50- James Heappey, Major, Consevativ.
- 51- Steve Baker, Flight Lieutenant Royal Air Force, Conservativ.
- 52-Ben Wallace, Captain , Conservativ.

Divers: Il y a quatre soldats au Parlement Ecosais : Kreith Brown, Ruth Davidson, Mark Griffin, Hanzla Malik

### **House of Lords ( Sénat)**

- 1-Peter Carington, Major, Conservativ
- 2-Robert Lindsay, Lieutenant, Conservativ
- 3-Eune Geddes, Lieutenant Commander, Royal Nava l Reserve, Conservativ
- 4-John Eccles, Lieutenant , Conservativ
- 5-Simon Arthur, Major, Conservativ

- 6-John Astor, Lieutenant, Conservativ
- 7- Robin Bridgeman, Lieutenant, Conservativ
- 8-Robin Dixon, Major, Conservativ
- 9- Roger Swinfen, Lieutenant, Conservativ.
- 10- Malcolm Mitchelle-Thomson, Sub-Lieutenant Royal Navy, Conservativ.
- 11-Athur Gore, Lieutenant, Conservativ
- 12-Robin Cayzer, Captain, Conservativ
- 13- Rupert Ponsoby, Lieutenant-Colonel, Conservative.
- 14-Hugh Trenchard, Captain, Conservative
- 15-Charles Cathhcart, Lieutenant, Conservative.
- 16-Thomas Ashton, Lieutenant, Conservative
- 17-William Lloyd George,Captain, Crossbench
- 18-John Slim, Colonel, Crossbench
- 19-AlanBrooke, Colonel, Crossbench
- 20-Raymond Jolliffe,Crossbench
- 21-Edward Baldwin, Crossbench
- 22-MerlinHay, Colonel , Crossbench,
- 23-Patrick Boyle, Sub-lieutenant Royal navy reserve, Liberal democrat,
- 24-Nicolas Rea, Sergeant, Labour,
- 25-James Erskine, Flying Officer, Liberal democrat,
- 26- Alun Gwynne, Lieutenant-Colonel ,Crossbench,

- 27-Jeremy Hutchinson, Lieutenant, Liberal Democrat.
- 28-Jean Barker, Conservative
- 29- John Eden, Lieutenant, conservative
- 30- Nigel Vinson, Lieutenant, Conservative
- 31-John Moor, Conservative
- 32-Norman Tebbit, Royal Air force, Conservative
- 33-Derek Barber, Crossbench
- 34-Robert Dixon, Lieutenant, conservative
- 35-David Nickson, Lieutenant, Crossbench
- 36-David Hope, Lieutenant, Crossbench
- 37-Richard Vincent, Field Marshal (1951-1992 British Army), Crossbench
- 39- Kenneth Baker, Lieutenant, Conservative.
- 40-Peter Inge, Field Marshal (1956-1997 British Army), Crossbench
- 41- Robin Renwick, Crossbench
- 42-Garfield, Royal Air Force, Labour
- 43-Tony Christopher, Royal air Force, Labour
- 44- David Brookman, Royal Air Force, Labour
- 45-Peter Imbert, Royal Air force, Crossbench
- 46-Robert Fellowes, Lieutenant, Crossbench
- 47-Richard Luce, Conservative

48- Charles Guthrie, Field Marshal (1959-2001), Crossbench. Chief Defense of staff 1997-2001

49- Tom King, Lieutenant, Conservative.

50-Paddy Ashdown, Captain, Liberal Democrat

51-Michael Heseltin, Lieutenant, Conservative

52-Ken Maginnis, Major, Crossbench

53-Michael boyce, Admiral Royal navy 1961-2003, Conservativ

54- David Ramsbotham, general British Army 1953-1993, Crossbench.

55-Clive Soley, Royal Air Force, Labour.

56-Brian Cotter, Liberal Democrat

57-John Burnett, Commando, Liberal Democrat

58- Richard Harries, Lieutenant, Crossbench

59- Michael Walket, General 1966-2006, Crossbench.

60- Alan West, Admiral 1965-2006, Labour.

61- Richard Harries, Lieutenant Crossbench (double?? Avec 59)

62-Richard Dannatt, Général, 1971-2009, Chief of staff de 2006-2009, Crossbench

63- Jock Stirrup, Marshal of the Royal air Force, Chief Defense of staff de 2006-2010, Crossbench.

### **Parlement Européen:**

Geoffrey Van Orden, Brigadier 1964-1994 Intelligence Corps, Conservative.